EDMOND DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Rapport financier annuel 2025

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 Message de l'actionnaire

6 Chiffres-clés

6 Groupe Edmond de Rothschild
8 Edmond de Rothschild (France)

11 Rapport de Gestion

12 Rapport d'activité
36 Rapport de Durabilité

147 Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

166 Comptes consolidés et annexes

167 Bilan consolidé IFRS
168 Compte de résultat consolidé IFRS
169 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
170 Tableau des flux de trésorerie
171 Tableau de variation des capitaux propres
172 Notes annexes aux comptes

237 Comptes sociaux et annexes

238 Bilan et hors bilan de la société mère
239 Compte de résultat de la société mère
240 Notes annexes aux comptes de la société mère
264 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

265 Rapports des Commissaires aux Comptes

276 Résolutions

Message de l'actionnaire

Mesdames,

Messieurs,

L'année 2025 aura confirmé une réalité désormais durable : notre monde évolue dans un environnement de transformations rapides, de tensions assumées et de rapports de force plus visibles. Dans ce contexte, la tentation du court terme est grande mais notre conviction demeure inchangée : la constance, la hauteur de vue et le sens du temps long constituent des repères essentiels.

Les trajectoires économiques se sont affirmées. Les États-Unis ont confirmé leur dynamisme, porté par leur leadership technologique et l'essor de l'intelligence artificielle. L'Europe est confrontée à des défis structurels bien identifiés mais dispose d'atouts permettant l'émergence d'opportunités autour de l'énergie, des infrastructures, de la défense et de la relance industrielle. Enfin, la Chine, notamment grâce à ses investissements dans les technologies critiques, a maintenu une croissance résiliente et consolidé son rôle dans un monde de plus en plus multipolaire.

Au-delà de ces dynamiques régionales, l'année écoulée a été marquée par des tendances de fond qui redessinent durablement l'économie mondiale. La montée en puissance de l'intelligence artificielle transforme les modèles productifs et les chaînes de valeur, tandis que les enjeux de souveraineté énergétique, technologique et industrielle s'imposent comme des priorités stratégiques. Ces mutations structurantes appellent des choix d'investissement réfléchis, sélectifs et inscrits dans la durée.

Dans cet environnement, notre Maison est restée fidèle à ce qui fait sa singularité depuis plus de deux siècles: faire œuvre utile en investissant avec discernement dans les transformations durables du monde. Nous ne cherchons pas à suivre le bruit, mais à tracer des trajectoires cohérentes, capables de résister au temps et aux cycles. En 2025, nous avons poursuivi le développement de stratégies autour de la résilience, de la souveraineté, des infrastructures et de la relance européenne, tout en continuant à investir activement dans la transition énergétique et les technologies d'avenir, en particulier l'intelligence artificielle, avec l'ambition constante d'allier performance et impact durable.

Nous abordons 2026 avec optimisme et exigence. Optimisme, car les grandes forces de transformation demeurent créatrices de valeur sur le long terme. Exigence, car la complexité du monde imposera plus que jamais sélectivité, analyse fondamentale et accompagnement des acteurs véritablement résilients.

Dans un monde qui s'accélère, nous croyons profondément que la force d'une relation de long terme est un repère essentiel. Nous abordons cette nouvelle année avec la même détermination : vous accompagner avec indépendance, vous protéger et vous permettre de saisir les opportunités qui contribuent à une croissance durable, cohérente avec vos valeurs.

Ariane de Rothschild,
CEO de Edmond de Rothschild

Chiffres clés

6 Groupe Edmond de Rothschild

8 Edmond de Rothschild (France)

Chiffres-clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2025

Edmond de Rothschild, un Groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants : la banque privée et la gestion d'actifs. Le Groupe se développe également dans les métiers de corporate finance, de private equity, de l'immobilier et d'Institutionnal & Fund Services.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque privée
Gestion d'actifs
Corporate finance
Private equity
Immobilier
Institutional & Fund Services

Nos atouts

- la stabilité et la solidité d'un Groupe financier indépendant
- une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un Groupe international
- des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- l'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres

198 milliards de francs suisses d'actifs (213 milliards d'euros)

19.1% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)

2 706 collaborateurs au 31 décembre 2025

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Chiffres-clés

Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2025

Actionnariat au 31 décembre 2025

Edmond de Rothschild (France) est détenu à 100% par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Total des encours gérés

En milliards d'euros

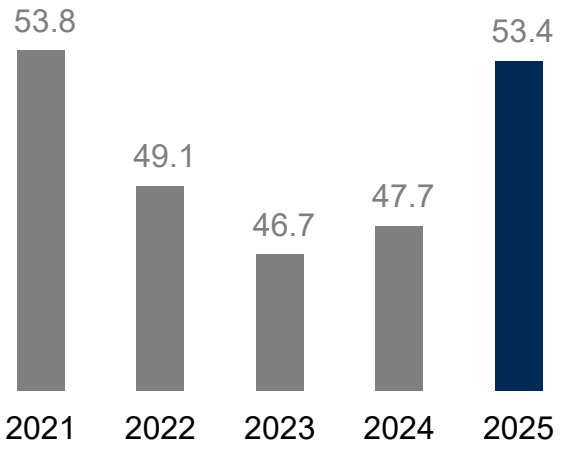

Implantations en France

France

Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes,
Paris, Strasbourg et Toulouse

Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion)

Répartition des encours gérés par métiers

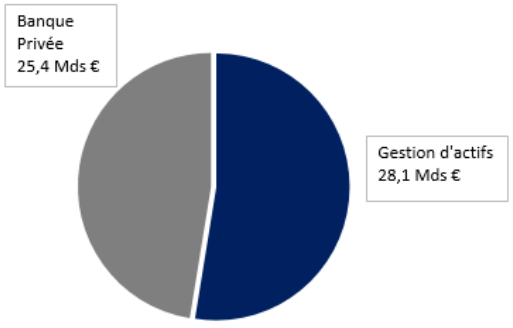

Répartition des encours gérés par classes d'actifs (filiales de gestion)

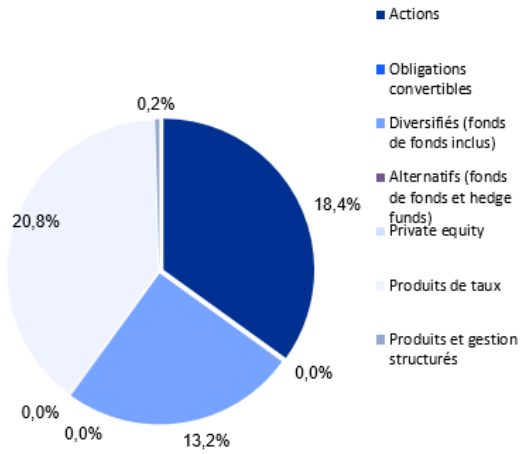

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2023	2024	2025
Total de bilan	5.014	4.249	4.416
Capitaux propres (part du groupe) *	381	390	372
Crédits distribués	1.213	1.271	1.539
Dépôts clientèle	1.558	1.054	1.254

* Hors résultat de l'exercice.

La solidité de la situation financière du Groupe se reflète par ses ratios de solvabilité**: ratio de 16,6% avec un ratio Tier One et Core Tier One de 15,6% à fin 2025 pour une exigence réglementaire de 11,5%.

Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio LCR) est de 209% pour une exigence réglementaire de 100%.

Le ratio de liquidité à long terme (Net Funding Stable Ratio NSFR) est de 131% pour une exigence réglementaire de 100%.

Chiffres du Compte de résultat	2023	2024	2025
Produit net bancaire	381	383	373
Résultat brut d'exploitation	75	61	35
Résultat net	60	59	24
dont part du groupe	60	59	24
Effectif moyen (nombre)	790	800	825

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés de Edmond de Rothschild (France).

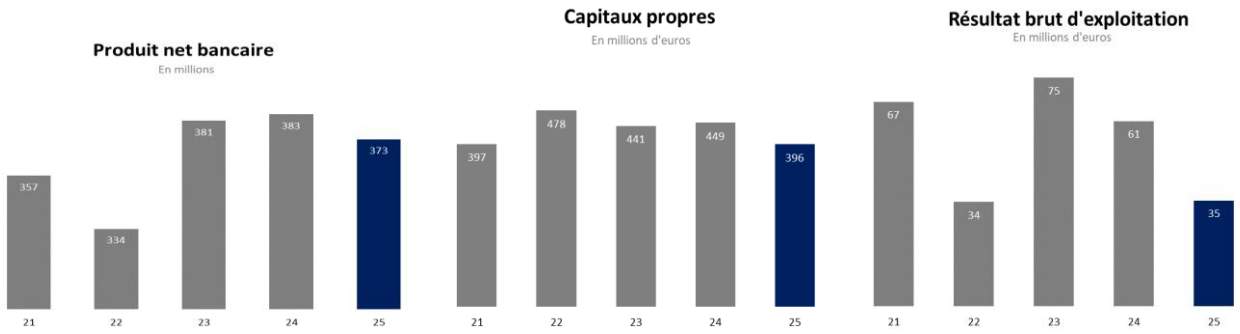

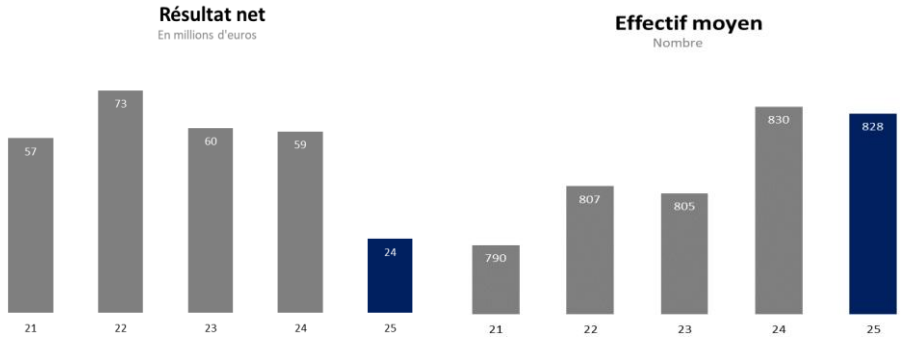
Résultat net
En millions d'euros
57
73
60
59
24
21
22
23
24
25
Effectif moyen
Nombre
790
807
805
830
828
21
22
23
24
25

Rapport de Gestion

12 | Rapport d'activité

36 | Rapport de Durabilité

Rapport d'activité

En 2025, Edmond de Rothschild a poursuivi son développement dans un environnement marqué par une normalisation progressive de l'inflation, des politiques monétaires toujours déterminantes et des marchés financiers caractérisés par une volatilité persistante et des rotations sectorielles.

Dans ce contexte, le Groupe a confirmé la solidité de son modèle fondé sur des convictions de long terme, la proximité avec ses clients et une forte présence dans l'économie réelle. Les actifs sous gestion ont évolué de manière satisfaisante, portés à la fois par la collecte nette et par la performance des marchés. Les principaux métiers – gestion d'actifs, banque privée et activités de private markets – ont contribué de manière équilibrée aux résultats.

L'année a été marquée par le développement de nouvelles solutions d'investissement, notamment dans les stratégies thématiques et durables, ainsi que par le renforcement de l'offre en private equity, dette privée et immobilier. Le Groupe a également consolidé sa présence sur plusieurs marchés clés, en s'appuyant sur des équipes locales et des partenariats stratégiques.

Edmond de Rothschild a poursuivi l'intégration des critères ESG au cœur de ses processus d'investissement et de conseil, en renforçant ses méthodologies d'analyse, ses engagements actionnariaux et son reporting extra-financier. Parallèlement, la transformation digitale et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle se sont poursuivies, au service de l'expérience client et des équipes.

Fort des avancées réalisées en 2025, le Groupe aborde les prochaines années avec confiance, déterminé à mettre la finance au service d'une croissance durable et de projets à impact dans l'économie réelle.

En milliers d'euros	2025	2024	Évolution
Produit net bancaire	**372.591**	383.295	−2,8%
Frais de gestion	−337.918	−322.594	4,8%
- Frais de personnel	−191.980	−195.145	
- Autres charges d'exploitation	−113.330	−104.228	
- Dotations aux amortissements	−32.608	−23.222	
Résultat brut d'exploitation	**34.673**	60.700	−42,9%
Coût du risque	365	−98	
Résultat d'exploitation	**35.038**	60.602	−42,2%
Sociétés mises en équivalence	156	79	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	359	12.366	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	**35.553**	73.047	−51,3%
Impôt sur les bénéfices	−11.388	−13.805	
Résultat net	**24.165**	59.242	−59,2%
Intérêts minoritaires	−24	−94	
Résultat net - Part du Groupe	**24.141**	59.148	−59,2%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	**24.141**	59.148	−59,2%
Coefficient d'exploitation*	84,2%	80,4%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

À 372,6 millions d'euros, le PNB est en baisse de 2,8% par rapport à 2024. La sortie du périmètre d'Edmond de Rothschild (France) des activités italiennes en octobre 2024 impacte le PNB pour -9,8 millions d'euros

par rapport à 2024. À périmètre constant, c'est-à-dire en excluant les données de la banque privée et de la gestion d'actifs en Italie, le PNB est en hausse de 1,0 million d'euros, sous l'effet des éléments suivants :

- Les commissions sur encours hors activités italiennes sont en hausse de +20% Cette progression résulte en partie d'un changement de classement comptable : en 2024, les frais de sous-traitance des titres étaient imputés en déduction des revenus ; ils sont désormais remplacés par la charge de maintenance Avaloq et par une refacturation d'Edmond de Rothschild (Luxembourg). En neutralisant cet effet de présentation, les commissions sur encours progressent de 15 %, en lien avec la croissance des encours moyens sous gestion (hors activité italienne), en hausse de 12 % ;
- Les performances de gestion génèrent un revenu de surperformance de +10.3 millions d'euros quand il s'élevait à 16.5 millions d'euros sur 2024 ;
- L'activité transactionnelle est en hausse par rapport à 2024 de +17% dont une hausse de +11.5 millions d'euros sur l'activité banque privée France (+31%) ;
- Les revenus liés au bilan s'élèvent à 30.4 millions d'euros, contre 60.1 millions d'euros en 2024, en excluant les activités italiennes. Cette baisse de 29.6 millions d'euros s'explique principalement par :
    - Une moindre contribution de la trésorerie, liée à la baisse des taux de refinancement ;
    - Une contribution négative du portefeuille pour compte propre ;
- Les autres revenus présentent un niveau d'activité en baisse de -7.1 millions d'euros à 57.2 millions d'euros, dont une baisse de la facturation de l'activité *corporate finance* de -8.5 millions d'euros.

Le taux de marge brute induit est de 74 bps quand il était de 82 bps sur 2024 en excluant les activités italiennes.

Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 337.9 millions d'euros (en incluant les amortissements), en hausse par rapport à 2024 de +4.8% et de +8.7% en excluant les coûts des activités italiennes sur 2024 pour être à périmètre équivalent.

- Les charges de personnel s'élèvent à 192.0 millions d'euros, en hausse par rapport au niveau enregistré sur 2024 de +2% et de +5.5% en excluant les coûts des activités italiennes, avec l'impact sur les salaires fixes de l'évolution des effectifs et des rémunérations variables en lien avec les activités de métiers.
- Les autres charges augmentent de +15% et de +26% en excluant les coûts italiens sur 2024, principalement sur les dépenses liées à l'activité commerciales et sur les honoraires informatiques et incluant des coûts de maintenance du nouveau système comptable Avaloq ainsi que des refacturations du groupe sur la sous-traitance des titres.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à +34.7 millions d'euros quand il était de +60.7 millions d'euros sur 2024. Le coefficient d'exploitation s'est dégradé (84% contre 80% il y a un an).

Résultat net part du Groupe

Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (0.2 million d'euros), des intérêts minoritaires (-0.02 million d'euros), du coût net du risque (0.4 million d'euros), et de la charge fiscale (-11.4 millions d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +24.1 millions d'euros quand il était à +59.2 millions d'euros sur 2024.

Activités et résultats des pôles d'activité

Les activités de banque privée continuent de se développer. La dynamique commerciale est encore très forte cette année et les résultats progressent nettement tant dans la gestion conseillée et sous mandat. L'activité transactionnelle a été forte sur l'année, générant des revenus en hausse de +17% par rapport à 2024.

Compte tenu de conditions de marchés favorables, l'asset management voit ses commissions sur encours augmenter significativement. Grâce aux bonnes performances de la gestion, 10.3 millions d'euros de commissions de surperformance ont été enregistrées sur l'année.

L'année 2025 est également marquée par la bonne performance de l'activité de conseil aux entreprises bien qu'avec une baisse des revenus de -18% dans un contexte de marché des fusions et acquisitions encore en convalescence.

Les différents pôles d'activité sont les suivants :

- Banque Privée
- Gestion d'actifs
- Conseils aux entreprises, entrepreneurs et fonds

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

	Banque Privée		Gestion d'actifs		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
En milliers d'euros	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Produit net bancaire	**167.154**	137.611	**148.737**	152.434	**56.699**	93.250	**372.591**	383.295
Frais de gestion	−133.870	−108.923	−125.245	−130.623	−78.803	−83.049	−337.918	−322.594
- Frais de personnel	−71.582	−68.018	−72.786	−75.826	−47.612	−51.301	−191.980	−195.145
. directs	−51.985	−49.772	−55.952	−59.361	−38.043	−41.356	−145.980	−150.490
. indirects	−19.597	−18.246	−16.834	−16.465	−9.569	−9.944	−45.999	−44.655
- Autres charges d'exploitation	−47.566	−34.628	−47.924	−49.710	−17.840	−19.890	−113.330	−104.228
- Dotations aux amortissements	−14.722	−6.277	−4.534	−5.087	−13.352	−11.858	−32.608	−23.222
Résultat brut d'exploitation	**33.284**	28.688	**23.493**	21.812	**−22.104**	10.201	**34.673**	60.700
Coût du risque	-	-	-	-	365	−98	365	−98
Résultat d'exploitation	**33.284**	28.688	**23.493**	21.812	**−21.739**	10.103	**35.038**	60.602
Sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	156	79	156	79
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	−2.439	20	2.798	12.346	359	12.366
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	**33.284**	28.688	**21.054**	21.832	**−18.785**	22.528	**35.553**	73.047
Coefficient d'exploitation*	**71,3%**	74,6%	**81,4%**	82,6%	**129,7%**	85,4%	**84,2%**	80,4%

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Banque privée

Faits marquants de 2025

- Les encours de la Banque Privée en France dépassent 25 milliards d'euros
- Une année marquée par de belles performances de gestion sous mandat et de gestion conseillée
- Le lancement de l'offre extra-financière en gestion sous mandat

En 2025, la banque privée Edmond de Rothschild renforce son positionnement aux côtés des familles et des entrepreneurs qui souhaitent donner du sens à leur patrimoine. Dans un contexte où l'incertitude devient la norme et où les transitions économiques, technologiques et environnementales s'accélèrent, le patrimoine est envisagé comme un levier de stabilité, de croissance et d'impact durable.

Forte d'un héritage de plus de 250 ans, la Maison met cette expérience au service de la construction de solutions privilégiant le temps long et l'ancrage dans l'économie réelle. La mission de la banque privée consiste à accompagner les clients privés dans la structuration, le développement et la transmission de leurs actifs, en intégrant leurs enjeux familiaux, professionnels et sociétaux.

Cette exigence se traduit par une offre de produits et de services conçue pour répondre aux défis de demain : financement de l'économie productive, transition énergétique, innovation, infrastructures, transmission d'entreprises et organisation des patrimoines familiaux complexes.

Au centre de cette démarche, le banquier privé demeure l'architecte de la relation. Il développe une vision globale et cohérente du patrimoine des clients, qu'il soit personnel ou professionnel, et coordonne l'accès aux expertises de la Maison : investissement, ingénierie patrimoniale, *corporate finance*, *private equity*, immobilier et conseil en philanthropie.

Grâce à cette approche intégrée et hautement personnalisée, la banque privée Edmond de Rothschild en France accompagne les clients à chaque étape de l'évolution de leur patrimoine, en alignant leurs décisions patrimoniales avec leurs projets de vie, leurs valeurs et leur vision de l'avenir.

En 2025, Edmond de Rothschild a reçu le prix de « Meilleure Banque Privée Pure Player 2025 » lors des *Private Banking Awards* de *Citywire France* qui récompense le travail de l'ensemble des équipes, le positionnement différenciant de cette Maison d'investissement et l'engagement qui est mis au service des clients. Par ailleurs, Edmond de Rothschild en France reste « Incontournable », au sein du classement Décideurs Leaders League des banques privées indépendantes.

Une activité commerciale robuste dans un environnement exigeant

L'année 2025 s'est caractérisée par un niveau d'activité soutenu pour notre banque privée et notre courtier en assurance-vie.

La collecte brute s'est maintenue malgré une situation économique qui s'est durcie. Cette collecte, répartie entre le bureau de Paris et les huit bureaux de régions, se réalise auprès du cœur de cible de la banque : des entrepreneurs, tous secteurs confondus, qui font des opérations capitalistiques sur leur entreprise.

La collaboration se renforce encore avec le *Corporate Finance* et notamment en régions.

Une proposition de valeur alignée avec les convictions de la Maison

Développement des solutions dédiées en gestion discrétionnaire

Le parcours financier, créé en 2024, est destiné à accompagner au mieux nos clients en matière de gestion. Au cours de l'année 2025, le parcours financier a été enrichi de nouvelles fonctionnalités dans une logique d'amélioration continue.

L'équipe de Gestion Discrétionnaire gère également des fonds réservés aux clients de la Banque Privée. L'offre de ces fonds s'est accélérée et s'appuie notamment sur l'utilisation de fonds d'avance, dont la stratégie de gestion, de type Équilibré, est conçue pour répondre aux besoins d'un large nombre de clients.

Dans une démarche continue d'adaptation à l'environnement de marché et aux besoins des clients, l'équipe de Gestion Discrétionnaire a étoffé son offre et propose de nouvelles orientations de gestion, dont l'orientation EMTN Offensif et l'orientation Dédiée.

La durabilité, une opportunité de création de valeur responsable

En 2025, l'offre de gestion a évolué pour prendre en compte des caractéristiques extra-financières au sein de plusieurs orientations de gestion discrétionnaires. Cette évolution permet de répondre aux préférences en matière de durabilité exprimées par les clients.

Une action de long terme, ancrée et destinée aux clients de la banque privée

En 2025, et pour la quatrième année consécutive, deux nouveaux produits ont permis des dons significatifs aux associations *Nightline* et Fondation FondaMental. Grâce à l'engagement des clients et la mobilisation de la banque privée, ces deux associations ont reçu plus de 230 000 € de dons cumulés.

Accompagner les nouvelles générations

La communauté du programme U'RNEXT s'est étoffée en 2025, avec plusieurs rendez-vous dédiés aux thématiques de l'IA et de l'audace. Ce programme destiné aux enfants des clients de 23 à 28 ans rencontre un vif succès auprès des jeunes qui créent de solides liens entre eux, mais aussi après des banquiers qui renforcent ainsi la relation avec leurs clients.

La banque est toujours engagée auprès *d'Albert School*, la première *Business School* qui donne toute son importance à la Data. Ariane de Rothschild est la marraine fidèle du Master *Data for Finance* et des études de cas ont été montées pour les étudiants du *Bachelor 1* et du *Bachelor 2*.

Un ancrage fort auprès des entrepreneurs, partout en France

En France, les entrepreneurs demeurent au centre du modèle de la banque privée Edmond de Rothschild. Fidèle à un positionnement historique et différenciant de banque d'entrepreneurs, la Maison s'inscrit dans la continuité de son propre parcours : fondée par une famille d'entrepreneurs, qui met au service de ses clients la même exigence et la même vision de long terme que celles héritée de sa propre histoire entrepreneuriale.

L'accompagnement proposé dépasse la seule dimension financière. Il s'inscrit dans une réflexion globale sur l'avenir de l'entrepreneur, de sa famille et de son entreprise, avec une approche dynamique et évolutive au fil des étapes clés de son parcours. Ce suivi repose sur une construction partagée, visant à élargir la réflexion stratégique à long terme et à structurer les décisions patrimoniales dans la durée.

Cette démarche s'appuie sur l'ensemble des expertises de la banque privée, ainsi que sur les compétences spécialisées du Groupe. L'objectif est d'offrir aux entrepreneurs une réponse cohérente, intégrée et adaptée à la complexité croissante de leurs enjeux.

En 2025, les initiatives auprès des communautés d'entrepreneurs sont nombreuses, avec toujours la même volonté de s'inscrire dans la durée. Le Partenariat avec EY pour le Prix de l'Entrepreneur de l'Année a été renouvelé ; un nouveau programme avec *The Galion project* (partenariat depuis 5 ans), réseau d'entrepreneurs de la tech, a vu le jour sur le thème de *l'exit* ; avec LBO Club, les équipes d'ingénierie patrimoniale ont traité le sujet de la protection du dirigeant ; avec la *French Tech* à Lille, de nombreux rendez-vous ont permis d'animer le réseau tout au long de l'année.

Une collecte nette à son plus haut niveau historique pour le courtage en assurance-vie

L'année 2025 a été marquée par une collecte nette historique chez Edmond de Rothschild Assurances et Conseils sur l'ensemble de ses réseaux. Le développement de nouveaux partenaires stratégiques et

l'amélioration du volume d'affaires avec des partenaires historiques a soutenu l'excellente dynamique commerciale de l'entité.

En 2025, une ligne métier assurance pilotée par Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) a été mise en place pour que l'offre de courtage puisse profiter aux autres banques privées du Groupe.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2025	2024	Évolution
Produit net bancaire	**167.154**	137.611	21,5%
Frais de gestion	−133.870	−108.923	22,9%
- Frais de personnel	−71.582	−68.018	
. directs	−51.985	−49.772	
. indirects	−19.597	−18.246	
- Autres charges d'exploitation	−47.566	−34.628	
- Dotations aux amortissements	−14.722	−6.277	
Résultat brut d'exploitation	**33.284**	28.688	16,0%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation	**33.284**	28.688	16,0%
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	**33.284**	28.688	16,0%
Coefficient d'exploitation*	71,3%	74,6%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Les encours de la Banque Privée (25.4 milliards d'euros) évoluent de +12% depuis le début de l'année avec une bonne dynamique commerciale permettant de constater une collecte nette de 2,1 milliards d'euros.

A noter deux changements de périmètre au sein de la banque privée France sur 2025, à savoir un changement de présentation des frais de sous-traitance titres en revenus négatifs avant 2025 et depuis cette année en charge, et le transfert en vision analytique de l'intégralité des revenus de gestion sous mandat et des fonds dédiés (précédemment un partage entre la banque privée et la gestion d'actifs était opéré)

Les revenus de la banque privée sur 2025 sont en hausse de +21% à 167.2 millions d'euros. Sur la banque privée France, et hors impacts périmètre, les revenus sont en hausse de +29.1 millions d'euros (+21%) et cette évolution se détaille ainsi pour la France :

- Les commissions sur encours augmentent de +29% par rapport à 2024, intégrant l'effet de présentation comptable des frais de sous-traitance titres ainsi que le changement de règle de partage des revenus de gestion sous mandat et des fonds dédiés. En excluant ces impacts, les commissions sur encours progressent de +10%, conséquence de la dynamique commerciale qui permet une hausse des encours avec un niveau élevé de collecte nette et un impact positif de la hausse des marchés,
- Activité transactionnelle soutenue sur 2025 avec des revenus en hausse de +31% en lien avec la hausse des encours sous gestion et en gestion conseillée, et tenant compte de la volatilité des marchés sur l'année,
- Les revenus sur l'activité de bilan sont en hausse sur 2025 de +5% (+1.4 millions d'euros par rapport à 2024) avec la hausse des revenus de trésorerie en lien avec la hausse des encours de dépôts, la hausse des revenus de crédit en lien avec l'évolution à la hausse des encours moyens, mais aussi avec des revenus liés aux produits structurés en augmentation.

En Italie, les revenus sont en baisse de principalement du fait de la cession en octobre des activités italiennes.

Au total, et hors activités italiennes, le Produit Net Bancaire de la banque privée contribue pour 45% au Produit Net Bancaire consolidé 2025, proportion en hausse par rapport à celle de 2024 (37%).

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée s'élève à 133.9 millions d'euros en 2025, en hausse de +23% par rapport à 2024. Cette hausse intègre l'impact de l'allocation de l'intégralité des charges liées à la gestion sous mandat et à la gestion des fonds dédiés sur la banque privée pour +8.3 millions d'euros et l'impact de la cession des activités italiennes sur le dernier trimestre 2024 pour -9.2 millions d'euros.

Sur la banque privée France et en excluant l'impact du transfert des activités de gestion sous mandat et des fonds dédiés, les frais de personnel sont en hausse de +3.1 millions d'euros, en lien avec l'évolution des effectifs. Les autres frais sont en hausse de +21.4 millions d'euros, principalement impactés par le passage sous Avaloq, dont +7.9 millions d'euros sur les amortissements du projets Avaloq et +8.9 millions d'euros de charges liées à la maintenance de cet outil ainsi que des refacturations du groupe couvrant l'activité de sous-traitance titres.

Résultat d'exploitation

Le Résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 33.3 millions d'euros, en hausse par rapport à celui de 2024 (qui était de +28.7 millions d'euros), avec une hausse des revenus en lien avec la bonne performance commerciale et une augmentation contrôlée des coûts.

En conséquence, le coefficient d'exploitation s'élève à 71% en amélioration par rapport à celui de 2024 (75%).

À l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 33.3 millions d'euros en 2025 en hausse de +4.6 millions d'euros (+16%) par rapport à 2024.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2025 :

- 33,35 Mds€ d'encours sous gestion en France
- Une année de fort développement
- De nouvelles expertises développées tant sur les marchés cotés que non cotés.

L'offre de Edmond de Rothschild en Asset Management est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de convictions. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicielle en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme.

La gamme de solutions d'investissements de Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés. Elle se compose également d'une plateforme innovante dans les actifs réels, avec des stratégies centrées sur l'investissement responsable et d'impact.

Une année de fort développement

L'année 2025 a débuté avec beaucoup d'interrogations sur le second mandat de Donald Trump et sur les surprises qu'il pouvait réserver. La guerre commerciale engagée par son administration, combinée à la fragmentation des alliances géopolitiques, a conduit l'Allemagne, la Commission européenne et plusieurs États membres de l'UE à prendre une série de mesures visant à renforcer la souveraineté et l'autonomie du Vieux Continent.

2025 marque vraisemblablement le début d'une nouvelle ère : un *leadership* européen retrouvé, articulé notamment autour de l'Allemagne, d'une Espagne et d'une Italie plus dynamiques, et d'une France qui parvient à atténuer ses faiblesses structurelles grâce au soutien de l'ensemble européen.

Dans ce contexte de recomposition géopolitique et économique, Edmond de Rothschild Asset Management s'est distingué par la solidité de ses performances et la qualité de ses expertises de gestion. Plusieurs fonds de la société de gestion se classent ainsi en 2025 dans le top 20,0% de leurs catégories parmi lesquels EdR SICAV European Smaller Companies, EdR SICAV Short Duration Credit ou encore EdR SICAV Tricolore Convictions. Certains affichent la note de 5 étoiles Morningstar à l'instar de EdR Fund Emerging Credit, EdR Fund Income Europe ou EdR SICAV Euro Sustainable Credit, reflétant ainsi un solide couple performance-risque à horizon moyen/long terme.

L'année 2025 a par ailleurs été dynamique sur le plan des lancements de produits, avec la création de nouveaux fonds conçus pour offrir aux investisseurs des solutions adaptées à leurs besoins.

Concernant les marchés liquides :

- dans le prolongement du succès d'EdR SICAV Millesima 2030 dont la collecte avoisine 900,0 M€, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a lancé EdR SICAV Millesima 2032, le 13ème fonds obligataire daté de la franchise Millesima. Cette gamme a collecté 5 Mds€ depuis son lancement en 2008. Ce nouveau fonds à échéance investit dans une sélection d'obligations d'entreprises principalement à haut rendement, émises par des sociétés domiciliées dans des pays développés de l'OCDE, de l'Espace économique européen ou de l'UE, de maturité maximale décembre 2032,
- pour tirer profit des opportunités issues de la transformation structurelle du continent européen, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a lancé en juin 2025 EdR SICAV Mission Europa, un fonds d'actions européennes axé sur quatre piliers essentiels : sécurité, énergie, innovation et financement,
- la gamme Multi-Asset & Overlay a également été étoffée avec le lancement d'EdR SICAV Ultim1, un fonds qui cherche à naviguer efficacement dans diverses conditions de marché grâce à une approche d'allocation multi-actifs flexible. Ce fonds associe des stratégies d'investissement éprouvées à des techniques de couverture actives pour atténuer la volatilité du portefeuille et se prémunir des risques extrêmes,
- la société de gestion a également renforcé ses capacités existantes en ajoutant une nouvelle expertise d'investissement, avec le recrutement d'une équipe dédiée à la gestion active quantitative. L'objectif est de développer une stratégie active return reposant sur un processus de décision structuré, fondé sur des modèles mathématiques avancés et utilisant des algorithmes informatiques ainsi que des techniques de machine learning. Cette nouvelle gamme de produits qui verra le jour courant 2026 viendra compléter l'offre traditionnelle de fonds de gestion active de Edmond de Rothschild Asset Management, en ajoutant un moteur supplémentaire de création de performance et d'optimisation du couple rendement/risque.

Concernant les marchés privés :

[1] Fonds lancé suite à la transformation du fonds EDRS US Solve.

- la société de gestion a lancé Edmond de Rothschild Private Equity Solutions SICAV – Convictions IV ELTIF, un fonds de fonds structuré selon le règlement européen ELTIF 2.0. Ce nouveau véhicule d'investissement reflète l'ambition de Edmond de Rothschild de rendre les marchés privés accessibles aux investisseurs privés, en s'appuyant sur son expertise historique et son savoir-faire. Pensé pour les investisseurs privés, et accessible à partir de 100 000,0 euros, EdRPE Convictions IV ELTIF offre un accès exclusif à une sélection de stratégies développées par les équipes de Edmond de Rothschild Private Equity, jusqu'ici réservées principalement aux investisseurs institutionnels. Entièrement investi dans les fonds de la Maison, ce véhicule traduit les convictions fortes du Groupe sur des thématiques au cœur des enjeux majeurs en Europe : modernisation des infrastructures, accélération de la transition énergétique, renforcement du tissu des PME ou encore régionalisation des économies.

Des équipes renforcées

S'agissant des promotions et des recrutements, Edmond de Rothschild Asset Management a durant ces derniers mois étoffé ses équipes avec notamment :

- le recrutement d'Eric de Tessières en tant que Group Chief Sustainability Officer. Rattaché à Cynthia Tobiano, Deputy CEO de Edmond de Rothschild, il supervise l'ensemble des initiatives de développement durable de Edmond de Rothschild en gestion d'actifs et en banque privée,
- le recrutement de l'équipe de gestion quantitative précédemment mentionnée, dirigée par Bruno Taillardat. Celle-ci comprend deux gérants quantitatifs seniors, Xavier Marconnet et Frédéric Girod, qui seront prochainement rejoints par deux autres gérants et un analyste de recherche quantitative,
- la création d'une équipe de vente dédiée aux actifs non-cotés afin de répondre à une demande croissante pour ces stratégies et d'approfondir les relations avec les investisseurs institutionnels internationaux. Cette équipe de cinq personnes est dirigée par Robbert Zoet, nommé Responsable de la distribution actifs non-cotés,
- le recrutement de David Claus au poste de CEO de Edmond de Rothschild Asset Management Luxembourg et *Group Head of Asset Servicing*. A la suite du retrait d'Apex Group, qui n'a pas réussi, courant 2025, à obtenir une autorisation réglementaire pour l'acquisition de nos activités d'*asset servicing*, David Claus a pour mission d'assurer le développement organique de cette activité *d'asset servicing*,
- la nomination de Klaus Schmitz au poste de *Chief Investment Officer Europe et Executive Chairman* de Edmond de Rothschild REIM UK, avec pour mission de superviser la stratégie d'investissement paneuropéenne de Edmond de Rothschild REIM, diriger l'activité d'investissement et contribuer à renforcer les relations avec les investisseurs et partenaires financiers sur les marchés clés.

Une collecte particulièrement dynamique

En dépit d'un exercice 2025 marqué par une incertitude persistante et une détérioration de l'environnement géopolitique, les activités d'asset management du Groupe Edmond de Rothschild ont clôturé l'année sur une collecte nette positive de 5,4 Mds€, pour la cinquième fois consécutive, dont 2,2 M€ en France.

Cette dynamique s'est manifestée de manière diversifiée, tant au niveau des classes d'actifs que des zones géographiques et des segments de clientèle. Le nombre d'appels d'offres remportés au cours de l'exercice illustre également le fort dynamisme de l'activité.

Du côté des actions, EdR Fund Big Data, qui a fêté ses 10 ans en août 2025, a franchi le cap des 2.5 Mds€ d'encours, tandis qu'EdR SICAV European Smaller Companies, qui a célébré son 3ème anniversaire en décembre 2025, a dépassé 200.0 M€ d'encours sous gestion.

Sur le segment obligataire, la collecte a atteint 1.0 Md€, portée notamment par la franchise Millesima, avec EdR SICAV Millesima 2030 (+600.0 M€ de collecte), mais également par les fonds EdR SICAV Financial Bonds (+300.0 M€ de collecte) et EdR SICAV Corporate Hybrid Bonds (+200.0 M€ de collecte).

Les partenariats internationaux se sont également révélés être un puissant levier de croissance, avec plus de 2.0 Mds€ de collecte, renforçant également la plateforme Vision Fund.

En parallèle, Edmond de Rothschild Asset Management a obtenu de nouveaux mandats dédiés en France pour près d'1.0 Md€.

Concernant les actifs réels, la plateforme de private markets a poursuivi sa croissance, avec une bonne dynamique dans les trois secteurs d'activité clés d'Edmond de Rothschild Asset Management, à savoir l'immobilier, le capital-investissement et la dette d'infrastructure : la collecte a ainsi atteint 500.0 M€ dans BRIDGE (Benjamin de Rothschild Infrastructure Debt Generation). Depuis sa création en 2014, cette plateforme dédiée à la dette d'infrastructure a réalisé plus de 135 investissements dans 21 pays européens et a investi plus de 6.0 Mds€ dans des projets d'infrastructure, dont plus de 40 % ont été consacrés à la transition énergétique.

Du côté du private equity, la collecte s'est établie à 470.0 M€. L'année 2025 a été marquée par le succès du closing du fonds Trajan 2, dédié à la transmission managériale et capitalistique des PME, à son hard cap de 300,0 M€ et la poursuite de levée des fonds Amethis Fund III, 3ème millésime de la stratégie phare d'Amethis concentrée sur le continent africain, et Ginkgo IV, une stratégie visant à reconstruire la ville sur la ville ; ces deux levées actives témoignant de l'intérêt des investisseurs pour des stratégies de pointe.

Enfin, du côté de l'immobilier la collecte s'est élevée à 736.0 M€. La SCPI EdR Europa, qui vise à tirer parti des opportunités offertes par un marché en profonde mutation en s'appuyant sur un ancrage européen fort, a poursuivi son développement avec succès en 2025, en réalisant notamment sa sixième acquisition un peu plus d'un an après son lancement.

De nouveaux engagements en matière d'investissement responsable

Au cours des dix dernières années, l'innovation et les investissements destinés à transformer l'approvisionnement en énergie se sont accélérés à un rythme soutenu, avec un triple objectif : renforcer la souveraineté énergétique, réduire les coûts et favoriser la décarbonation de l'économie. Les investissements dans les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, la mobilité et les industries vertes ont atteint des niveaux record, tandis que les effets du changement climatique deviennent de plus en plus tangibles, avec une multiplication des événements extrêmes.

Chez Edmond de Rothschild, nous restons convaincus que les dynamiques d'innovation, de transformation économique profonde et de transition énergétique constituent des tendances d'investissement incontournables. En tant qu'investisseur de conviction, nous nous engageons aux côtés de nos clients pour financer, à grande échelle, la transformation de l'économie réelle.

La réussite d'une transition d'une telle ampleur exige l'expertise et la détermination de l'ensemble de nos équipes d'investissement. Nous poursuivons en continu l'évaluation des meilleures approches pour investir dans la transition vers une économie bas carbone, afin de saisir les opportunités de croissance qui en découlent.

Dans ce sillage, nos stratégies d'investissement, tant sur les marchés cotés que sur les marchés privés, soutiennent des projets présentant un impact positif significatif sur l'environnement et la société.

A titre d'illustration, Pearl Infrastructure Capital II, fonds spécialisé dans les infrastructures et systèmes liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire, membre partenaire d'Edmond de Rothschild Private Equity, est devenu actionnaire majoritaire d'Energy Pool dans le cadre d'une augmentation de capital de plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce quatrième investissement renforce la stratégie de Pearl II, qui privilégie les projets dédiés à la décarbonation, tout en apportant stabilité et flexibilité à la production d'électricité et aux réseaux, avec un positionnement affirmé sur les marchés européens de l'énergie, au service des industriels. En parallèle, Edmond de Rothschild Asset Management a participé au financement de l'un des plus grands projets de stockage par batteries d'Europe continentale à travers sa plateforme

BRIDGE, renforçant ainsi son rôle d'acteur engagé dans le développement des infrastructures de la transition énergétique.

Par ailleurs, un Comité Controverse a été créé en 2025, avec pour objectif d'expliquer les nouvelles controverses identifiées affectant en priorité les entreprises présentes dans des portefeuilles labellisés ISR mais aussi non ISR et les actions entreprises s'il y a lieu (demandes à l'entreprise, contact avec d'autres parties prenantes, analyses mises à jour, etc.). L'équipe IR (Investissement Responsable) et la gestion présentent les nouvelles actions envisagées que le comité valide ou non. Elle détaille les modifications de la *watchlist* et donne les explications sur les nouvelles entreprises inscrites sur cette *watchlist*. Le comité fait également le lien avec le comité engagement qui peut décider d'initier une action d'engagement à la suite d'une controverse.

Notre engagement se traduit également sur le plan de la réflexion collective et de la place financière. Edmond de Rothschild Asset Management a rejoint le *think tank* « 2030, Investir Demain », une initiative de place portée par les médis L'AGEFI et ID l'Info Durable. Celle-ci vise à créer un espace inédit de dialogue entre professionnels de la finance, entreprises et experts sectoriels pour anticiper les grandes transformations de la finance durable. Dans ce cadre, notre société de gestion pilote le groupe de travail consacré à la souveraineté européenne, et plus particulièrement autour de la capacité à accélérer la durabilité, notamment en matière de transition environnementale.

Enfin, ces engagements se reflètent dans les distinctions obtenues en 2025. Edmond de Rothschild Asset Management a reçu le trophée de la Meilleure Gestion ISR sur un an dans le cadre des « Corbeilles Mieux Vivre Votre Argent », récompensant la performance financière de ses fonds actions et obligataires labellisés ISR. De plus, le fonds EdR Fund EM Climate Bonds s'est vu décerner pour la troisième année consécutive le label LuxFLAG Impact, soulignant la qualité et la pérennité de son approche à impact.

Résultats détaillés de l'activité asset management

En milliers d'euros	2025	2024	Évolution
Produit net bancaire	**148.737**	152.434	−2,4%
Frais de gestion	−125.245	−130.623	−4,1%
- Frais de personnel	−72.786	−75.826	
. directs	−55.952	−59.361	
. indirects	−16.834	−16.465	
- Autres charges d'exploitation	−47.924	−49.710	
- Dotations aux amortissements	−4.534	−5.087	
Résultat brut d'exploitation	**23.493**	21.812	7,7%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	**23.493**	21.812	7,7%
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	−2.439	20	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	**21.054**	21.832	−3,6%
Coefficient d'exploitation*	81,4%	82,6%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 33.4 milliards d'euros (prenant en compte les encours de gestion sous mandat), les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en hausse de +13% par rapport à fin 2024 avec une collecte nette de +2.2 milliards d'euros et un effet performance de +5%.

Les revenus sur 2025 s'élèvent à 148.7 millions d'euro, en baisse de -2% par rapport à 2024 dont l'impact de la sortie des activités italienne du périmètre de Edmond de Rothschild fin 2024 pour -1.9 million d'euros et avec un changement d'allocation analytique des revenus de la gestion sous mandat et des fonds dédiés, précédemment partagés entre la banque privée et la gestion d'actif et depuis cette année intégralement alloué à la banque privée (à noter que les charges liés à ces activités sont aussi alloués intégralement à la banque privée). En retraitant ces deux éléments de périmètre sur 2024, les revenus 2025 sont en hausse de +5% par rapport à 2024, avec :

- Une hausse des commissions sur encours de +16% avec une hausse des encours moyens de +15%,
- Un niveau de commissions de surperformance de +10.3 millions d'euros contre +16.5 millions d'euros sur 2024,
- Une légère baisse des commissions sur l'activité transactionnelle de -2% en lien avec l'arrêt des commissions de mouvement.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 125.2 millions d'euros en 2025.

- Les frais de personnel s'élèvent à 72.8 millions d'euros, supérieurs de +6% par rapport à 2024 (hors impact périmètre), avec une hausse de la rémunération fixe en lien avec l'évolution des effectifs et d'une hausse des rémunérations variables en lien avec les résultats.
- Autres charges d'exploitation hors impact périmètre en hausse de +3% par rapport à 2024 à 52.5 millions d'euros avec une hausse des honoraires et des coûts informatiques.

Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en hausse de +1.7 million d'euros par rapport à 2024 pour s'établir à 23.5 millions d'euros. Hors impact périmètre de la sortie des activités italienne fin 2024 et du changement d'allocation des activités de gestion sous mandat et de gestion des fonds dédiés, le résultat d'exploitation est en hausse de +5% (+1.2 million d'euros).

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité est en amélioration et ressort à 81%.

Résultat courant avant impôt

Le Résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs s'établit à 21.1 millions d'euros contre 21.8 millions d'euros en 2024 et 22.4 millions d'euros hors impact périmètre.

CONSEIL AUX ENTREPRISES, ENTREPRENEURS ET FONDS

Faits marquants de 2025

- Un maintien de la volumétrie de transactions dans un contexte de marché baissier, et un chiffre d'affaires en recul de 18,0% du fait d'une baisse des valorisations et de deals plus petits
- Une équipe renforcée avec treize Directeurs Associés et près de 70 banquiers et le renforcement de notre présence régionale (Bordeaux et Nantes)
- Une position confortée parmi les leaders sur le segment small mid-caps
- Un trophée d'Or au Sommet des Leaders de la finance, catégorie banque d'affaires : Meilleure équipe LBO (*small to mid*), Meilleure dynamique de croissance, Meilleur Tech Bankers, Meilleure équipe Debt Advisory. Prix du meilleur conseil *M&A* dans la catégorie *Small & Mid Cap* décernée par *Private Equity Magazine.*

En 2025, le marché du *M&A* en France a connu une résilience contrastée ; les incertitudes persistantes liées aux tensions géopolitiques ; aux taux d'intérêts élevés et à l'instabilité politique (renversements successifs de gouvernement et difficulté d'adoption du budget entraînant une instabilité fiscale) ont continué de freiner l'activité. Dans ce contexte Edmond de Rothschild Corporate Finance continue d'afficher une solide performance et reste un acteur incontournable. Le rebond espéré met plus de temps à se concrétiser, mais nous avons saisi cette opportunité pour renforcer notre équipe et développer de nouvelles offres.

Notre positionnement volontairement large : *Small to Upper-Mid cap* nous a permis de gagner des parts de marché et nous sommes résolument optimistes pour 2026.

En effet, nous avons continué la structuration de notre équipe et le développement de notre offre avec notamment l'accélération de notre offre *Buy & Build* et le développement d'une offre de continuation funds en partenariat avec Jasmin Capital.

Notre équipe de Financement continue de nous permettre de proposer une offre complète pour nos clients, en refinancement pur (financement de plan de développement, d'opérations capitalistiques et optimisation du coût de financement), lors des opérations de financement d'acquisition mais également en collaboration avec les équipes *M&A* et nos clients à la vente, ce qui permet de sécuriser la liquidité utile aux potentiels acquéreurs.

Ces derniers mois, nous avons accueilli Manon Elbaz pour renforcer notre digitalisation en interne et notamment accélérer sur les usages que nous pouvons faire de l'intelligence artificielle. Dans un marché du *M&A small & mid-cap* de plus en plus concurrentiel, la transformation digitale devient un levier stratégique pour accélérer l'exécution, optimiser la gestion des dossiers et renforcer notre avantage compétitif.

Bien que le volume d'opérations ait légèrement baissé par rapport à 2024, c'est surtout la baisse des commissions moyennes, signe d'une plus grande majorité de deal de petite taille, qui explique la baisse de chiffre d'affaires. En effet les deals inférieurs à 100,0 M€ sont passé de 60,0 à 85,0% de nos transactions entre 2024 et 2025.

Parmi les opérations notables de 2025 figurent :

- **Santé :** Sagitta, Novavet, Amadeus
- **Transport :** Malherbe
- **Services B2B :** Magellan Partners, Estya, Myrium, Rayonnance, Argon&co, Rollakin, MEnergie

- **Tech Digital :** Dimo Maint, Citron
- **Immobilier :** Theop, ResidSocial
- **Distribution :** Addev Materials, Briconord

Nos secteurs principaux demeurent la santé, la technologie, les services B2B et l'industrie qui constituent plus de 80,0% de notre chiffre d'affaires en valeur en 2025. Nous avons également observé une croissance de la contribution au chiffre d'affaires du secteur de l'immobilier (malgré des conditions de marché défavorables).

Nous avons poursuivi notre stratégie de régionalisation avec le renforcement du bureau de Bordeaux (recrutement de Victor Lemay) et l'implantation à Nantes (Nicolas Manceau au poste de Directeur Associé).

Pour préparer une année 2026 qui s'annonce dynamique avec un carnet de commandes bien rempli, nous avons poursuivis nos recrutements afin de nous donner les moyens nécessaires pour continuer à prendre des parts de marchés.

Après 4 années de baisse, la reprise des opérations de *M&A* est attendue. Les indicateurs économiques (stabilisation des taux d'intérêt, maitrise de l'inflation) y sont favorables. Nous sommes donc confiants que 2026 verra un retour des investisseurs : les participations des fonds sont vieillissantes et doivent être cédées afin d'apporter des liquidités aux LPs qui pourront ainsi souscrire aux nouvelles levées. Après une période d'attentisme, ils devraient intensifier leurs activités, notamment en ciblant des entreprises de tailles intermédiaire faisant du marché du *small & mid cap* le segment le plus résilient et dynamique.

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2025	2024	Évolution
Produit net bancaire	**56.699**	93.250	−39,2%
Frais de gestion	−78.803	−83.049	−5,1%
- Frais de personnel	−47.612	−51.301	
. directs	−38.043	−41.356	
. indirects	−9.569	−9.944	
- Autres charges d'exploitation	−17.840	−19.890	
- Dotations aux amortissements	−13.352	−11.858	
Résultat brut d'exploitation	**−22.104**	10.201	−316,7%
Coût du risque	365	−98	
Résultat d'exploitation	**−21.739**	10.103	−315,2%
Sociétés mises en équivalence	156	79	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.798	12.346	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	**−18.785**	22.528	−183,4%
Coefficient d'exploitation*	129,7%	85,4%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

Dans un contexte de marché des fusions et acquisition en convalescence, l'activité de conseil aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2025 avec un revenu s'élevant à 39.0 millions d'euros, en retrait de -18% par rapport à l'année passée (-8.5 millions d'euros).

Gestion propre

Le produit net bancaire du compte propre s'élève à 17.7 millions d'euros, en baisse de -28 millions d'euros par rapport à 2024 dont -1.9 million d'euros en lien avec la sortie des activités italienne du périmètre de Edmond de Rothschild. En excluant cet impact périmètre, la baisse des revenus s'explique par la baisse des taux de refinancement et par un résultat négatif du portefeuille pour compte propre.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation baissent par rapport à 2024 (-10%), en lien avec la baisse des revenus enregistrés. Le résultat brut d'exploitation ressort négatif à -1.1 million d'euros contre un résultat positif à 3.0 millions d'euros sur 2024.

Gestion propre

Les charges d'exploitation sont en légère hausse de +1% par rapport à 2024

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'élève à -18.8 millions d'euros quand il était de +22.5 millions d'euros en 2024. A noter que le résultat 2024 intégrait 12.3 millions d'euros de plus-value de cession.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2025, Edmond de Rothschild (France) a réalisé les opérations suivantes :

Acquisition :

En mai 2025, Edmond de Rothschild (France) a souscrit à l'intégralité de l'augmentation du capital de Financière Boréale (France). Cette augmentation s'est faite par l'émission de 17 105 nouvelles actions d'une valeur nominale unitaire de 152 €. Edmond de Rothschild (France) détient 100% du capital de sa filiale au 31 décembre 2025.

Cession :

Le 14 mai 2025, Edmond de Rothschild (France) a cédé la totalité de sa participation dans Edmond de Rothschild (Europe) à Edmond de Rothschild (Suisse).

Perspectives 2026

L'année 2025 aura confirmé une réalité désormais durable : notre monde évolue dans un environnement de transformations rapides, de tensions assumées et de rapports de force plus visibles.

Les trajectoires économiques se sont affirmées. Les États-Unis ont confirmé leur dynamisme, porté par leur leadership technologique et l'essor de l'intelligence artificielle. L'Europe est confrontée à des défis structurels bien identifiés mais dispose d'atouts permettant l'émergence d'opportunités autour de l'énergie, des infrastructures, de la défense et de la relance industrielle. Enfin, la Chine, notamment grâce à ses investissements dans les technologies critiques, a maintenu une croissance résiliente et consolidé son rôle dans un monde de plus en plus multipolaire.

Au-delà de ces dynamiques régionales, l'année écoulée a été marquée par des tendances de fond qui redessinent durablement l'économie mondiale. La montée en puissance de l'intelligence artificielle transforme les modèles productifs et les chaînes de valeur, tandis que les enjeux de souveraineté énergétique, technologique et industrielle s'imposent comme des priorités stratégiques. Ces mutations structurantes appellent des choix d'investissement réfléchis, sélectifs et inscrits dans la durée.

L'année écoulée aura été une année de contrastes pour les marchés financiers. Les marchés actions ont connu une progression soutenue dans la plupart des grandes régions du monde, et nombre d'entre eux ont enregistré des performances à deux chiffres. Derrière cette dynamique, l'environnement est resté marqué par une forte dispersion des performances entre secteurs et régions ainsi que par un contexte de tensions géopolitiques persistantes.

En 2025, nous avons poursuivi le développement de stratégies autour de la résilience, de la souveraineté, des infrastructures et de la relance européenne, tout en continuant à investir activement dans la transition énergétique et les technologies d'avenir, en particulier l'intelligence artificielle, avec l'ambition constante d'allier performance et impact durable.

Fidèles à notre conviction que performance et progrès vont de pair, nous avons continué à investir dans les innovations susceptibles de transformer durablement les modèles économiques et les chaînes de valeur.

Dans un environnement marqué par l'accélération des transformations économiques, technologiques et géopolitiques, nous poursuivons une trajectoire fondée sur la constance, la discipline et une vision de long terme.

Prévoir reste essentiel, mais dans un monde incertain, cela exige beaucoup de sélectivité et de réactivité. Cela implique aussi une vision, des choix et une lecture avisée du monde. C'est exactement la façon dont nous concevons notre métier, faire œuvre financière utile et contribuer à faire du progrès une idée durable.

2026 s'annonce tout aussi imprévisible que 2025. Nous l'abordons avec optimisme et exigence et sérénité. Optimisme, car les grandes forces de transformation demeurent créatrices de valeur sur le long terme. Exigence, car la complexité du monde imposera plus que jamais sélectivité, analyse fondamentale et accompagnement des acteurs véritablement résilients. Sérénité, car notre modèle de développement et d'organisation nous ont permis de surmonter les défis historiques des dernières années.

C'est avec cette même exigence que nous abordons les années à venir : continuer à accompagner nos clients dans la durée, développer des expertises d'investissement performantes et renforcer notre position parmi les acteurs de référence de notre industrie.

Dans ce contexte, avec un engagement de mettre la finance au service de l'économie réelle , Edmond de Rothschild (France) va poursuivre sa stratégie de différenciation autour d'investissements de convictions associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme: concentration sur une sélection de stratégies bien identifiées, feuille de route ambitieuse pour nos investissements socialement responsables et renforcement de nos gammes thématiques.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2025, le total du bilan consolidé s'élève à 4.416,1 millions d'euros, en légère hausse de 3,9% par rapport au 31 décembre 2024 (4.249,5 millions d'euros).

Actif

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, Banques centrales, CCP	1.506.667	1.489.558
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	74.491	105.976
Instruments dérivés de couverture	34.323	37.820
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	279	10.413
Titres au coût amorti	133.395	73.503
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	753.881	953.690
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1.539.011	1.270.530
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	−27.883	−27.125
Actifs d'impôt et autres actifs	183.837	127.845
Valeurs immobilisées	218.106	207.258
Total de l'actif	**4.416.107**	4.249.468

Passif

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.453.352	2.380.605
Instruments dérivés de couverture	1.490	2.529
Dettes envers les établissements de crédit	18.295	88.701
Dettes envers la clientèle	1.254.325	1.054.443
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts et autres passifs	271.124	255.261
Provisions	21.066	18.496
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	396.309	448.899
Participations ne donnant pas le contrôle	146	534
Total du passif	**4.416.107**	4.249.468

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste Caisse, Banques centrales, CCP enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France.

Le total des actifs financiers à la juste valeur par résultat est en baisse et s'élève à 74,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, cette rubrique intègre le portefeuille de private equity du Groupe (42,1 millions d'euros) ; des titres à revenu variable d'un montant de 12,9 millions d'euros, ainsi que des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (19,5 millions d'euros).

Les instruments dérivés de couverture s'élèvent à 34,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, en baisse de -9,2% par rapport au 31 décembre 2024 (37,8 millions d'euros).

Les titres au coût amorti sont en forte hausse à 133,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'affichent en baisse à 753,9 millions d'euros à fin 2025 contre 953,7 millions d'euros à l'exercice précédent.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en hausse de 21,1% à 1.539 million d'euros au 31 décembre 2025, à comparer à 1.270,5 million d'euros au 31 décembre 2024. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une augmentation de 155,8 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 113 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 1,9 million d'euros à 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux s'élèvent à -27,9 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre -27,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les valeurs immobilisées s'élèvent à 218,1 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 207,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des passifs financiers à la juste valeur par résultat s'établit à 2.453,4 millions d'euros au 31 décembre 2025, en légère hausse de 3,1% par rapport au 31 décembre 2024 (2.380,6 millions d'euros).

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à des comptes à vue dont l'encours est en baisse (18,3 millions d'euros à fin 2025, contre 88,7 millions d'euros à fin 2024).

Les dettes envers la clientèle regroupent les comptes ordinaires créditeurs, les comptes à terme, les comptes d'épargne et les autres dettes diverses. Elles augmentent globalement de 200 millions d'euros de date à date, soit +19% pour s'établir à 1.254,3 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation résulte principalement de la hausse des comptes à terme pour 166,7 millions d'euros et des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 62,1 millions d'euros. Cependant les autres dettes diverses baissent de 25 millions.

Les provisions sont en légère hausse à 21 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2025 (24,1 millions d'euros), les capitaux propres part du Groupe enregistrent une baisse de 11,7%, à 396,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Engagements du Groupe de la Banque

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés		
Engagements de financement	382.334	402.936
Engagements de garantie	74.834	94.806
Engagements reçus		
Engagements de financement	8.050	-
Engagements de garantie	188.842	93.605

Les engagements de financement donnés à la clientèle, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de *private equity* du Groupe, ressortent à 382,3 millions d'euros, contre 402,9 millions d'euros à fin 2024. Cette diminution est due à la baisse des autorisations de découvert pour 19,7 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 0,9 millions d'euros.

Les engagements de garantie délivrés par le Groupe baissent de 21,1% pour s'établir à 74,8 millions d'euros (contre 94,8 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ils concernent essentiellement les cautions

administratives et financières délivrées à la clientèle, les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les engagements de financement reçus s'élèvent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Les engagements de garantie reçus proviennent d'établissements de crédit et ont augmenté par rapport à 2024, ils s'élèvent à 188,8 millions d'euros (contre 93,6 millions d'euros en 2024).

Comptes sociaux

Bilan de la Banque

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Banque s'élève à 4.385 millions d'euros, en hausse de +4% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 4.221 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	2.375.461	2.505.257
Concours à la clientèle	1.544.108	1.278.771
Autres comptes financiers	177.104	156.967
Titres et immobilisations	287.961	280.323
Total	**4.384.634**	**4.221.318**

Passif		
Opérations interbancaires	1.518.532	1.574.288
Dépôts de la clientèle	1.390.764	1.203.257
Dettes représentées par un titre	953.541	909.191
Autres comptes financiers	228.677	185.043
Dettes subordonnées	21.044	21.055
Capitaux propres	272.076	328.484
Total	**4.384.634**	**4.221.318**

À l'actif, la part des comptes de trésorerie et opérations interbancaires représente 54% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 2.375 millions d'euros contre 2.505 millions d'euros en 2024, soit une baisse de -130 millions d'euros (-5%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 1.507 millions à fin 2025, soit 34% du total du bilan de la Banque (contre 1.489 millions et 35% à fin 2024), en raison de la volonté d'amélioration de la performance financière tout en respectant une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux positifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en baisse à 55 millions en 2025 contre 87 millions en 2024.

Les prêts à terme sont de 671 millions à la fin 2025, contre 839 millions à la fin 2024.

Le montant des concours à la clientèle atteint 1.544 millions d'euros à fin 2025, contre 1.279 millions d'euros à fin 2024, soit une hausse de +21%. Celle-ci provient essentiellement des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières.

Les autres comptes financiers s'établissent à 177 millions d'euros, à comparer à 157 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de +13%.

La rubrique titres et immobilisations s'élève à 288 millions d'euros au 31 décembre 2025, à comparer à 280 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de +3%, pour l'essentiel, en raison de la sortie de titres de participations EDR Luxembourg, compensée par la hausse des immobilisations.

Au passif, les opérations interbancaires s'élèvent à 1.519 millions à fin 2025 (1.574 millions au 31 décembre 2024).

Les dépôts de la clientèle sont en augmentation de +16%, à 1.391 millions d'euros à fin 2025 contre 1.203 millions d'euros à fin 2024. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des comptes à terme de la clientèle.

Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 954 millions d'euros contre 909 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des Negotiable European Commercial Paper – NEUCP et des Negotiable European Medium Term Notes - NEU MTN.

Les autres comptes financiers ressortent à 229 millions d'euros contre 185 millions d'euros à fin 2024, soit une hausse de +44 millions d'euros.

Le poste des dettes subordonnées, qui s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2025 (montant identique au 31 décembre 2024), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux capitaux propres se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2025	(1) 31.12.2024
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.521
Report à nouveau	38.845	72.193
Total	**252.443**	**285.790**

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le Résultat Net de l'exercice s'affiche à 20 millions d'euros, à comparer à 43 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Compte de résultat de la Banque

	2025	2024
Produit net bancaire	**220.411**	**218.880**
Frais de personnel	−98.096	−100.441
Autres charges d'exploitation	−82.794	−76.306
Amortissements	−20.942	−11.423
Résultat brut d'exploitation	**18.580**	**30.710**
Coût du risque	164	−27
Gains ou pertes nets sur autres actifs	−2.445	3.222
Résultat exceptionnel	−211	9.002
Impôt sur les bénéfices	3.545	−213
Résultat net	**19.633**	**42.694**

Produit net bancaire

À 220 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2025 est en hausse de +1% par rapport à celui de 2024 (219 millions d'euros).

Le Produit Net Bancaire est relativement stable mais les variations ci-dessous sont à constater :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -11 millions d'euros par rapport à 2024. Ceci est principalement imputable à la baisse des taux d'intérêts, la baisse des encours placés à la Banque de France
- le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +12 millions d'euros (98 millions d'euros contre 86 millions d'euros en 2024). Cette évolution est due principalement à hausse des commissions de mouvement et la baisse des charges de frais dépositaire.

– le résultat de la marge d'intérêts stable à 32 millions d'euros. A noter cependant à la baisse des agios sur les découverts, compensée par la hausse des intérêts payés sur les comptes à terme. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des taux d'intérêts et des encours.

Frais généraux et amortissements

À 202 millions d'euros, les charges générales d'exploitation et amortissements sont en augmentation de +7% par rapport à 2024 (188 millions d'euros).

Cette augmentation de 14 millions d'euros est à décomposer en :

– une diminution du poste frais de personnel de -2% (98 millions d'euros en 2025 contre 100 millions en 2024),
– une hausse de +9% des autres charges d'exploitation (83 millions d'euros en 2025 contre 76 millions en 2024).
– enfin, les dotations aux amortissements sont en augmentation de +83% (21 millions d'euros en 2025 contre 11 millions d'euros en 2024).

Après prise en compte des frais généraux et des amortissements, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à +19 millions d'euros contre 31 millions d'euros en 2024.

Éléments hors exploitation

Le coût du risque est de +164 milliers d'euros sur 2025 contre -27 milliers d'euros en 2024, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent à -2.4 millions d'euros sur 2025 contre +3.2 millions d'euros en 2024.

Le solde net du résultat exceptionnel s'élève à -0.2 millions d'euros contre +9 millions d'euros en 2024.

L'impôt sur les bénéfices : Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1er Janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à +3.545 milliers d'euros contre - 213 milliers d'euros en 2024.

Le Résultat Net s'affiche à +19.6 millions d'euros, à comparer à +42.7 millions d'euros pour l'exercice 2024, soit une baisse de -23 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2025, est la suivante :

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	actions soit	1
Autres personnes physiques	59	actions soit	NS
Total	**5.538.388**	actions soit	1

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2025.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 283 641 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 70.910 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement* (article D.441-6 du Code de Commerce)

À la clôture de l'exercice 2025, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.(31/12/2025)												
Mantants total H.T. des factures reçues dans l'année	115 322 584						Mantants total H.T. des factures émises dans l'année	81 733 163				
	Article D. 441 I.- 1° : factures reçues non réglées à la date de cloture de l'excercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : factures émises non réglées à la date de cloture de l'excercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jour* (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					6	0					4
Montant total des factures concernées HT		64 053	0			64 053		557 480	8 413			565 893
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0.056%	0.000%			0.056%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0.6821%	0.0103%			0.6924%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ *délais contractuels : (préciser)* ☑ *délais légaux : (préciser)*						☐ *délais contractuels : (préciser)* ☑ *délais légaux : (préciser)*					

*Hors opérations bancaires et opérations connexes

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique

- avoir recensé, pour l'année 2025, aucun compte inactif au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres ;

- n'avoir recensé, pour l'année 2025, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des établissements secondaires au 31 décembre 2025 :

– Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relative aux implantations et activités au 31 décembre 2025

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
ERAAM SAS	Gestion d'actifs
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHINE	-	-	-	156	-	-	-
FRANCE	659.766	370.899	824	35.121	−11.278	−11.971	693
HONG KONG	1	−4	-	−7	-	-	-
ISRAEL	1.761	1.715	1	134	-	-	-
LUXEMBOUR	179	−19	-	148	−110	−110	-
TOTAL	661.707	372.591	825	35.553	−11.388	−12.081	693

Evénements postérieurs à l'exercice 2025 :

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2025.

INFORMATIONS GENERALES

BP-1 Base d'établissement des déclarations

Cette section du rapport de gestion correspond à l'état de durabilité du groupe Edmond de Rothschild (France). Il a été préparé sur le même périmètre de consolidation et la même période de référence que les états financiers consolidés du groupe Edmond de Rothschild (France), dont les entités juridiques les plus significatives sont :

- Edmond de Rothschild (France) (EDR France)
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (EDRAC)
- Edmond de Rothschild Asset Management (France) (EDRAM France)
- Edmond de Rothschild Corporate Finance (EDRCF)

Le périmètre de ce rapport et de celui de l'analyse de double matérialité inclut l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe Edmond de Rothschild (France), en prenant en compte les flux en amont (fournisseurs, partenaires commerciaux) et en aval (clients et bénéficiaires finaux), afin de couvrir les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble des activités du groupe Edmond de Rothschild (France).

Les informations fournies dans cet état de durabilité ont pour objectif de permettre aux parties prenantes de comprendre d'une part les impacts matériels des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) sur la société et l'environnement, et d'autre part l'incidence des enjeux de durabilité sur ses performances commerciales, financières et son développement futur.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a utilisé, dans le cadre de l'actualisation de son analyse de la matérialité des Impacts, Risques et Opportunités (IROs), les horizons temporels suivants :

- Court terme : 1 an à 3 ans
- Moyen terme : 3 ans à 5 ans
- Long terme : plus de 5 ans

Estimations concernant la chaine de valeur

Concernant les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 du groupe Edmond de Rothschild (France), ceux-ci se basent sur des informations collectées auprès de fournisseurs de données carbones (Carbone 4 et MSCI) ayant recours à des estimations sectorielles et/ou retraitant les données brutes des entreprises. Le groupe Edmond de Rothschild (France) ne procède pas à des retraitements des données de ses fournisseurs.

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

Les informations en matière de durabilité dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été établies dans un contexte de deuxième application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises *(Corporate Sustainability Reporting Directive)* (« Directive CSRD »).

Lors de l'actualisation l'analyse de la double matérialité *(Double Materiality Assessment – DMA)*, le groupe Edmond de Rothschild (France) a rencontré, au même titre que l'année précédente, des limitations dues à la maturité des méthodologies d'évaluation et à la disponibilité des données. Le groupe Edmond de Rothschild (France) a notamment estimé que les enjeux environnementaux liés à la pollution (ESRS E2), l'eau et les ressources marines (ESRS E3), la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4), et l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (ESRS E5) ne sont toujours pas matériels pour l'exercice 2025. Cette évaluation repose sur les définitions de la norme et les méthodologies jugées pertinentes pour réaliser les exercices de cotation. Cette appréciation découle du manque de consensus sur des méthodologies robustes pour les thématiques en question, ainsi que de l'absence de données pertinentes et adaptées permettant d'établir un lien d'impact ou de risques pour le groupe Edmond de Rothschild (France) à travers sa chaîne de valeur. Compte tenu de la démarche d'amélioration continue du groupe Edmond de Rothschild (France) sur ces thématiques environnementales, cette analyse de double matérialité pourrait évoluer au cours des prochains exercices.

Concernant les données présentées dans cet état de durabilité, le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas considéré au titre du calcul des émissions financées, les catégories obligatoires d'actifs financiers prévues par le Protocole des gaz à effet de serre (le *Greenhouse Gas Protocol ou GHG Protocol*), ces catégories d'actifs au bilan étant non matérielles ou non associées à des données d'émissions fiables disponibles. Le groupe Edmond de Rothschild (France) publie cependant de manière volontaire ses émissions financées scope 3 catégorie 15 sur une partie de ses actifs sous gestion. Les périmètres, les méthodologies utilisées et les principales hypothèses et sources de données sont détaillés au paragraphe relatif à l'ESRS E1.

En ce qui concerne la taxonomie de l'UE, le groupe Edmond de Rothschild (France) a fait le choix de certains aspects méthodologiques décrits dans la section Taxonomie et a également été confronté à des limitations relatives aux données disponibles.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité : Deuxième exercice de rapport de durabilité

Cette deuxième année d'application de la directive est caractérisée par des incertitudes sur les conséquences pratiques des allégements des exigences réglementaires en cours au travers du Paquet Omnibus.

Dans ce contexte, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est tenu à mettre à jour les informations qualitatives et les données quantitatives du rapport CSRD 2024, c'est-à-dire appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles.

En outre, certains ajustements ont été effectués dans la présentation des informations en matière de durabilité. En application de l'ESRS 1, le groupe Edmond de Rothschild (France) a recalculé les émissions financées de l'année comparative 2024 afin de prendre en considération non seulement les fonds et mandats pour lesquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) agit en tant que société de gestion, mais également ceux pour lesquels elle dispose d'une délégation de gestion (se référer à la section E1.6 scope 3.15 de ce rapport).

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité

Au sein de cet état de durabilité, le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas fait figurer d'informations issues d'autres actes législatifs ni incorporé d'informations par référence à d'autres exigences de publication, hormis les éléments requis à l'article 8 du règlement Taxonomie (UE) 2020/852.

Glossaire - Etat de durabilité – Groupe Edmond de Rothschild (France)

Acronyme	Signification	Description
AUM	Actifs sous gestion	Valeur totale des actifs gérés par une institution financière pour ses clients.
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	Évaluation de la quantité totale de gaz à effet de serre d'origine anthropique émis dans l'atmosphère, pendant une durée déterminée.
CIA	Carbon Impact Analytics	Méthode d'analyse de l'impact carbone des portefeuilles cotés ainsi que leur contribution à la transition énergétique et climatique.
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive	La directive CSRD de l'UE vise à améliorer et étendre le reporting de durabilité des entreprises. L'objectif est d'accroître la transparence pour que les acteurs économiques et les investisseurs aient accès à des informations complètes sur la performance des entreprises en matière de durabilité.
DMA	Double Materiality Assessment (Analyse de double-matérialité)	Evaluation à la fois de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société, ainsi que l'influence des enjeux environnementaux et sociaux sur l'entreprise elle-même.
EET	European ESG Template	Modèle standardisé offrant une vue d'ensemble harmonisée de la stratégie ESG des produits financiers, sans obligation réglementaire.
ESG	Environnemental, social et de gouvernance	Critères utilisés pour évaluer les pratiques durables et éthiques des entreprises, divisé en trois piliers.
ESRS	European Sustainability Reporting Standards	Ensemble de normes et d'indicateurs européens définissant les exigences de reporting en matière de durabilité.
ETP	Équivalent temps plein	Unité de mesure d'une charge de travail ou plus souvent, d'une capacité de travail ou de production.
GES	Gaz à effet de serre	Composants gazeux contribuant au réchauffement climatique.
IR	Investissement Responsable	Stratégie d'investissement tenant compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG).
IRO	Impacts, risques et opportunités	Éléments clés à analyser et reporter par les entreprises selon la directive CSRD, prenant en compte les dimensions externes (sociétales et environnementales) et internes (financières et opérationnelles).

KPI / ICP	Key Performance Indicator (Indicateur clé de performance)	Indicateurs quantitatives ou qualitatives utilisés pour évaluer les performances d'une entreprise en fonction des objectifs stratégiques.
KRI	Key Risk Indicator (Indicateur clé de risque)	Indicateur clé de risque, utilisé pour mesurer et gérer les risques au sein d'une organisation.
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Ensemble de mesures et de réglementations visant à prévenir et détecter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
LEC 29	Loi Énergie Climat	Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra-financière des acteurs de marché.
NZAM	Net Zero Asset Managers	Initiative visant à aligner les investissements avec l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.
ODD	Objectifs de Développement Durable	Les objectifs de développement durable (ODD) désignent les 17 objectifs établis par les États membres de l'ONU rassemblés dans l'Agenda 2030.
PAI	Principal adverse impact (Principales Incidences Négatives)	Indicateurs publiés par les institutions financières, reflétant les impacts négatifs de leurs activités ou produits financiers sur l'environnement et la société.
PSSI	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information	Stratégie de protection des systèmes d'information contre les menaces et les vulnérabilités.
RGPD	Règlement général sur la protection des données	Règlement de l'Union Européenne visant à protéger les données personnelles des citoyens.
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation	Standard européen pour la publication d'informations en matière de durabilité par les institutions financières.
TCFD	Task Force on Climate-Related Financial Disclosures	Groupe de travail international définissant les recommandations concernant la divulgation des informations financières liées au climat.
UES	Unité Economique et Sociale	Structure regroupant plusieurs entreprises ayant des liens économiques et sociaux étroits.

Gouvernance

GOV-1 Rôles des organes de direction, d'administration et de surveillance

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes de gouvernance d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision.

Le **Conseil de Surveillance** est composé de dix membres dont 50% de femmes. Cinq des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild (France), ayant toutes la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017. Par ailleurs, deux représentants du Comité Social et Economique (CSE) sont systématiquement invités à assister aux réunions. Concernant les questions en matière de durabilité, le Conseil s'assure de la bonne intégration des enjeux ESG dans la stratégie définie par la Directoire et veille à ce que le groupe Edmond de Rothschild (France) mette en place les actions permettant d'atteindre les objectifs ESG définis par le Groupe.

Le **Directoire**, dont le mandat a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2022 pour une nouvelle durée de 4 ans est quant à lui composé de trois membres qui assurent collégialement la direction du groupe Edmond de Rothschild (France). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire disposent tous deux d'une expertise et de compétences en ce qui concerne les questions de durabilité, acquises durant l'exercice de leur profession et complétées au travers de formations dédiées.

Par ailleurs, le Directoire s'appuie sur les compétences de comités spécialisés sur des lignes de métiers ou des fonctions opérationnelles. En mars 2023, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance du groupe Edmond de Rothschild (France) a été mis à jour pour harmoniser les règles de gouvernance au sein du groupe et se conformer à la Directive Groupe « Gouvernance d'entreprise – Règles de bonne pratique ». Cette mise à jour inclut désormais une auto-évaluation annuelle des Comités d'audit, des risques et des rémunérations, tout comme cela se fait déjà pour le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre des enjeux liés à la durabilité, des rôles et responsabilités spécifiques ont été définis pour garantir une intégration rigoureuse des principes ESG et des objectifs stratégiques associés. La surveillance des impacts, risques et opportunités matériels relatifs aux enjeux de durabilité est assurée par le Directoire. A ce titre, il met en œuvre les principes définis par la directive Groupe en matière de durabilité, en tenant compte des réglementations locales applicables. Un de ses membres est spécifiquement chargé des thématiques de durabilité, et est responsable de la communication des informations stratégiques liées aux enjeux ESG auprès du Comité de Durabilité Groupe.

Au sein du groupe Edmond de Rothschild (Suisse), le CSO rend compte de façon régulière au Directoire du groupe Edmond de Rothschild (France) ainsi qu'au Comité de pilotage de la Durabilité du groupe Edmond de Rothschild (Suisse). Cela garantit une communication directe et régulière des enjeux de durabilité aux organes de direction. Les informations partagées au Groupe incluent notamment l'efficacité des politiques internes, les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont sensibilisés aux enjeux de durabilité depuis plusieurs années, notamment grâce à des formations régulières. Cette expertise est développée en lien avec les impacts, risques, et opportunités matérielles du groupe Edmond de Rothschild (France) afin d'assurer une supervision appropriée.

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

L'identification et l'évaluation de la matérialité des impacts, risques et opportunités matériels liés aux enjeux de durabilité sont menées annuellement au niveau du groupe Edmond de Rothschild (France), conformément aux exigences réglementaires et aux principes de double matérialité (matérialité d'impact et matérialité financière). Ce processus repose sur la mise en œuvre de la vigilance raisonnable, pilotée par l'équipe CSO Groupe, et sur une analyse approfondie des politiques, actions et résultats associés.

Au cours de la période de reporting, les résultats du processus d'identification et d'évaluation de la matérialité ont été validés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance, assurant ainsi une intégration cohérente des aspects de durabilité dans la gouvernance et la stratégie du Groupe. Les ambitions en matière de durabilité déclinées en 5 piliers (entreprise responsable, investissement durable, capital humain, impact environnemental, collaboration sociétale) s'inscrivent ainsi pleinement dans les impacts, risques et opportunités qui ont été identifiés.

L'ensemble des enjeux de durabilité sont suivis par le Directoire et le Conseil de Surveillance de façon régulière au travers du comité de pilotage de durabilité qui a lieu mensuellement et de présentations ponctuelles du Responsable de durabilité au comité exécutif durant l'année.

GOV-3 Durabilité et rémunération

Le groupe Edmond de Rothschild (France) ne possède pas de système d'incitation financière lié à la durabilité au sein de ses organes de direction et de surveillance.

GOV-4 Processus de vigilance raisonnable

La vigilance raisonnable est définie par les ESRS comme "le processus grâce auquel les entreprises identifient, préviennent et atténuent les impacts négatifs, réels et potentiels, de leurs activités sur l'environnement et les populations concernées par celles-ci et rendent compte de la manière dont elles remédient à ces impacts. Ces impacts comprennent les impacts négatifs liés aux activités propres de l'entreprise et à sa chaîne de valeur en amont et en aval, y compris par l'intermédiaire de ses produits ou services et de ses relations d'affaires".

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un système d'identification et d'évaluation des impacts négatifs liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), adapté aux spécificités de ses principaux pôles d'activité. Ce système ne s'applique pas aux comptes propres et aux crédits du groupe Edmond de Rothschild (France), qui se composent essentiellement de la trésorerie, de prêts et créances, sur lesquelles une analyse ESG n'a pas été estimée comme relevante à ce stade.

Ce système s'appuie plus spécifiquement sur les éléments suivants :

- Pour les activités d'investissements hors comptes propres et crédits du groupe Edmond de Rothschild (France) :
    - Intégration par le groupe Edmond de Rothschild (France) des risques extra-financiers dans la cartographie de ses risques et faisant l'objet d'un suivi par les équipes concernées, au même titre que les autres risques
    - Intégration du risque physique et de transition directement dans le cadre de la stratégie du Groupe
    - Application de filtres d'exclusions géographiques et sectorielles
    - Réalisation d'analyses/notations extra-financières ESG en amont des opérations

- Pour les activités de crédit :
    - Prise en compte du risque physique (au travers de la mesure du risque sismique ou d'inondation) et du risque lié au changement climatique (grâce au rating énergétique de biens en garantie) lors de l'octroi de crédit, avec un suivi régulier pour les prêts hypothécaires et les prêts lombard.
    - Filtrage et application de limites sur les notations extra-financières des entreprises intégrées au sein des portefeuilles obligataires pour compte propre

Par ailleurs, l'évaluation de la matérialité des enjeux de durabilité s'appuie également sur le principe de vigilance raisonnable, déployé par l'ensemble des départements du groupe Edmond de Rothschild (France). Il s'appuie sur le dispositif de contrôle interne et un dialogue continu avec les principales parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, régulateurs et fournisseurs). La prise en compte et la mise en œuvre des principaux aspects et des étapes du processus de vigilance raisonnable sont décrites tout au long de l'état de durabilité.

Cartographie des informations sur le processus de vigilance raisonnable fournies dans l'état de durabilité

Éléments fondamentaux de la vigilance raisonnable	Paragraphe(s) de l'état de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	BP-2, GOV-4
Dialoguer avec les parties prenantes affectées dans toutes les étapes clés de la vigilance raisonnable	SBM-2, S-4
Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO-1
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	SBM-1, GOV-3, GOV-5
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	IRO-2, S1-4, S4-4

GOV-5 Évaluation du risque et processus de contrôle interne dans le cadre du reporting de durabilité

Pour garantir la pertinence des informations en matière de durabilité publiées dans ce rapport, les étapes de gouvernance suivantes ont été suivies :

- Rédaction centralisée du rapport sous la responsabilité du Chief Sustainability Officer (CSO), en s'appuyant sur les éléments communiqués par les représentants durabilité de chaque fonction clé.
- Vérification de la cohérence entre les données extraites et les données publiées à l'aide de procédures internes établies par chaque responsable de fonction clé
- Supervision et validation finale par les membres du management exécutif

Le système de gestion des risques et de contrôle interne liés aux informations en matière de durabilité s'inscrit dans le cadre existant de gestion des risques du groupe Edmond de Rothschild (France). Le résultat des contrôles réalisés par la seconde ligne (Conformité, Risques et Contrôle Permanent) et la troisième ligne de défense (Inspection Générale) remonte ainsi périodiquement aux instances dirigeantes du groupe Edmond de Rothschild (France).

SBM-1 Modèle économique, stratégie et chaîne de valeur

Le modèle économique du groupe Edmond de Rothschild (France) repose sur une approche diversifiée structurée autour de métiers intégrés et visant à créer de la valeur pour ses clients. Le groupe Edmond de Rothschild (France) articule son modèle économique autour de trois pôles principaux : la banque privée, la gestion collective d'actifs (Edmond de Rothschild Asset Management) et les activités de finance d'entreprise (Corporate Finance), soutenus par des fonctions support, telles que la conformité, la gestion des risques et les ressources humaines.

Les pôles d'activité sont les suivants :

- Banque privée [Edmond de Rothschild (France)] : services personnalisés pour répondre aux besoins des clients privés
- Solutions d'investissement et gestion d'actifs [Edmond de Rothschild Asset Management (France)] : solutions d'investissement et de gestion pour répondre aux besoins de clients institutionnels, distributeurs et d'intermédiaires
- Finance d'entreprise [Edmond de Rothschild Corporate Finance] : conseil aux entreprises dans leurs opérations stratégiques

A ces trois pôles viennent s'ajouter une activité de courtage en assurance [Edmond de Rothschild Assurance et Conseils (France)] : solutions d'investissement et de gestion pour les professionnels du patrimoine (institutionnels ou indépendants) en partenariat avec les principales compagnies d'assurance en France et au Luxembourg.

Le chiffre d'affaires du groupe Edmond de Rothschild (France) s'élève à 372.6 millions d'euros en 2025.

Les clients du groupe Edmond de Rothschild (France) se répartissent en trois catégories :

- Clients privés : il s'agit d'individus fortunés, d'entrepreneurs, de fondations et de congrégations religieuses cherchant une gestion patrimoniale personnalisée, avec des services de conseil financier et des solutions d'investissement sur mesure.
- Clients intermédiaires : cette catégorie inclut les compagnies d'assurance, multi-family offices, conseillers financiers et d'autres distributeurs qui proposent les produits financiers du groupe Edmond de Rothschild (France) à leurs propres clients finaux.
- Clients institutionnels : cette catégorie de clients comprend des fonds de pension, des compagnies d'assurances, des institutions financières et des organisations à but non lucratif qui recherchent des produits financiers adaptés à leurs besoins.

Nombre total de salariés par zone géographique (au 31.12.2025)

Zone géographique	Total
France	819*

- *Ce chiffre comprend les effectifs de l'UES (unité économique et sociale) Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2025 CDI/CDD y/c alternants.*

Le groupe Edmond de Rothschild a adopté une approche pragmatique aux enjeux de durabilité actuels, qu'il a formalisé dans sa philosophie « Luxe Enraciné » avec la volonté d'être acteurs de la transformation vers un monde plus durable. En effet, le groupe est convaincu que la création de valeur économique passe aussi par la création de valeur sociale et environnementale. Dans ce cadre, la volonté du groupe est d'être acteurs de la transformation vers un monde plus durable. Son engagement se reflète dans l'ensemble de ses métiers et activités.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé plusieurs objectifs en matière de durabilité :

1) **Entreprise responsable** : intégrer les enjeux de durabilité dans ses trois lignes de défense ; Intégrer les enjeux de durabilité dans le code d'éthique du Groupe ; Engager les instances dirigeantes sur les risques de durabilité.
2) **Investissement responsable** : augmenter ses exigences en matière d'investissements durables ; Formaliser la prise en compte du risque climat ; Déployer des formations continues sur toutes les thématiques de finance durable.

3) **Capital humain** : renforcer l'engagement et la cohésion sociale ; Partager et vivre la culture Edmond de Rothschild ; Investir dans le développement de notre capital humain.
4) **Impact environnemental** : optimiser la consommation d'énergie ; Progresser dans la gestion responsable des déchets.
5) **Engagement sociétal** : participer aux transformations sociétales par ses activités ; Rendre compte de ses engagements externes ; Protéger ses parties prenantes.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) collabore directement avec un réseau diversifié de fournisseurs et de prestataires tiers qui jouent un rôle clé dans le fonctionnement efficace de sa chaîne de valeur. Ces partenaires externes incluent : Gestionnaires d'actifs tiers et prestataires de services financiers ; Prestataires ESG et informatiques ; Brokers et contreparties ; et Auditeurs, conseillers juridiques et cabinets de conseil.

Les ambitions du groupe Edmond de Rothschild (France) sont alignées avec les valeurs de la famille Rothschild, qui a toujours fait de l'investissement, financier ou humain, un vecteur de changements positifs et d'avancées sociétales. En s'appuyant sur l'histoire de la famille Rothschild et les actions menées depuis plusieurs générations, le groupe Edmond de Rothschild (France) met ses expertises au service de la transition vers un capitalisme plus durable et inclusif.

Les objectifs de durabilité s'inscrivent dans la continuité des projets initiés depuis la mise en place de la stratégie 2021-2024. Les initiatives en cours continuent d'être développées pour bénéficier à l'ensemble de l'écosystème tout en générant des impacts positifs pour la banque, ses clients, ses collaborateurs et ses partenaires.

Pour la famille actionnaire du groupe Edmond de Rothschild, la durabilité s'inscrit de manière transverse au sein du Groupe afin de pouvoir saisir les opportunités et effacer les freins engendrés par les enjeux de durabilité. Cette transversalité est renforcée grâce à l'approche stratégique mise en place par le groupe Edmond de Rothschild (France) autour des cinq piliers détaillés plus haut.

Les principales caractéristiques de la chaine de valeur du groupe Edmond de Rothschild (France) sont décrites ci-dessous.

Chaîne de valeur du groupe Edmond de Rothschild (France)

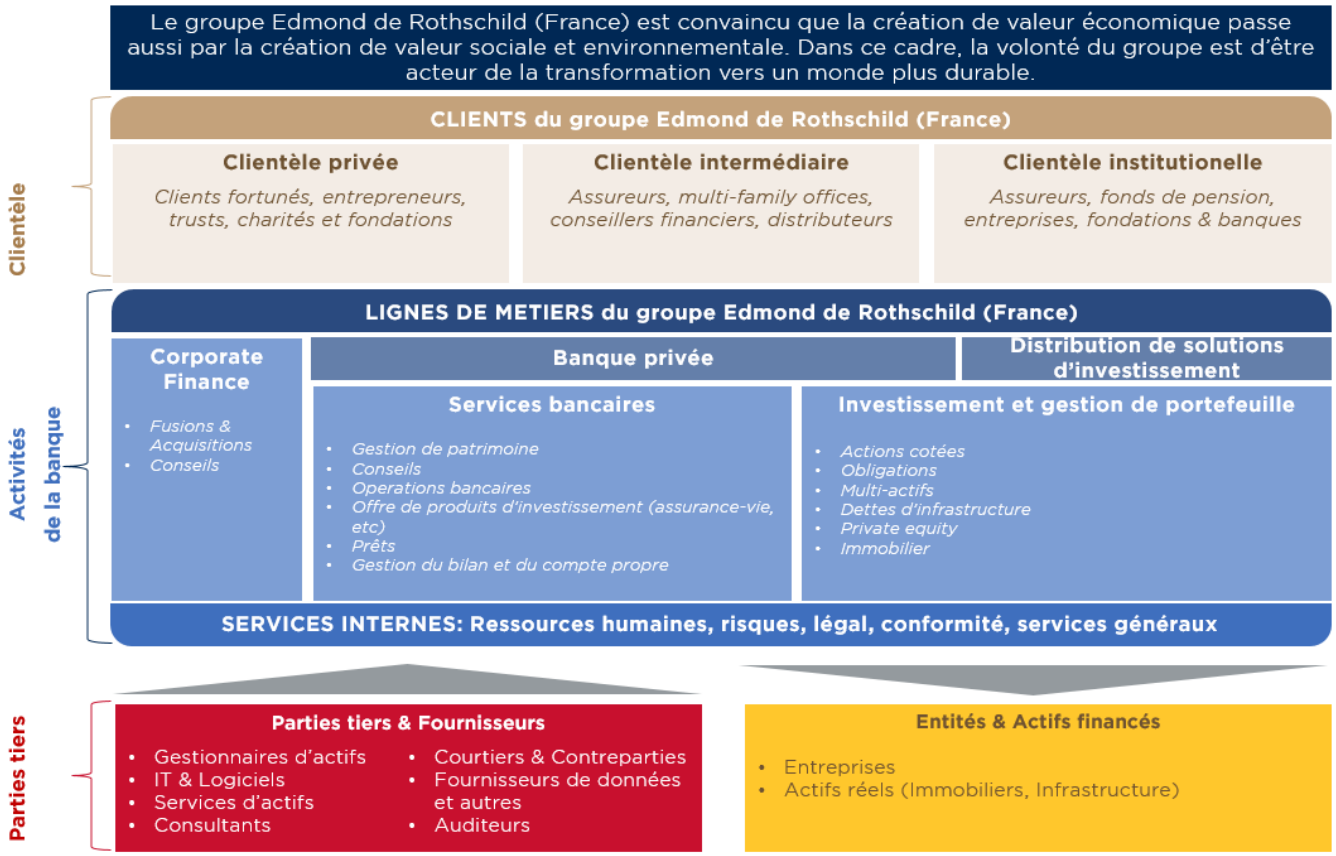

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

SBM-2 Intérêts et point de vue des parties prenantes

Les parties prenantes sont les individus, groupes ou organisations qui peuvent bénéficier des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) ou en être affectés. Les échanges avec elles aident à mieux identifier les enjeux pertinents et à améliorer la gestion des risques. Le succès du groupe Edmond de Rothschild (France) dépend de la qualité des relations tissées en interne et en externe. À cette fin, des politiques et directives internes ont été établies pour rendre compte des engagements et des approches face aux enjeux de durabilité.

En tenant compte des caractéristiques du modèle économique et de la chaîne de valeur du groupe Edmond de Rothschild (France), les principales catégories de parties prenantes comprennent les clients, les collaborateurs et collaboratrices du groupe Edmond de Rothschild (France), les représentant du personnel tel que le CSE, les superviseurs nationaux, ainsi que les fournisseurs directs.

Relation entre les parties prenante et le groupe Edmond de Rothschild (France)

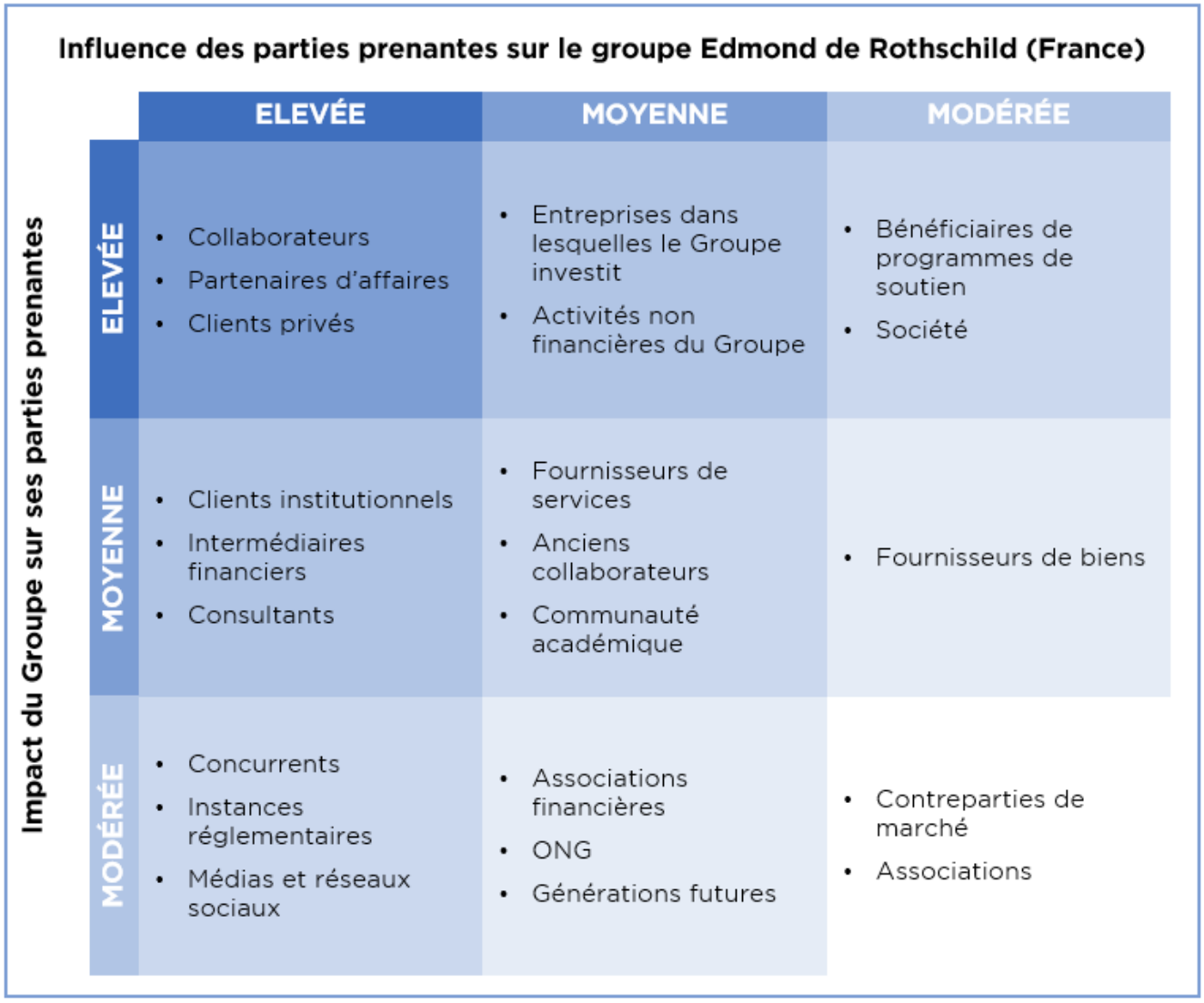

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

En 2024, dans le cadre du premier exercice d'identification des impacts, risques et opportunités (IROs) et de détermination de la matrice de double matérialité (DMA) de Edmond de Rothschild (France), trois catégories de parties prenantes ont été identifiées sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- Les parties prenantes internes clés : les membres du top management, représentatifs de l'ensemble des activités, métiers et fonctions supports du groupe Edmond de Rothschild (France). Ces parties prenantes internes ont une vue globale et stratégique de l'entreprise.
- Les autres parties prenantes internes : représentants de l'ensemble des métiers du groupe Edmond de Rothschild (France), y compris les banquiers privés, les gérants ou encore les commerciaux, les représentants des principales fonctions supports : ressources humaines, risques, conformité, équipe durabilité
- Les parties prenantes externes :
    - Les clients des deux principaux métiers du groupe Edmond de Rothschild (France), la banque privée et l'Asset Management

- L'ensemble des partenaires du groupe Edmond de Rothschild (France) fournissant un service nécessaire aux métiers : les fournisseurs externes de données et d'IT, les consultants et le back-office.
- Les rapports du groupe Edmond de Rothschild (France) avec la société civile, qui se matérialise principalement à travers les Associations de Place et ses engagements philanthropiques

Dans le cadre de la supervision de la stratégie et des processus de gestion des risques, les organes de direction et de surveillance sont informés des intérêts et points de vue des parties intéressées, et ajustent la stratégie en matière d'enjeux de durabilité du groupe Edmond de Rothschild (France), le cas échéant.

La dialogue avec les parties prenantes internes et externes s'effectue de façon régulière et plus ou moins formelle dans le cadre des activités du groupe Edmond de Rothschild (France), au travers de séminaires, de séances de travail et d'échanges personnels.

Les échanges avec les parties prenantes permettent au groupe Edmond de Rothschild (France) de mieux comprendre leurs intérêts concernant sa stratégie et de son modèle économique. Cette compréhension a permis d'alimenter l'évaluation des impacts, risques et opportunités du groupe Edmond de Rothschild (France).

Les conclusions sur les enjeux de durabilité, intégrant les points de vue des parties intéressées en ce qui concerne les incidences du groupe Edmond de Rothschild (France) en matière de durabilité, sont communiquées périodiquement aux organes d'administration, de direction et de surveillance.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) intègre les droits et intérêts de son personnel ainsi que les attentes de ses clients dans sa stratégie et son modèle économique. Le groupe Edmond de Rothschild (France) favorise ainsi un dialogue régulier et s'engage à respecter les droits humains pour tous ses collaborateurs, à garantir des conditions de travail équitable et à assurer des services haute qualité pour ses clients tout en préservant la sécurité de ses collaborateurs.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

La matrice de double-matérialité vise à identifier les enjeux de durabilité (ESG) matériels pour l'entreprise sur toute sa chaîne de valeur. Elle se construit grâce à l'évaluation à la fois de la matérialité d'impact, qui identifie les impacts des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société, et la matérialité financière (risques et opportunités financiers), qui évalue les risques et les opportunités engendrés par des enjeux environnementaux et sociétaux sur la performance financière et économique de l'entreprise. L'analyse de double matérialité permet d'une part de structurer le rapport de durabilité, et d'autre part de piloter la stratégie à long terme du Groupe.

En 2025, dans le cadre de l'actualisation à la fois des impacts, risques et opportunités (IROs) et de la matrice de double matérialité (DMA) de Edmond de Rothschild (France), seules les parties prenantes clés ayant une fonction stratégique au niveau du Groupe ont été interrogées une nouvelle fois.

Ce processus d'actualisation a permis de confirmer les quatre thématiques de durabilité majeures déjà identifiées en 2024 :

- Le changement climatique (thème environnemental)
    - Impacts des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées au travers des activités d'investissement ou de financement de Edmond de Rothschild (France) sur le changement climatique.

    - Risques physiques et de transition climatique pouvant impacter la gestion pour compte propre et les activités de financement en private equity et en immobilier.
    - Opportunités portées par l'intérêt des clients à investir dans des produits intégrant les enjeux environnementaux ou qui financent des projets bas-carbone.
- Les collaborateurs du groupe Edmond de Rothschild (France) (thème social)
    - Impacts de bonnes conditions de travail, incluant un bon équilibre vie professionnelle et vie privée, et une culture d'entreprise attentive à la santé et la sécurité des collaborateurs sont favorables à l'épanouissement des salariés et bénéfiques à l'entreprise.
    - Impacts de l'égalité de traitement et des chances, notamment par la promotion de la diversité, de l'égalité de genre et d'une rémunération équitable.
- Les clients du groupe Edmond de Rothschild (France) (thème social)
    - Risques liés aux données personnelles des clients de la banque privée de Edmond de Rothschild (France), en particulier en ce qui concerne les risques de cybersécurité.
    - Impacts liés à la qualité des informations ESG et financières fournies, à la fois dans l'activité de gestion d'actifs, dans la communication avec les clients et des risques d'écoblanchiment

- La conduite des affaires (thème de la gouvernance)
    - Impacts et risques liés à l'éthique des affaires, notamment les risques de corruption. Le groupe Edmond de Rothschild (France) porte une attention particulière à s'assurer que la conduite de ses affaires soit réalisée avec la plus grande éthique. Ainsi, la Banque protège ses clients, ses collaborateurs et sa réputation. Elle se prémunit également contre des sanctions juridiques.
    - Impacts d'une participation active au développement de la finance durable : Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'attèle à participer aux travaux et organismes de Place sur les questions liées à la finance durable. De fait, la Banque génère un impact positif sur la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'écosystème financier et économique.

Tous les impacts, risques et opportunités (IROs) sont couverts par des exigences de publication des ESRS. Cependant, l'analyse de résilience ne couvre pas l'exhaustivité des risques identifiés dans l'analyse de double matérialité (DMA) et ne porte actuellement que sur le climat (voir le point E1- SBM-3).

Liste des IROs matériels pour le groupe Edmond de Rothschild (France)

Impacts, risques et opportunités pour Edmond de Rothschild (France)										
IRO	**ESRS**	**Thème**	**Sous-thème**	**Sous-sous-thème**	**Impact, Risque, Opportunités**	**Potentiel ou réel**	**Horizon temps**	**Déclinaison des IROs**	**Lignes de métier concernées**	**Chaîne de valeur**
N° IRO	ESRS E1 - Atténuation du changement climatique									
1	E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	n/a	Impact négatif	Réel	Moyen terme	Les émissions carbone des investissements ou des financements d'entreprises très carbonées ont un impact négatif sur le changement climatique et sur la planète.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Gérants, Conformité, Equipe Risques	Aval
3			Adaptation au changement climatique	n/a	Risque	Potentiel	Moyen terme	Dans le cadre de sa gestion pour compte propre et de ses activités de financement en private equity et en immobiliter, EdR France fait face à des risques physiques et de transition en matière climatique.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance	Métier et aval
5			Atténuation du changement climatique	n/a	Opportunité	Potentiel	Moyen terme	Financer et investir dans des entités ou projets bas-carbone est une opportunité commerciale pour EdR France.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Banquiers privés, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM	Amont
	ESRS S1 - Conditions de travail (santé et sécurité, équilibre									
21	S1	Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée ; Santé et sécurité	Impact positif	Réel	Court terme	De bonnes conditions de travail, incluant un bon équilibre vie professionnelle et vie privée, et une culture d'entreprise attentive à la santé et la sécurité des collaborateurs sont favorables à l'épanouissement des salariés et bénéfiques à l'entreprise.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Ressources Humaines, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Conformité & Risques	Métier
22				Dialogue social	Impact positif	Réel	Court terme	Un dialogue social structuré et constructif a un impact positif. Il renforce la confiance entre la direction et les collaborateurs, favorisant la cohésion et le sentiment d'appartenance à EdR France.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Ressources Humaines, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Conformité & Risques	Métier
26				NA - Politique de rémunération	Opportunité	Réel	Court terme	Un salaire compétitif à celui du marché permet à EdR France d'attirer et de retenir des talents.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Ressources Humaines	Métier
	ESRS S1 - Egalité de traitement et égalité des chances pour									
27	S1	Personnel de l'entreprise	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	Diversité	Impact positif	Réel	Court terme	Une forte diversité entre hommes et femmes, notamment en matière de recrutement et de rémunération, a un impact positif. Elle contribue au bien-être des collaborateurs.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Ressources Humaines, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Conformité & Risques	Métier
31				Formation et développement des compétences	Opportunité	Réel	Court terme	Des employés formés régulièrement (quelque soit leur sexe, âge, état de santé, etc) favorisent le développement continu des compétences, améliore les perspectives de carrière et augmente le taux de rétention des collaborateurs.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Ressources Humaines	Métier
	ESRS S4 - Qualité de l'information									
34	S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Accès à l'information (de qualité)	Impact positif	Réel	Court terme	Fournir une information financière et extra-financière de qualité a un impact positif sur EdR France. Cela renforce la confiance des clients dans l'entité EdR France.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Banquiers privés, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Conformité & Risques	Amont et Métier
	ESRS S4 - Protection des données personnelles									
36	S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Protection de la vie privée	Risque	Potentiel	Court terme	Des manquements en matière de cybersécurité peuvent entraîner des fuites de données, nuire à la confiance des clients dans la robustesse de la marque d'EdR France, créant un risque financier lié à la perte potentielle des clients.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Banquiers privés, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Conformité & Risques	Amont et métier
	ESRS G1 - Conduite des affaires									
38	G1	Conduite des affaires et gouvernance	Culture d'entreprise	n/a	Impact positif	Réel	Court terme	Un comportement éthique exemplaire et un respect strict des exigences réglementaires a un impact positif. Cela protège les salariés, les clients d'EdR France et la réputation de l'entreprise.	Sustainable, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Ressources Humaines, Conformité & Risques	Métier
41				n/a	Impact positif	Réel	Court terme	En participant aux travaux et organismes de Place, EdR France a un impact positif sur la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'écosystème financier et l'économie.	Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Conformité & Risques	Amont et métier
39				n/a	Risque	Potentiel	Court terme	Une culture d'entreprise favorisant des comportements individuels ou collectifs incompatibles avec les principes d'éthique des affaires entraîne un risque de pertes financières liées à des sanctions ou des amendes, ainsi qu'un risque de réputation pouvant entraîner une perte de clients.	Sustainable, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Ressources Humaines, Conformité & Risques	Métier

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Les enjeux climatiques se situent principalement en aval de la chaîne de valeur, sauf ceux liés aux activités internes. Quant aux enjeux sociaux, ils sont répartis entre les opérations internes, concernant les effectifs, et l'aval pour les sujets liés aux clients. Enfin, en matière de gouvernance, les impacts et risques matériels relatifs à la conduite des affaires relèvent des opérations internes.

L'analyse des impacts, risques et opportunités liés aux thèmes environnementaux du groupe Edmond de Rothschild (France) met en évidence le rôle important de ses activités d'investissement par rapport à ses impacts directs en tant que banque. L'analyse menée a permis d'évaluer l'influence des décisions d'investissement et de financement sur les grands enjeux environnementaux, tout en intégrant le risque de réputation lié à d'éventuelles expositions à des entreprises controversées.

Les IROs identifiés sont liés aux activités du groupe Edmond de Rothschild (France) et alimentent donc naturellement la stratégie et le modèle d'affaires du groupe.

Un enjeu de durabilité est matériel financièrement s'il peut influencer significativement la position financière du groupe Edmond de Rothschild (France) (performance, trésorerie, financement, coût du capital). L'analyse de ces enjeux prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur et intègre les parties prenantes internes clés.

Les impacts financiers des risques identifiés restent limités. Les initiatives d'atténuation des risques et les optimisations des opportunités sont intégrées dans des processus et structures de gouvernance existants.

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels

L'actualisation de l'analyse de double matérialité du groupe Edmond de Rothschild (France) s'est effectuée en 4 étapes principales :

La première étape a consisté à identifier les parties prenantes internes clés au sein des métiers stratégiques de Edmond de Rothschild (France), c'est-à-dire les fonctions du top management au sein de la gestion d'actifs et de la banque privée, des ressources humaines, des risques, du contrôle permanent, et de l'équipe CSO. Les personnes interrogées sont les CEO, CIO, CAO, et les responsables des départements.

La deuxième étape s'est portée sur l'actualisation, par chaque partie prenante clé interrogée, de l'évaluation de chacun des IROs identifiés en 2024. Cette actualisation s'est effectuée par la revue de leurs réponses respectives au questionnaire fourni l'année dernière.

La troisième étape a reposé sur l'analyse quantitative effectuée sur une partie des actifs des portefeuilles sous gestion (principalement les fonds de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et des mandats sous gestion discrétionnaire de la banque privée) dans le but d'identifier, sur le plan environnemental et des droits humains, les activités à fort impact négatif ou positif.

L'évaluation de la matérialité a été réalisée selon les critères réglementairement définis :

- Pour un impact : l'ampleur de l'impact, l'étendue géographique, son caractère irrémédiable (s'appliquant uniquement pour les impacts négatifs) et sa probabilité d'occurrence
- Pour un risque ou une opportunité : l'incidence financière et sa probabilité d'occurrence.

Enfin, la quatrième étape a permis l'agrégation des résultats, la cotation de chaque IRO et la définition du seuil de matérialité.

La cotation de chacun des IROs a été effectuée de la façon suivante :

- Dans le cas où la cotation dépend uniquement de l'analyse qualitative : une moyenne simple des résultats des questionnaires reçus selon la méthodologie décrite plus haut est réalisée.
- Dans le cas où la cotation dépend à la fois de l'analyse qualitative provenant des réponses aux questionnaires et de l'analyse quantitative : la cotation finale provient à 50% de la moyenne des résultats des questionnaires et à 50% de l'analyse quantitative.

Choix du seuil de matérialité

Les IROs considérés comme matériels sont ceux avec une cotation au-dessus du seuil de 2, pour les raisons suivantes :

- Lisibilité et cohérence globale : Edmond de Rothschild (France) a opté pour un seuil unique et commun pour la matérialité financière et la matérialité d'impact, afin de simplifier l'analyse et de faciliter la lecture pour toutes les parties prenantes.
- Positionnement autour de la moyenne : le seuil de 2 se situe au cœur de la plage de cotation. En effet, si l'IRO est d'une faible gravité, remédiable et d'une faible probabilité, il serait théoriquement coté à 0,4, et si l'IRO est d'une forte gravité, irrémédiable et probable, il serait théoriquement coté à 3,6. Le 2 correspond à une cotation théorique moyenne.

Méthodologie et résultats de l'analyse qualitative des IROs

L'analyse qualitative repose exclusivement sur les réponses des parties prenantes aux questionnaires.

Sur la base des questions posées pour chacun des IRO, les réponses ont été compilées selon les règles suivantes :

- Niveau de matérialité d'impact = (ampleur + étendue) / 2 x irrémédiabilité x probabilité.
- Niveau de matérialité financière = incidence financière x probabilité

Chacun des niveaux de matérialité est évalué sur une échelle à trois niveaux afin de distinguer ce qui est matériel, moyennement ou faiblement matériel. Cette échelle à trois niveaux a été utilisée pour chaque critère évalué et a été choisi en raison de sa simplicité pour clarifier les réponses des parties prenantes interrogées. Les règles de calcul appliquées sont résumées dans les tableaux suivants et détaillées plus bas.

Calcul de la matérialité d'impact

Ampleur de l'impact	Gradation	Etendu de l'impact	Gradation	Irrémédiabilité	Gradation
Limité	1	Local	1	Un retour à l'état initial est possible	0,8
Modéré	2	National ou régional	2	Un retour à l'état initial nécessite des efforts	1
Substantiel	3	Global	3	Un retour à l'état initial est impossible	1,2

Calcul de la matérialité financière

Matérialité financière	Gradation
Faible	1
Modérée	2
Substantielle	3

Pondération en fonction de la probabilité que l'IRO se matérialise

Probabilité	Gradation
Faible	0,5
Modérée	0,75
Substantielle	1

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Règles de calcul appliquées

Premièrement, l'ampleur de l'impact est considérée sur une échelle à trois niveaux : limité (1), modéré (2) et substantiel (3).

- Le niveau limité correspond à un impact faible, maîtrisé ou circonscrit. Une note de 1 est attribuée à ce niveau.
- Le niveau modéré indique une situation plus incertaine et potentiellement évolutive. Une note de 2 est attribuée à ce niveau.
- Le niveau substantiel suggère une conséquence majeure, durable et difficilement réversible. Une note de 3 est attribuée à ce niveau.

De même, l'étendue géographique de l'impact est appréciée selon trois paliers : l'impact peut être strictement local, s'étendre au niveau régional ou national, ou bien s'avérer mondial. Chaque palier est noté de 1 à 3. Cette gradation permet de nuancer les analyses et de différencier un enjeu circonscrit à une zone géographique restreinte d'un enjeu global pouvant affecter l'ensemble de la chaîne de valeur ou la réputation internationale de l'entreprise.

L'irrémédiabilité est également évaluée sur trois niveaux :

- Un coefficient de 0,8 indique que le retour à l'état initial est possible sans lourdes conséquences, limitant de fait l'impact négatif dans le temps.
- Une note de 1 est attribuée lorsque le retour à l'état initial est possible, mais nécessite des efforts.
- Enfin, un score de 1,2 signale que le retour à l'état initial est impossible, marquant ainsi la gravité et l'irréversibilité des dommages causés ou des changements subis.

Dans ce processus d'évaluation, la logique de pondération s'appuie sur l'idée qu'une situation stable, sans aggravation significative, se voit attribuer le coefficient du milieu (par exemple 1 pour l'irrémédiabilité). Si un événement ou un contexte aggravant est identifié (par exemple, une exposition accrue à des risques ESG amplifiant les impacts), le coefficient sera augmenté, reflétant une situation plus critique. Au contraire, si l'analyse révèle un impact faible et non significatif, le coefficient pourra être abaissé, signifiant que les conséquences négatives sont davantage maîtrisables et rapidement réversibles. Cette approche de cotation nuancée permet de mieux refléter la réalité et l'évolution potentielle des impacts.

Evaluation de la matérialité financière

L'incidence financière potentielle sur les états financiers de l'entreprise est évaluée sur trois paliers : faible (1), modéré (2) et forte (3) :

- Une incidence faible indique que l'impact financier, s'il survient, resterait relativement marginal et facilement absorbable par l'entreprise, d'où la note de 1, reflétant un faible changement de la situation.
- Le niveau modéré correspond à un impact financier potentiel plus sensible, mais encore gérable sans nécessité de remaniement majeur des stratégies financières, d'où la note de 2.
- En revanche, une incidence financière forte signale que l'impact, s'il se concrétise, pourrait être significatif et durable, nécessitant potentiellement des mesures correctives d'ampleur. La note de 3 est ainsi attribuée.

Les conclusions de l'analyse de double matérialité ont été validées par le comité de pilotage de durabilité et présentées au Directoire du groupe Edmond de Rothschild (France). Le processus décisionnel est décrit dans la section GOV-2 (Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes).

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques, est intégré dans le cadre global de gestion des risques du groupe Edmond de Rothschild (France).

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) liés au changement climatique

Dans le cadre de son engagement en faveur du climat et en conformité avec les exigences de la CSRD, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique.

Dans un premier temps, une analyse de la chaîne de valeur a été réalisée avec une quinzaine de parties prenantes internes clés permettant d'identifier les enjeux climatiques et les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Bien que la nature des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) implique des émissions directes de GES peu importantes, des effets significatifs sur le climat sont présents dans les portefeuilles d'investissement, en raison des émissions de carbone émises par des entreprises détenues.

Dans un deuxième temps, une analyse détaillée des portefeuilles des activités de gestion d'actifs (Edmond de Rothschild Asset Management (France) et PBIA) a été effectuée. Les résultats montrent les émissions de GES par secteur d'activité des entreprises détenues en portefeuille, et pour certaines appartenant à des secteurs à fort impact.

Les risques climatiques sont désormais intégrés dans les décisions d'investissement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et une évaluation continue de l'évolution des émissions financées (Scope 3 catégorie 15 investissements) est effectuée afin de minimiser les impacts sur le changement climatique, tout en conservant la possibilité de saisir les opportunités présentées par la transition énergétique.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise le modèle d'analyse Edmond de Rothschild BUILD pour évaluer les risques climatiques physiques et de transition dans les entreprises. Le modèle identifie les aléas climatiques tels que les sécheresses, les cyclones et les inondations en utilisant des scénarios climatiques intégrant une forte hausse des températures (émissions continues et élevées de GES dans l'atmosphère). Cette identification permet de comprendre les impacts potentiels des conditions climatiques extrêmes sur les activités des entreprises. Edmond de Rothschild BUILD cartographie les actifs et les activités

économiques des entreprises pour évaluer leur exposition et leur sensibilité aux aléas climatiques. Cela permet de déterminer les risques physiques bruts des entreprises, c'est-à-dire avant mise en place de plan d'atténuation.

De plus, ce modèle évalue la trajectoire de réduction des émissions GES des entreprises détenues en portefeuille par rapport aux objectifs des Accords de Paris et identifie les opportunités d'investissement dans les entreprises favorablement positionnées sur les enjeux de transition climatique.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise la typologie des risques climatiques de la TCFD (*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*) et le scénario « Net Zero » de l'AIE pour identifier les risques de transition ainsi que les risques physiques (aigus et chroniques) et évaluer leur impact financier potentiel.

Le modèle distingue trois horizons de temps : court terme (moins de 5 ans), moyen terme (10 ans) et long terme (jusqu'en 2050).

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est confronté à des risques de transition liés à ses financements et investissements dans des actifs qui pourraient ne pas s'adapter aux conséquences du changement climatique, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur de leur portefeuille. Ces risques comprennent le renforcement des réglementations, qui augmentent les coûts administratifs et nécessitent des investissements dans des systèmes de reporting sophistiqués. Le financement d'actifs à forte intensité carbone, vulnérables aux événements climatiques extrêmes, pourrait entraîner une dépréciation de leur valeur.

De plus, l'évolution des préférences des clients vers des produits financiers verts pourrait entraîner une perte de parts de marché si le groupe Edmond de Rothschild (France) ne dispose pas d'une offre adaptée. Les nouvelles lois restreignant certains produits financiers non durables pourraient contraindre le groupe Edmond de Rothschild (France) à restructurer son portefeuille, entraînant des pertes financières si des engagements passés doivent être interrompus prématurément.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) doit naviguer dans cet environnement complexe de transition climatique et s'adapter aux évolutions réglementaires, de marché et de perception publique pour minimiser les risques et saisir les opportunités de la transition énergétique.

Conformément aux recommandations de l'autorité de régulation et de surveillance des marchés financiers de l'UE (*European Securities and Markets Authority* - ESMA), le groupe Edmond de Rothschild (France) a opté pour l'analyse des secteurs à fort impact climatique afin d'évaluer la pertinence des enjeux climatiques (ESRS E1) pour le groupe Edmond de Rothschild (France). Cette approche consiste à déterminer la part du portefeuille investie dans les secteurs identifiés comme ayant un impact significatif sur le climat (High Impact Climate Sectors). Ainsi, le groupe Edmond de Rothschild (France) est en mesure de mieux appréhender et gérer les risques et opportunités liés aux enjeux climatiques dans ses investissements.

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) liés aux thématiques Nature (pollution, eau et ressources marines, biodiversité et écosystèmes, ressources naturelles et économie circulaire, c'est-à-dire les ESRS E2 à E5)

La démarche d'identification des IRO E2 à E5 a été conduite à travers l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce processus suit les mêmes étapes que celles décrites pour l'évaluation de la matérialité mentionné dans la section
IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels. L'analyse des impacts repose sur une approche interne, utilisant des données quantitatives disponibles publiquement (telles que celles de la base ENCORE).

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) liés à la conduite des affaires

Le groupe Edmond de Rothschild (France), en tant qu'établissement financier régulé, est soumis à de nombreuses réglementations dont la mise en place et l'efficacité sont régulièrement contrôlées par les superviseurs. Ces éléments, ajoutés à la nature des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) (banque privée, conseil, investissement), son implantation géographique et la typologie de ses clients, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'identification des impacts, risques et opportunités importants.

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Après avoir identifié les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels, le groupe Edmond de Rothschild (France) a réalisé une évaluation de la matérialité des informations à publier. Celle-ci s'est basée sur plusieurs critères :

- L'information est-elle pertinente au regard des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) ?
- L'information est-elle nécessaire pour expliquer l'enjeu visé ?
- L'information est-elle utile pour répondre aux attentes des parties prenantes et éclairer leur processus décisionnel ?

Seules les informations évaluées comme matérielles sont publiées dans ce rapport.

Exigences réglementaires de publication

Les exigences de publications de la CSRD couvertes dans cet état de durabilité figurent dans l'index ci-dessous.

Index des exigences de publication de la CSRD couvertes dans cet état de durabilité

ESRS	Exigences de publication	Page
ESRS 2	BP-1 — Base générale pour la préparation des états de durabilité	36
	BP-2 — Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	36
	GOV-1 — Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	39
	GOV-2 — Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	40
	GOV-3 — Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	41
	GOV-4 — Déclaration sur la vigilance raisonnable	41
	GOV-5 — Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	42
	SBM-1 — Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	42
	SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes	45

	SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	47
	IRO-1 — Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	50
	IRO-2 — Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	55
E 1	E1-1 — Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	93
	E1-2 — Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	94
	E1-3 — Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	95
	E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	98
	E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	101
	E1-6 - Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	103
S 1	S1-1 — Politiques concernant le personnel de l'entreprise	106
	S1-2 — Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	112
	S1-3 — Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	114
	S1-4 — Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	124
	S1-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	124
	S1-6 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise	106
	S1-8 — Couverture des négociations collectives et dialogue social	112
	S1-9 — Indicateurs de diversité	117
	S1-11 — Protection sociale	123
	S1-13 — Indicateurs de formation et de développement des compétences	117
	S1-14 — Indicateurs de santé et de sécurité	107
	S1-15 — Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	107
	S1-16 — Indicateurs de rémunération	114
S 4	S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	131

	S4-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	132
	S4-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	133
G 1	G1-1 — Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	137
	G1-3 — Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	138

De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) a établi un tableau récapitulatif des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE. Ce tableau figure ci-dessous.

Points de données requis par les différentes réglementations européennes

Exigence de publication et point de donnée relatif	SFDR	Pilier 3	Règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat	Matérialité	Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance Paragraphe 21 d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission;		Matériel	40
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants Paragraphe 21 e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	40
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable Paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				Matériel	41
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles Paragraphe 40 d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non Matériel	

ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques Paragraphe 40 d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non Matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées Paragraphe 40 d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non Matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac Paragraphe 40 d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Non Matériel	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 Paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Matériel	93
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» Paragraphe 16 g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Matériel	

ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES Paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	98
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) Paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				Matériel	101
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique Paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Matériel	101
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique Paragraphe 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES Paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	103

ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes Paragraphe 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	103
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone Paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non Matériel	
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat Paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Phase-in	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique Paragraphe 66 a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif Paragraphe 66 c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.			Phase-in	

ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique Paragraphe 67 c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Phase-in	
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat Paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Phase-in	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol Paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines Paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-1 Politique en la matière Paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui	Indicateur n° 12,				Non Matériel	

concerne les océans et les mers Paragraphe 14	tableau 2, annexe I					
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée Paragraphe 28 c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres Paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 IRO-1 - E4 Paragraphe 16 a) i)	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 IRO-1 - E4 Paragraphe 16 b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 IRO-1 - E4 Paragraphe 16 c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables Paragraphe 24 b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers Paragraphe 24 c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Non Matériel	

Paragraphe 24 d)						
ESRS E5-5 Déchets non recyclés Paragraphe 37 d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs Paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 SBM-3 - S1 Risque de travail forcé Paragraphe 14 f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Non-Matériel	
ESRS 2 SBM-3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail Paragraphe 14 g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Matériel	47
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme Paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Matériel	106
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail Paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	106
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains Paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système	Indicateur n° 1,				Matériel	106

de gestion des accidents du travail Paragraphe 23	tableau 3, annexe I					
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes Paragraphe 32 c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Matériel	114
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail Paragraphe 88 b) à c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	107
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies Paragraphe 88 e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Matériel	107
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé Paragraphe 97 a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	114
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général Paragraphe 97 b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S1-17 Cas de discrimination Paragraphe 103 a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 104 a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-Matériel	

ESRS 2 SBM-3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur Paragraphe 11 b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme Paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur Paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Matériel	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail Paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non Matériel	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non Matériel	

Paragraphe 36						
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme Paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Matériel	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme Paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals Paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	131
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme Paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non Matériel	

ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption Paragraphe 10 b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Matériel	137
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte Paragraphe 10 d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Matériel	137
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption Paragraphe 24 a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	138
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption Paragraphe 24 b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				Matériel	138

Taxonomie

Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

Rappel du cadre règlementaire et obligations de publication pour les établissements financiers.

Afin de favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (règlement Taxonomie) a établi un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Le règlement Taxonomie (Article 8) comporte une obligation d'information sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, pour les entreprises assujetties à la directive NFRD (*Non Financial Reporting Directive*), déclinée en France dans la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF). À compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2024, ce dispositif sera intégré au rapport de durabilité en application de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) publiée le 16 décembre 2022.

Une activité est considérée « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste évolutive de la Commission européenne. Il s'agit d'activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'acte délégué « Climat » 2021/2139, publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel de l'UE, précise les critères d'examen technique pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie 2021/2178, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel de l'UE, définit le contenu et les modalités de publication des informations sur les investissements durables pour les entreprises assujetties au règlement.

L'acte délégué « gaz et nucléaire » 2022/1214, publié le 15 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE, ajoute les activités économiques d'énergie nucléaire et de gaz fossile au sein des deux premiers objectifs environnementaux.

L'acte délégué « Environnement » 2023/2486, publié le 21 novembre 2023 au Journal officiel de l'UE, fournit les critères d'examen technique pour déterminer l'alignement des activités sur les quatre autres objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, à savoir alignée sur la Taxonomie au sens du règlement, si cette activité :

- est éligible, c'est-à-dire explicitement mentionnée dans les actes délégués du Règlement Taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales.

Le 4 juillet 2025, la Commission européenne a adopté par acte délégué un ensemble de mesures visant à simplifier l'application de la taxonomie environnementale européenne. Ces modifications font partie des mesures de simplification du premier package « Omnibus ». Ces différentes mesures sont adoptées sous la forme d'un acte délégué modifiant l'acte délégué relatif à l'Article 8, ainsi que les actes délégués relatifs aux objectifs climat et aux autres objectifs environnementaux.

L'acte délégué prévoit également des simplifications ciblées pour les entreprises financières, notamment en matière de périmètre des expositions, de flexibilité de publication et de report de certains ICP à 2028.

Les amendements prévus par l'acte délégué de la Commission s'appliqueront aux notes taxonomie publiées à partir du 1er janvier 2026 (exercice 2025).

Cependant, le texte précise que les sociétés clôturant leur exercice au 31 décembre 2025 pourront continuer à appliquer la réglementation en vigueur à cette date.

Edmond de Rothschild (France) a ainsi décidé de ne pas appliquer ce nouvel acte délégué pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, conservant donc la réglementation applicable pour l'année 2025.

Le principal indicateur d'alignement est le **Green Asset Ratio** (GAR), qui concerne les instruments de financements (prêts et avances, titres de créance, instruments de capitaux propres et sûretés saisies) portés au bilan de l'établissement. Cette publication du Green Asset Ratio s'accompagne du ratio vert des garanties financières et du ratio vert pour les actifs sous gestion.

La liste des tableaux requis par le règlement délégué lié à l'article 8 du règlement Taxonomie au 31 décembre 2025 est présentée ci-après :

Annexe VI du règlement délégué 2021/2178 - Tableaux pour les ICP établissements de crédit

Numéro de tableau	Nom
0	Récapitulatif
1	Actifs entrant dans le calcul du GAR
2	GAR Informations par secteur
3	ICP GAR Encours
4	ICP GAR Flux
5	ICP des expositions de hors bilan

Annexe XII du règlement délégué 2021/2178 - Tableaux concernant le nucléaire et le gaz fossile

Numéro de tableau	Nom
1	Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
2	Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
3	Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)
4	Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci
5	Activités économiques non éligibles à la taxonomie

La déclinaison de certains tableaux en vision Chiffre d'affaires ou CapEx (dépenses d'investissement) fait ressortir les mêmes données car la Banque détient uniquement des expositions d'éligibilité Taxonomie relatifs à des crédits résidentiels aux ménages. Pour ces acteurs non corporate, les notions de Chiffre d'affaires et de CapEx sont de fait non applicables.

I Tableaux de l'Annexe VI du règlement délégué 2021/2178 – Etablissements de crédit

Récapitulatif des indicateurs clés de performance (ICP) à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie :

		Total des actifs durables sur le plan environnemental (en M EUR)	ICP (*1) en %	ICP (*2) en %	% de couverture (par rapport au total des actifs) (*3)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	0%	0%	0%	0%	46%	38%

		Total des actifs durables sur le plan environnemental (en M EUR)	ICP en %	ICP en %	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	*GAR (flux)*	0%	0%	0%	0%	8%	-13%
	Garanties financières	0%	0%	0%			
	Actifs sous gestion	0%	0%	0%			

(*1) sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

(*2) sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Les ratios ci-dessus représentent les expositions en montant ou proportion du total des actifs couverts (pour les 3 premières colonnes contenant des données) ou du total des actifs (pour les 3 dernières colonnes) pour les entités opérationnelles du périmètre de consolidation prudentielle de Edmond De Rothschild (France) au 31 décembre 2025.

Les actifs de la Banque considérés comme éligibles sont les crédits à l'habitat octroyés aux particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement, et concernent des acquisitions de propriété de bâtiments résidentiels. Ils représentent 2,0% des actifs couverts. Ce ratio d'éligibilité, non intégré dans le tableau ci-dessus[2], s'explique par les spécificités de l'activité de la banque, notamment l'exposition sur des contreparties non assujetties à la NFRD (Non-Financial Reporting Directive). Ceci traduit le positionnement de la Banque sur des entreprises non cotées et des PME/SCI, dont les activités ne peuvent en conséquence pas être prises en compte, quelles que soient leur nature, dans les activités éligibles et alignées aux objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

Le ratio d'alignement des actifs alignés à la Taxonomie, ou indicateurs clés de performance (*1) en vision chiffre d'affaires et indicateurs clés de performance (2*) en vision CapEx dans le tableau ci-dessus, représente 0% des actifs couverts. Ce ratio s'explique notamment par les facteurs suivants :

2 Le tableau « Récapitulatif des ICP » s'intéresse directement à l'alignement Taxonomie. Le montant et le pourcentage d'éligibilité sont respectivement disponibles dans les tableaux « 1 - Actifs Calcul GaR » et « 3 – ICP GaR Encours (en %) » présentés plus loin dans ce document.

1. La plupart des biens immobiliers faisant l'objet des financements de la banque sont des bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, dont la majorité ont un certificat de performance énergétique autre que de la classe A ;
2. Les autres données d'alignement collectées n'ont pas permis d'identifier de façon précise les actifs pouvant respecter les critères d'examen technique requis par le règlement pour être considérés comme alignés, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie primaire des bâtiments.

Les actifs exclus du numérateur du Green Asset Ratio mais inclus au dénominateur (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) représentent 45.89% du total actif et sont composés des actifs suivants :

- Des expositions sur des entreprises non assujetties à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD), principalement :
    a. les participations mises en équivalence de moins de 500 salariés
    b. les actifs financiers à la juste valeur par résultat, notamment les fonds de private equity non côtés ;
    c. les titres de participations non consolidés ;
    d. les crédits accordés à des entreprises Non-Financial Reporting Directive (NFRD).
- Les prêts interbancaires à vue ;
- La trésorerie et équivalent de trésorerie ;
- Les autres actifs, avec notamment :
    a. Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
    b. Les écarts d'acquisitions ;
    c. Les comptes de régularisations actifs ;
- Les instruments dérivés et des couvertures au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux / forward de change).

Les actifs exclus du dénominateur et du numérateur du Green Asset Ratio (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) représentent 37.53% du total actif et sont composés des actifs suivants :

- Des obligations souveraines ;
- De l'excédent de trésorerie déposé auprès de la Banque de France,
- Du portefeuille de négociation constitué au cas présent d'instruments dérivés.

Du fait de l'absence de hors bilan lié à des entreprises assujetties à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD) dû à l'activité intrinsèque de la Banque, les indicateurs clés de performance relatifs à l'alignement Taxonomie aux Garanties financières et aux Actifs sous gestion sont également de 0%.

Conformément aux obligations du règlement Taxonomie, les indicateurs clés de performance relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions perçues, dont les cellules sont matérialisées en gris pâle dans le tableau ci-dessus, ne seront publiés qu'à partir du reporting 2028 relatif à l'exercice se clôturant au 31/12/2027.

Actifs entrant dans le calcul du GAR :

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

M EUR		Date de référence des informations 31/12/2025																																
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**732**	**89**	**0**																								**89**	**0**			
2	**Entreprises financières**	0																																
3	**Établissements de crédit**	**0**																																
4	Prêts et avances	0																																
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																																
6	Instruments de capitaux propres	0																																
7	**Autres entreprises financières**	**0**																																
8	**dont entreprises d'investissement**	**0**																																
9	Prêts et avances	0																																
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																																
11	Instruments de capitaux propres	0																																
12	**dont sociétés de gestion**	**0**																																
13	Prêts et avances	0																																
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																																
15	Instruments de capitaux propres	0																																
16	**dont entreprises d'assurance**	**0**																																
17	Prêts et avances	0																																
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																																
19	Instruments de capitaux propres	0																																
20	**Entreprises non financières**	**0**																																
21	Prêts et avances	0																																
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																																
23	Instruments de capitaux propres	0																																
24	**Ménages**	**732**	**89**	**0**																								**89**	**0**			
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	732	89	0																								89	0			
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																																
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																																
28	**Financement d'administrations locales**	**0**																																
29	Financement de logements	0																																
30	Autres financements d'administrations locales	0																																
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**																																
32	**Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**2 026**																																
33	**Entreprises financières et non financières**	**732**																																
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**881**																																
35	Prêts et avances	**0**																																
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																																
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																																
38	Titres de créance	**0**																																
39	Instruments de capitaux propres	881																																
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**0**																																
41	Prêts et avances	0																																
42	Titres de créance	0																																
43	Instruments de capitaux propres	0																																
44	**Dérivés**	**6**																																
45	**Prêts interbancaires à vue**	**101**																																
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**0.20**																																
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**1 038**																																
48	**TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)**	**2 759**																																
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**1 658**																																
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	133																																
51	Expositions sur des banques centrales	1 506																																
52	Portefeuille de négociation	18																																
53	**Total des actifs**	**4 416**																																
	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de	**0**	**0**					**0**				**0**				**0**				**0**				**0**				**0**						
54	**Garanties financières**	0	0					0				0				0				0				0				0						
55	**Actifs sous gestion**	0	0					0				0				0				0				0				0						
56	**Dont titres de créance**																																	
57	**Dont instruments de capitaux propres**																																	

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

	M EUR	Date de référence des informations 31/12/2024																														
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**652**	**61**	**0**																								**61**	**0**			
2	**Entreprises financières**	0																														
3	**Établissements de crédit**	**0**																														
4	Prêts et avances	0																														
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																														
6	Instruments de capitaux propres	0																														
7	**Autres entreprises financières**	**0**																														
8	**dont entreprises d'investissement**	**0**																														
9	Prêts et avances	0																														
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																														
11	Instruments de capitaux propres	0																														
12	**dont sociétés de gestion**	**0**																														
13	Prêts et avances	0																														
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																														
15	Instruments de capitaux propres	0																														
16	**dont entreprises d'assurance**	**0**																														
17	Prêts et avances	0																														
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																														
19	Instruments de capitaux propres	0																														
20	**Entreprises non financières**	**0**																														
21	Prêts et avances	0																														
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																														
23	Instruments de capitaux propres	0																														
24	**Ménages**	**652**	**61**	**0**																								**61**	**0**			
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	652	61	0																								61	0			
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																														
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																														
28	**Financement d'administrations locales**	**0**																														
29	Financement de logements	0																														
30	Autres financements d'administrations locales	0																														
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**																														
32	**Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**1 997**																														
33	**Entreprises financières et non financières**	**1 562**																														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**1 562**																														
35	Prêts et avances	**0**																														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																														
38	Titres de créance	**0**																														
39	Instruments de capitaux propres	1 562																														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**0**																														
41	Prêts et avances	0																														
42	Titres de créance	0																														
43	Instruments de capitaux propres	0																														
44	**Dérivés**	**11**																														
45	**Prêts interbancaires à vue**	**98**																														
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**0.34**																														
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**326**																														
48	**TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)**	**2 649**																														
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**1 600**																														
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	74																														
51	Expositions sur des banques centrales	1 489																														
52	Portefeuille de négociation	37																														
53	**Total des actifs**	**4 249**																														
	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de	**0**	**0**					**0**				**0**				**0**				**0**				**0**				**0**				
54	**Garanties financières**	0	0					0				0				0				0				0				0				
55	**Actifs sous gestion**	0	0					0				0				0				0				0				0				
56	**Dont titres de créance**																															
57	**Dont instruments de capitaux propres**																															

Vision CapEx au 31/12/2025

	M EUR	Date de référence des informations 31/12/2025																															
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)						Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)						Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**732**	**89**	**0**																									**89**	**0**			
2	**Entreprises financières**	0																															
3	**Établissements de crédit**	**0**																															
4	Prêts et avances	0																															
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																															
6	Instruments de capitaux propres	0																															
7	**Autres entreprises financières**	**0**																															
8	**dont entreprises d'investissement**	**0**																															
9	Prêts et avances	0																															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																															
11	Instruments de capitaux propres	0																															
12	**dont sociétés de gestion**	**0**																															
13	Prêts et avances	0																															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																															
15	Instruments de capitaux propres	0																															
16	**dont entreprises d'assurance**	**0**																															
17	Prêts et avances	0																															
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																															
19	Instruments de capitaux propres	0																															
20	**Entreprises non financières**	**0**																															
21	Prêts et avances	0																															
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																															
23	Instruments de capitaux propres	0																															
24	**Ménages**	**732**	**89**	**0**																									**89**	**0**			
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	732	89	0																									89	0			
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																															
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																															
28	**Financement d'administrations locales**	**0**																															
29	Financement de logements	0																															
30	Autres financements d'administrations locales	0																															
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**																															
32	**Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**2 026**																															
33	**Entreprises financières et non financières**	**732**																															
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**881**																															
35	Prêts et avances	**0**																															
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																															
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																															
38	Titres de créance	**0**																															
39	Instruments de capitaux propres	881																															
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**0**																															
41	Prêts et avances	0																															
42	Titres de créance	0																															
43	Instruments de capitaux propres	0																															
44	**Dérivés**	**6**																															
45	**Prêts interbancaires à vue**	**101**																															
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**0.20**																															
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**1 038**																															
48	**TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)**	**2 759**																															
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**1 658**																															
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	133																															
51	Expositions sur des banques centrales	1 506																															
52	Portefeuille de négociation	18																															
53	**Total des actifs**	**4 416**																															
	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de	**0**	**0**					**0**				**0**				**0**				**0**				**0**				**0**				
54	**Garanties financières**	0	0					0				0				0				0				0				0				
55	**Actifs sous gestion**	0	0					0				0				0				0				0				0				
56	**Dont titres de créance**																																
57	**Dont instruments de capitaux propres**																																

Vision CapEx au 31/12/2024

	M EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations 31/12/2024																												
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)							
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)							
				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)							
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**652**	**61**	**0**																						**61**	**0**			
2	**Entreprises financières**	0																													
3	**Établissements de crédit**	**0**																													
4	Prêts et avances	0																													
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																													
6	Instruments de capitaux propres	0																													
7	**Autres entreprises financières**	**0**																													
8	**dont entreprises d'investissement**	**0**																													
9	Prêts et avances	0																													
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																													
11	Instruments de capitaux propres	0																													
12	**dont sociétés de gestion**	**0**																													
13	Prêts et avances	0																													
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																													
15	Instruments de capitaux propres	0																													
16	**dont entreprises d'assurance**	**0**																													
17	Prêts et avances	0																													
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																													
19	Instruments de capitaux propres	0																													
20	**Entreprises non financières**	**0**																													
21	Prêts et avances	0																													
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																													
23	Instruments de capitaux propres	0																													
24	**Ménages**	**652**	**61**	**0**																						**61**	**0**				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	652	61	0																						61	0				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																													
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																													
28	**Financement d'administrations locales**	**0**																													
29	Financement de logements	0																													
30	Autres financements d'administrations locales	0																													
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**																													
32	**Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**1 997**																													
33	**Entreprises financières et non financières**	**1 562**																													
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**1 562**																													
35	Prêts et avances	**0**																													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																													
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																													
38	Titres de créance	**0**																													
39	Instruments de capitaux propres	1 562																													
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	**0**																													
41	Prêts et avances	0																													
42	Titres de créance	0																													
43	Instruments de capitaux propres	0																													
44	**Dérivés**	**11**																													
45	**Prêts interbancaires à vue**	**98**																													
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**0.34**																													
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**326**																													
48	**TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)**	**2 649**																													
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**1 600**																													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	74																													
51	Expositions sur des banques centrales	1 489																													
52	Portefeuille de négociation	37																													
53	**Total des actifs**	**4 249**																													
	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de	**0**	**0**					**0**				**0**				**0**			**0**				**0**				**0**				
54	**Garanties financières**	0	0					0				0				0			0				0				0				
55	**Actifs sous gestion**	0	0					0				0				0			0				0				0				
56	**Dont titres de créance**																														
57	**Dont instruments de capitaux propres**																														

Le total des actifs reporté correspond à celui établi selon les états prudentiels FINREP de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2025.

Le total des actifs de la Banque, qui représentent 4 416.10 millions d'€ au 31 décembre 2025, est composé :

- Des actifs couverts (= présents au dénominateur) du Green Asset Ratio, qui représentent 2 758.56 millions d'€ et se ventilent ainsi :
  - Des actifs potentiellement éligibles au numérateur et au dénominateur du Green Asset Ratio, qui sont essentiellement les crédits accordés aux ménages pour un montant de 732.15 millions d'€. Après analyse, cette population a été répartie ainsi :
    - 88.83 millions d'€ ont été retenus comme éligibles à la Taxonomie. Ils représentent les crédits à l'habitat octroyés directement aux particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement, et concernent des acquisitions de propriété de bâtiments résidentiels. Parmi ces biens, aucun alignement à la Taxonomie n'a été retenu au 31 décembre 2025.
    - 643.32 millions d'€ n'ont pas été retenus comme étant éligibles car ils représentaient des crédits à l'habitat octroyés indirectement aux particuliers par le biais d'une structure juridique non assujettie à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD).
  - Des actifs exclus du numérateur (mais inclus au dénominateur) pour le calcul du Green Asset Ratio pour un montant de 2 026.41 millions d'€ (cf. détail dans le tableau ci-dessus) ;
- Des actifs exclus du périmètre du Green Asset Ratio pour un montant de 1 657.54 millions d'€ (cf détail dans le tableau ci-dessus).

2 Green Asset Ratio Informations par secteur

Ce reporting est non applicable car la Banque ne détient pas d'exposition sur des contreparties non financières assujetties à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD).

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

	a	b	c	d	e	z	aa	ab	ac
	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				TOTAL (CCM + CCA+ RAM + EC + PRP + BIO)			
		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
1		0	0						
2									

1 : Les établissements de crédit donnent dans ce modèle des informations sur les expositions du portefeuille bancaire à des secteurs couverts par la taxonomie (niveau 4 des secteurs NACE) en utilisant les codes NACE pertinents pour l'activité principale de la contrepartie.
2 : Le rattachement de la contrepartie à un secteur de la NACE repose exclusivement sur la nature de la contrepartie directe. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, pour l'autorisation de l'exposition par l'établissement. La ventilation par code de la NACE des expositions conjointement encourues dépend des caractéristiques du débiteur le plus pertinent ou le plus déterminant. Les informations

Vision CapEx au 31/12/2025

	a	b	c	d	e	z	aa	ab	ac
	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				TOTAL (CCM + CCA+ RAM + EC + PRP + BIO)			
		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	M EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
1		0	0						
2									

1 : Les établissements de crédit donnent dans ce modèle des informations sur les expositions du portefeuille bancaire à des secteurs couverts par la taxonomie (niveau 4 des secteurs NACE) en utilisant les codes NACE pertinents pour l'activité principale de la contrepartie.
2 : Le rattachement de la contrepartie à un secteur de la NACE repose exclusivement sur la nature de la contrepartie directe. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, pour l'autorisation de l'exposition par l'établissement. La ventilation par code de la NACE des expositions conjointement encourues dépend des caractéristiques du débiteur le plus pertinent ou le plus déterminant. Les informations

3 Indicateurs clés de performance Green Asset Ratio encours (en %)

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
				Date de référence des informations 31/12/2025																															
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Eligibilité CCM (Valeur brute totale)	Alignement CCM (Valeur brute totale)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)	Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)
				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur	0	0																																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	89	0	**3.2%**	**0%**																							**3.2%**	**0%**				**2.01%**	**0%**
2	**Entreprises financières**	0	0																																
3	Établissements de crédit	0	0																																
4	Prêts et avances	0	0																																
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																																
6	Instruments de capitaux propres	0	0																																
7	Autres entreprises financières	0	0																										0						
8	dont entreprises d'investissement	0	0																										0						
9	Prêts et avances	0	0																										0						
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																										0						
11	Instruments de capitaux propres	0	0																																
12	dont sociétés de gestion	0	0																																
13	Prêts et avances	0	0																																
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																																
15	Instruments de capitaux propres	0	0																																
16	dont entreprises d'assurance	0	0																																
17	Prêts et avances	0	0																																
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																																
19	Instruments de capitaux propres	0	0																																
20	**Entreprises non financières**	0	0																																
21	Prêts et avances	0	0																																
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																																
23	Instruments de capitaux propres	0	0																																
24	**Ménages**	89	0	**3.2%**	**0%**																							**3.2%**	**0%**				**2.01%**	**0%**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	89	0	3.2%	0%																							3.2%	0%				2.01%	0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0																																
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0	0																																
28	**Financement d'administrations locales**	0	0																																
29	Financement de logements	0	0																																
30	Autres financements d'administrations locales	0	0																																
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	0	0																																
32	**Total des actifs du GAR**	2 759	2 759	**3.2%**	**0%**																							**3.2%**	**0%**				**2.01%**	**0%**

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

				ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk	bl
				Date de référence des informations 31/12/2024																															
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Eligibilité CCM (Valeur brute totale)	Alignement CCM (Valeur brute totale)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)						
				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)	Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)
					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
						Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant				Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur	0	0																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	61	0	**2.3%**	**0%**																							**2.3%**	**0%**				**1.44%**	**0%**
2	**Entreprises financières**	0	0																															
3	Établissements de crédit	0	0																															
4	Prêts et avances	0	0																															
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
6	Instruments de capitaux propres	0	0																															
7	Autres entreprises financières	0	0																															
8	dont entreprises d'investissement	0	0																															
9	Prêts et avances	0	0																															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
11	Instruments de capitaux propres	0	0																															
12	dont sociétés de gestion	0	0																															
13	Prêts et avances	0	0																															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
15	Instruments de capitaux propres	0	0																															
16	dont entreprises d'assurance	0	0																															
17	Prêts et avances	0	0																															
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
19	Instruments de capitaux propres	0	0																															
20	**Entreprises non financières**	0	0																															
21	Prêts et avances	0	0																															
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
23	Instruments de capitaux propres	0	0																															
24	**Ménages**	61	0	**2.3%**	**0%**																							**2.3%**	**0%**				**1.44%**	**0%**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	61	0	2.3%	0.0%																							2.3%	0%				1.44%	0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0																															
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0	0																															
28	**Financement d'administrations locales**	0	0																															
29	Financement de logements	0	0																															
30	Autres financements d'administrations locales	0	0																															
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	0	0																															
32	**Total des actifs du GAR**	2 649	2 649	**2.3%**	**0%**																							**2.3%**	**0%**				**1.44%**	**0%**

Vision Capex au 31/12/2025

				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
				Date de référence des informations 31/12/2025																															
				Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PPC+BIO)						
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Eligibilité CCM (Valeur brute totale)	Alignement CCM (Valeur brute totale)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)	Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)
					Dont financement spécialisé		Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont transitoire	Dont habilitant			
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur	0	0																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	89	0	3.2%	0%																							3.2%	0%				2.01%	0%
2	**Entreprises financières**	0	0																															
3	Établissements de crédit	0	0																															
4	Prêts et avances	0	0																															
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
6	Instruments de capitaux propres	0	0																															
7	Autres entreprises financières	0	0																									0						
8	dont entreprises d'investissement	0	0																									0						
9	Prêts et avances	0	0																									0						
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																									0						
11	Instruments de capitaux propres	0	0																															
12	dont sociétés de gestion	0	0																															
13	Prêts et avances	0	0																															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
15	Instruments de capitaux propres	0	0																															
16	dont entreprises d'assurance	0	0																															
17	Prêts et avances	0	0																															
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
19	Instruments de capitaux propres	0	0																															
20	**Entreprises non financières**	0	0																															
21	Prêts et avances	0	0																															
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																															
23	Instruments de capitaux propres	0	0																															
24	**Ménages**	89	0	3.2%	0%																							3.2%	0%				2.01%	0%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	89	0	3.2%	0%																							3.2%	0%				2.01%	0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0																															
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0	0																															
28	**Financement d'administrations locales**	0	0																															
29	Financement de logements	0	0																															
30	Autres financements d'administrations locales	0	0																															
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	0	0																															
32	**Total des actifs du GAR**	2 759	2 759	3.2%	0%																							3.2%	0%				2.01%	0%

Vision Capex au 31/12/2024

				Date de référence des informations 31/12/2024																											
				Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)							
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Eligibilité CCM (Valeur brute totale)	Alignement CCM (Valeur brute totale)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)	Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)		
						Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont habilitant			Dont financement	Dont transitoire	Dont habilitant		
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le	0	0																												
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	61	0	2,3%	0%																							2,3%	0%			1,44%	0%
2	**Entreprises financières**	0	0																												
3	Établissements de crédit	0	0																												
4	Prêts et avances	0	0																												
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																												
6	Instruments de capitaux propres	0	0																												
7	Autres entreprises financières	0	0																									0			
8	dont entreprises d'investissement	0	0																									0			
9	Prêts et avances	0	0																									0			
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																									0			
11	Instruments de capitaux propres	0	0																												
12	dont sociétés de gestion	0	0																												
13	Prêts et avances	0	0																												
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																												
15	Instruments de capitaux propres	0	0																												
16	dont entreprises d'assurance	0	0																												
17	Prêts et avances	0	0																												
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																												
19	Instruments de capitaux propres	0	0																												
20	**Entreprises non financières**	0	0																												
21	Prêts et avances	0	0																												
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																												
23	Instruments de capitaux propres	0	0																												
24	**Ménages**	61	0	2,3%	0%																							2,3%	0%			1,44%	0%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	61	0	2,3%	0%																							2,3%	0%			1,44%	0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0																												
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0	0																												
28	**Financement d'administrations locales**	0	0																												
29	Financement de logements	0	0																												
30	Autres financements d'administrations locales	0	0																												
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	0	0																												
32	**Total des actifs du GAR**	2643	2643	2,3%	0%																							2,3%	0%			1,44%	0%

La part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie) est de 3.3% et la part d'alignement est de 0% au 31 décembre 2025.

Les actifs éligibles à la Taxonomie représentent 2.1% du total des actifs et les actifs alignés 0% au 31 décembre 2025.

4 Indicateurs clés de performance Green Asset Ratio flux

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	% (des flux de tous les actifs éligibles)	Date de référence des informations 31/12/2025																															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)	Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire				Dont financement spécialisé				Dont financement spécialisé				Dont financement spécialisé				Dont financement spécialisé				Dont financement spécialisé				Dont financement spécialisé			
					Dont habilitant					Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant			
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0.9%	0%																								0.9%	0%				0.58%	0%
2	**Entreprises financières**																																
3	Établissements de crédit																																
4	Prêts et avances																																
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																
6	Instruments de capitaux propres																																
7	Autres entreprises financières																																
8	dont entreprises d'investissement																																
9	Prêts et avances																																
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																
11	Instruments de capitaux propres																																
12	dont sociétés de gestion																																
13	Prêts et avances																																
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																
15	Instruments de capitaux propres																																
16	dont entreprises d'assurance																																
17	Prêts et avances																																
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																
19	Instruments de capitaux propres																																
20	**Entreprises non financières**																																
21	Prêts et avances																																
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																
23	Instruments de capitaux propres																																
24	**Ménages**	0.9%	0%																								0.9%	0%				0.58%	0%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0.9%	0%																								0.9%	0%				0.58%	0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments																																
27	dont prêts pour véhicules à moteur																																
28	**Financement d'administrations locales**																																
29	Financement de logements																																
30	Autres financements d'administrations locales																																
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**																																
32	**Total des actifs du GAR**	0.9%	0%																								0.9%	0%				0.58%	0%

Vision Capex au 31/12/2024

	% (des flux de tous les actifs éligibles)	Date de référence des informations 31/12/2024																													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)	Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,4%	0%																								0,4%	0%			0,50%	0%
2	**Entreprises financières**																														
3	Établissements de crédit																														
4	Prêts et avances																														
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																														
6	Instruments de capitaux propres																														
7	Autres entreprises financières																														
8	dont entreprises d'investissement																														
9	Prêts et avances																														
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																														
11	Instruments de capitaux propres																														
12	dont sociétés de gestion																														
13	Prêts et avances																														
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																														
15	Instruments de capitaux propres																														
16	dont entreprises d'assurance																														
17	Prêts et avances																														
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																														
19	Instruments de capitaux propres																														
20	**Entreprises non financières**																														
21	Prêts et avances																														
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																														
23	Instruments de capitaux propres																														
24	**Ménages**	0,4%	0%																								0,4%	0%			0,50%	0%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,4%	0%																								0,4%	0%			0,50%	0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments																														
27	dont prêts pour véhicules à moteur																														
28	**Financement d'administrations locales**																														
29	Financement de logements																														
30	Autres financements d'administrations locales																														
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**																														
32	**Total des actifs du GAR**	0,4%	0%																								0,4%	0%			0,50%	0%

Il en ressort que le pourcentage des actifs éligibles à la Taxonomie a augmenté de 0,9% en 2025.

5. Indicateurs clés de performance des expositions de hors bilan (en stock et en flux)

Pour déterminer les expositions hors bilan, nous avons analysé les encours sous gestion de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) (comprenant la gestion discrétionnaire et les activités de conseil/advisory) au 31.12.2025, après élimination des doubles comptages.

La détermination du pourcentage d'exposition aux indicateurs clés de performance a été effectuée avec les données de Taxonomie de MSCI.

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations 31/12/2025																																					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)													
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)													
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)													
				Dont financements spécialisés	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financements spécialisés	Dont habilitant			Dont financements spécialisés	Dont habilitant			Dont financements spécialisés	Dont habilitant			Dont financements spécialisés	Dont habilitant			Dont financements spécialisés	Dont habilitant				Dont financements spécialisés	Dont transitoire	Dont habilitant								
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																								0%	0%										
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	26.15%	18.16%																								26.15%	18%										

Vision Capex au 31/12/2025

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations 31/12/2025																																					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)													
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)													
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)													
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant								
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																								0%	0%										
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	26.15%	18.16%																								26.15%	18%										

Vision flux Chiffre d'affaires au 31/12/2025

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations 31/12/2024																									
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																						0%	0%			
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	-16.39%	18.16%																						-16.39%	18%			

Vision flux Capex au 31/12/2025

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations 31/12/2024																									
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																						0%	0%			
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	-16.39%	18.16%																						-16.39%	18%			

Le pourcentage des flux a été déterminé en comparant les données 2025 à celles de 2024.

- **Tableaux de l'Annexe XII du règlement délégué 2021/2178 – Activités nucléaire et gaz fossile**

Conformément au règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, Edmond de Rothschild (France) publie les tableaux exigés relative à l'éligibilité et à l'alignement des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire sur base des encours, en vision Chiffre d'affaires et CapEx. En l'absence d'activités liées aux gaz fossile et à l'énergie nucléaire, les tableaux sur la base des flux et du hors bilan n'ont pas été publiés.

Les tableaux suivants prennent uniquement en compte les expositions bilancielles et n'incluent pas les expositions hors bilan (actifs sous gestion et garanties fianncières).

Tableau 1 : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

En l'absence d'activités liées aux gaz fossiles et à l'énergie nucléaire dans les expositions bilancielles, les réponses à ces questions s'avèrent négatives.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Tableau 2 : Activités économiques alignées sur la Taxonomie (dénominateur)

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%
8.	**Total ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%
8.	**Total ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%

Tableau 3 : Activités économiques alignées sur la Taxonomie (numérateur)

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0	0	0%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0	0	0%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0	0	0%

Tableau 4 : Activités économiques éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%	0	0%	0	0%

Tableau 5 : Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Montant (€)	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2025

Ligne	Activités économiques	Montant (€)	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	**Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%
8.	**Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable**	0	0%

ENVIRONNEMENT

SBM-3 – E1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique - Changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild (France) fait face à des risques liés au climat, tant physiques que de transition.

La résilience de la stratégie du groupe Edmond de Rothschild (France) repose sur sa capacité à anticiper ces risques. Celui-ci évalue les risques de transition climatiques en utilisant des scénarios sectoriels spécifiques pour déterminer l'alignement des objectifs de réduction des émissions. Pour les risques climatiques physiques, trois scénarios de transition (RCP 4.5, RCP 6, RCP 8.5) développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont pris en compte, basés sur des profils d'évolution de concentration de gaz à effet de serre (GES) en cas d'absence de politique de réduction ou en cas de politique insuffisante pour limiter le réchauffement planétaire à 2°C tel que préconisé par les Accords de Paris.

Les risques de transition et les risques physiques sont évalués par segments d'activités et géographiquement, prenant en compte divers aléas directs et indirects. L'évaluation finale du risque est agrégée par actif, en pondérant davantage les risques extrêmes que les risques chroniques pour refléter leur impact potentiel sur la chaîne de valeur.

Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs liquides pour compte de tiers au travers de Edmond de Rothschild Asset Management (France), les risques de transition sont analysés grâce à un indicateur fourni par notre fournisseur, Carbon4 Finance : la note globale Carbon Impact Analytics (CIA), allant de 1 (A+) à 15 (E-). Cet indicateur englobe les performances passées, actuelles et futures des entités émettrices, mesurant leur contribution à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il sert ainsi de mesure précieuse pour évaluer l'exposition de notre gestion aux risques associés à la transition climatique.

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild (France) ne dispose pas d'un plan de transition climatique à son niveau. Toutefois, le groupe Edmond de Rothschild (Suisse) a travaillé en 2025 sur une première version d'un plan d'atténuation du changement climatique, dont les travaux se poursuivent en 2026. EDR France contribue à cette démarche globale, notamment au travers de son activité d'asset management. Les initiatives se portent sur trois volets :

i) **Investissement pour compte tiers, qui représente la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre**
Edmond de Rothschild Asset Management (France) réaffirme son engagement en faveur de la transition énergétique et de la décarbonation d'une partie de ses portefeuilles dans le cadre de l'initiative NZAM, bien que les exigences de celle-ci aient récemment évolué.
Cet engagement (KPIs et plan d'action associé présenté dans les parties suivantes de ce rapport) pour EdRAM (France), sur les actions et obligations listées, constituent le corps du plan de transition de Edmond de Rothschild (France).

ii) **Crédit immobilier**
Un projet est en cours de réalisation, consistant à collecter l'ensemble des données nécessaires (certificats/notes de performance énergétique, surface, …) pour calculer et établir une base line claire des émissions financées au titre des crédits immobiliers portés au bilan de Edmond de Rothschild (France), afin de pouvoir en renforcer le pilotage. Les politiques d'octroi de crédit intègre déjà la prise en compte de l'impact du risque de transition dans la détermination du montant emprunté maximum (via un ajustement de Loan-to-Value) pour les biens catégorisés

en DPE F ou G. Un potentiel plan de transition plus spécifique sur ce volet sera discuté en 2026 avec les parties prenantes concernées, avec un pilotage au niveau de l'activité Crédit au niveau du Groupe Edmond de Rothschild.

iii) Opérations propres

Les objectifs chiffrés de réduction ne sont pas encore finalisés. Le Groupe poursuit la stabilisation d'une vision exhaustive de son empreinte carbone afin d'identifier les leviers de décarbonation les plus pertinents et les marges de manœuvre. Une étape de consolidation est prévue en 2026. Les leviers potentiels actuellement étudiés concernent :

- Efficacité énergétique et optimisation des surfaces (bâtiments, équipements).
- Achats d'électricité bas-carbone (contrats, garanties d'origine / RECs le cas échéant).
- Mobilité/flotte et déplacements professionnels (voyages d'affaires).
- Achats et chaîne de valeur (priorisation des postes matériels).

E1-2 Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild (Suisse) est convaincu que le défi climatique est porteur de risques mais également d'opportunités pour ses activités. Dans cette perspective, différentes politiques ont été mises en place.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) :

- La **Politique d'Investissement Responsable et d'Intégration des Risques en Matière de Durabilité** (2023) définit le changement climatique comme un enjeux matériel primordial tant pour le Groupe en tant qu'entreprise responsable, mais aussi pour ses activités d'investissement. Cette politique a pour objectif d'informer les investisseurs sur l'intégration du risque climatique et la prise en compte des externalités climatiques négatives tant dans les décisions d'investissement que dans les solutions d'investissement existantes, sur le principe de diligence raisonnable.

- La **Politique des Risques Groupe** (2025) définit plus précisément les risques climatiques physiques (aigus et chroniques) et de transition, ainsi que leurs modalités potentielles de transmission aux grandes classes de risques bancaires (marché, crédit, liquidité, opérationnels) Elle fait également état de la prise en compte de ces risques en tant que Key Risk Indicators. Cette politique est interne et n'est donc pas publiée sur notre site.

Au niveau de Edmond de Rothschild Asset Management (France), et ce pour les activités d'actifs liquides, les politiques suivantes ont été établies :

- **Politique d'exclusion** du charbon thermique, des énergies fossiles non-conventionnelles et de l'huile de palme :

    - **Charbon thermique** : Dans sa démarche de décarbonation, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a défini une stratégie complète de sortie du charbon thermique à horizon 2034, avec un calendrier de sortie distinguant pays développés (OCDE) et pays émergents, en s'alignant avec les recommandations de plan de transition vers une économie globale bas carbone d'ici 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles, Edmond de Rothschild Asset Management (France) exclut :

        – Les entreprises développant de nouveaux projets charbon (nouvelles mines, centrales, infrastructures ou acquisition d'actifs sans engagement clair de fermeture);

        – Les producteurs d'électricité dont la part dans le mix énergétique ou le chiffre d'affaires dépasse 10 % en OCDE et 20 % pour les pays émergents ;

- Les entreprises minières fortement dépendantes du charbon, selon les mêmes seuils de 10 % en OCDE et 20 % pour les pays émergents ;

- Les producteurs d'électricité à forte empreinte carbone, émettant plus de 10 millions de tonnes de CO_2 et disposant d'une capacité de production supérieure à 5 GW ;

- Les filiales financières finançant spécifiquement des entreprises exclues.

- **Énergies fossiles non conventionnelles** : Notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, Considérées comme des activités à risque climatique élevé. Cette politique cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

- **Huile de Palme** : En 2024, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a implémenté une politique d'exclusion de l'huile de palme, importante source de gaz à effet de serre (GES) due notamment à la déforestation et la culture intensive qui en résulte.

- **Approches Climat et Biodiversité** : En 2017, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une feuille de route climat. Cette approche, qui a été actualisée en 2020 afin d'être alignée avec les nouvelles réglementations en vigueur (Taxonomie Verte de l'UE) inclut un modèle de scoring propriétaire basé sur la typologie de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Ce scoring a pour but d'informer les équipes de gestion en permettant d'identifier et de hiérarchiser les principaux risques et opportunités climatiques au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. Cette approche est régulièrement mise à jour. Elle a notamment été actualisée en 2024, en intégrant le dernier scénario climat (scénario Net Zero) de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et en l'élargissant aux enjeux biodiversité.

- **Net Zero Asset Manager (NZAM)** : Le groupe Edmond de Rothschild s'est engagé en mai 2023 à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux efforts déployés au niveau international pour limiter le réchauffement. Cet engagement comprend ses activités d'Asset Management et celles de ses affiliés, y compris Edmond de Rothschild Asset Management (France).

- **Politique d'actionnariat actif** (Activités d'engagement et exercice des droits de vote) : Les politiques mentionnées ci-dessus sont accompagnées d'une politique d'engagement dédiée sur le climat. Notre engagement climat individuel et collectif est centré en priorité sur les secteurs et sous-secteurs identifiés comme à risques élevés ainsi que les sociétés en portefeuilles fortement émettrices en valeur absolue et/ou en intensité. Pour ce faire, nous nous référons à la liste publiée par l'initiative Climate Action 100+. Cette politique inclue le dialogue avec les entreprises, la participation aux réunions avant les Assemblées Générales, l'exercice des droits de vote et, si nécessaire, la participation à des résolutions. En dernier lieu, la politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) intègre des exigences liées à la gouvernance climatique.

- **Politique climat (2024)** : Cette politique vise à structurer la démarche de décarbonation des portefeuilles en adéquation avec les engagements NZAM.

E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

A. Edmond de Rothschild Asset Management (France) assure l'implémentation de ces différentes politiques climatiques dans ses portefeuilles de gestion à différents niveaux :

1. Engagements NZAM

Dans le cadre de ses engagements NZAM, Edmond de Rothschild Asset management (France), qui gère les activités de gestion sur les marchés cotés, a mis la priorité sur la mesure du risque carbone et de la résilience des portefeuilles gérés. En mai 2024, la société de gestion a pris les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations) éligibles :

- Périmètre d'engagement initial de 70% des AUM,
- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million d'euros investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019,
- Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) en million d'euros investis de 13,75 millions € en 2030.

Ces objectifs ciblent en priorité les fonds ayant la plus forte empreinte carbone, comme les fonds énergie, et ceux dont la performance carbone est inférieure aux indices de référence.

2. Mise en œuvre

La mise en œuvre des politiques d'investissement pour la transition climatique s'effectue autour de 3 grands axes :

- **Prise en compte de l'impact carbone dans la sélection et le suivi de titres en portefeuille** : Le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation) d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur des critères ESG, y compris le climat. Nous évaluons également les efforts des entreprises dans la réduction de leur empreinte de CO2. Enfin, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé depuis 2010 une méthodologie d'analyse ESG propriétaire qui quantifie et propose pour chaque émetteur un impact ESG, positif ou négatif, sur sa valorisation de long terme. Cette méthodologie a été développée pour l'analyse actions et obligations d'entreprises et intègre un volet climat aussi bien sous l'angle des risques (impact négatif) que des opportunités (impact positif). Nous passons en revue notamment les volets suivants :
    - Gouvernance climat ;
    - Intégration du risque lié au Changement Climatique
    - Stratégie climat, objectifs associés et crédibilité ;
    - Validation des objectifs climat par la Science-Based Targets Initiative (SBTi) ;
    - Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation d'énergie ;
    - Reporting des risques climatiques selon le cadre de la Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD) ;
    - Prise en compte des risques physiques associés au changement climatique.

- **Outils de gestion des risques climatiques :** le groupe Edmond de Rothschild s'attache à mesurer les risques climatiques de ses portefeuilles pour piloter leur décarbonation. À cette fin, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis au point plusieurs outils pour les équipes de gestion :

    - Le tableau de bord « NZAM » de Edmond de Rothschild Asset Management (France) suit l'empreinte carbone de ses investissements, mesurée par l'intensité carbone (scopes 1 et 2 et scopes 1 à 3 en Meur investis) par émetteur, secteur et fonds. Des réunions trimestrielles avec le Chief Investment Officer Global permettent de suivre la trajectoire de décarbonation de nos gestions. Edmond de Rothschild Asset Management (France) identifie les fonds à forte intensité carbone et s'assure que chaque gérant comprend l'impact de ses choix. La réduction de notre empreinte carbone repose 1/ sur la décarbonation des entreprises dans lesquelles nous investissons, dite « naturelle », résultant de leurs propres progrès et 2/ sur nos actes de gestion, d'investissements et de désinvestissements et qui contribuent à réduire nos expositions aux secteurs et entreprises les plus émetteurs.

- Le tableau de bord risques climatiques de transition fournit des informations détaillées sur le profil climatique par fonds et indice ou univers.

- Le tableau de bord de risques climatiques physiques recense les principaux indicateurs des risques physiques par fonds et indice ou univers.

- Le tableau de bord réglementaire suit les principales incidences négatives (PAI) conformément à la réglementation SFDR.

- Le tableau de bord ESG Impact KPI recense les indicateurs climatiques les plus pertinents.

- **Formation des lignes métiers :** Edmond de Rothschild Asset Management (France) offre des formations régulières à ses gérants sur les enjeux climatiques, fournies en interne et en externe, dans le but de les familiariser et les soutenir dans l'intégration de ces enjeux dans leurs décisions d'investissement. Edmond de Rothschild Asset Management (France) organise notamment des présentations avec ses fournisseurs de données carbones qui leur exposent leurs outils et leurs méthodologies de calcul. L'équipe Investissement Responsable suit, quant à elle, des formations continues sur la durabilité et les enjeux climatiques. Environ deux fois par an, une présentation est faite aux gérants sur les tableaux de bord de suivi des émissions de carbone.

3. Solutions d'investissement sur le thème de la transition climatique

Edmond de Rothschild Asset Management (France) propose différentes solutions d'investissement offrant une exposition à la thématique du changement climatique, sur les marchés cotés et non cotés.

Sur les marchés cotés, les trois fonds suivants prennent en compte activement l'impact carbone dans la sélection et le suivi des titres en portefeuille en utilisant le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD :

- EdR SICAV - Green New Deal : Ce fonds en gestion active investit sur les marchés actions internationaux dans des sociétés liées à la thématique du changement climatique. Ces sociétés sont sélectionnées sur la base d'une analyse propriétaire alliant rentabilité financière, analyse thématique et respect de critères extra-financiers.

- EdR Fund EM Climate Bonds : Ce fonds investit sur les marchés émergents dans des obligations durables ayant une incidence positive sur le climat.

- EdR SICAV – Euro Sustainable Equity : La stratégie d'investissement de ce fonds actions, qui prend en compte un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), vise l'alignement du portefeuille à l'objectif 2°C de l'Accord de Paris.

Dans le cadre des marchés non cotés, le groupe Edmond de Rothschild (France) commercialise des solutions d'investissement en immobilier et en infrastructure qui offrent une exposition à la thématique climatique en Europe, en Afrique et dans d'autres régions émergentes :

- **Edmond de Rothschild (BRIDGE)** est une plateforme d'investissement qui a été lancée par le groupe Edmond de Rothschild en 2014 afin d'offrir aux investisseurs des opportunités de financer des projets d'infrastructure en Europe (UE/EEE) et au-delà. Un outil propriétaire d'évaluation ESG qualitative et quantitative permet d'évaluer la qualité environnementale de chaque projet. Régulièrement classé dans les 10 plus grandes sociétés de gestion mondiale de dette d'infrastructure, BRIDGE est un leader européen dédié au financement de la dette d'acteurs de la transition envronnementale.

- **Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management (REIM)**, activité de gestion immobilière au sein du groupe Edmond de Rothschild, intègre les enjeux de durabilité dans toutes ses activités, des décisions d'investissement jusqu'à la gestion des fonds et des actifs immobiliers. L'équipe de gestion porte une attention particulière aux risques physiques, qui sont accentués par le changement climatique. Ce risque est entre autres monitoré via les outils Bat-ADAPT et Location Risk Intelligence

de MunichRe, qui offrent une analyse de cinq catégories de risques climatiques physiques à l'emplacement des bâtiments avec des projections temporelles entre 2030 et 2100. Les risques physiques pris en compte comprennent les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations et les submersions marines. Cette analyse inclut la prise en compte des caractéristiques intrinsèques des bâtiments (type de matériaux, présence de protections, etc.) et donc de leur sensibilité à ces différents aléas. Une analyse croisée des risques climatiques et de la sensibilité du bâtiment permet d'obtenir sur une échelle de 1 à 5 la vulnérabilité des bâtiments et d'orienter vers des actions adaptatives prioritaires à mettre en place.

B. La banque privée de Edmond de Rothschild (France) offre, de son côté, des mandats discrétionnaires « Investissement Responsable », qui incluent des critères ESG, y compris climatiques, dans le processus de sélection des placements, en accord avec l'orientation de gestion définie pour le mandat confié. La banque privée de Edmond de Rothschild (France) utilise la méthodologie de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ainsi que les mêmes sources d'informations ESG et climatiques. Sur l'ensemble des mandats de gestion orientés vers l'investissement responsable ou ayant une classification SFDR article 8 ou article 9, Edmond de Rothschild (France) instaure un cadre d'exclusion commun à ses entités qui comprend la mise en œuvre de la politique d'exclusion relative au charbon thermique, aux énergies fossiles non conventionnelles, aux armes controversées, au tabac, à l'huile de palme et au UNGC.

Les mandats « Article 8 » de la banque privée sont proposés aussi bien dans la plupart des contrats d'assurance-vie que dans des comptes titres. La même gestion est donc proposée dans deux enveloppes différentes.

C. Dans le cadre de **ses propres activités opérationnelles**, le groupe Edmond de Rothschild (France) prend en compte, depuis de nombreuses années, les enjeux climatiques liés à ses propres opérations au travers de différentes initiatives dans le but de réduire son empreinte carbone. Notamment, les mesures d'efficience énergétique incluent l'installation de détecteurs de lumière, l'arrêt des écrans dès 21h, le remplacement des anciens éclairages par des LEDs, la baisse du chauffage de 2 degrés la nuit ainsi que la mise en place de double vitrage aux fenêtres.

E1-4 à E1-6 Méthodologies et métriques utilisées en matière de changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild (France) calcule non seulement les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses propres activités opérationnelles, mais également les émissions financées au travers de ses portefeuilles d'investissement.

1. **Bilan carbone des activités opérationnelles du groupe Edmond de Rothschild (France)**

   En France, l'obligation pour les entreprises de plus de 500 salariés de réaliser leur bilan carbone repose sur l'article L. 229-25 du Code de l'environnement, qui impose la réalisation d'un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Le bilan doit inclure :

   1) Les émissions directes de GES (Scope 1) : émissions directement émises par les activités de l'entreprise, telles que les combustibles fossiles consommés et les véhicules détenus par l'entreprise.

   2) Les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (Scope 2) : émissions liées à la production d'énergie achetée et consommée par l'entreprise (électricité et réseau de chaleur/froid). La méthode réglementaire française de calcul est de type « location-based ». De plus, la réglementation européenne liée à la CSRD et plus spécifiquement à l'ESRS E1 exige également le calcul de type « market-based ».

Depuis la loi Climat et Résilience de 2021, l'obligation a été étendue aux :

3) Les émissions indirectes liées à la chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3) : émissions qui comprennent en amont les produits et services achetés, le transport et la logistique, les déplacements des salariés, les produits vendus.

En 2025, Edmond de Rothschild (France) a travaillé sur une amélioration du calcul de son bilan carbone, d'une part en augmentant le périmètre d'analyse, et d'autre part en ré-affectant plus précisément les sources d'émissions de gas à effet de serre aux différents scopes 1,2 et 3.

Le périmètre du bilan carbone des activités opérationnelles du groupe Edmond de Rothschild (France) présenté ci-dessous comprend les quatres entités du rapport financier et de durabilité, c'est-à-dire Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Corporate Finance (France). En outre, les collaborateurs pris en considération comprennent, en plus des CDI, CDD et alternants, les stagiaires.

En 2025, le groupe Edmond de Rothschild (France) a effectué des modifications dans l'affectation dans les scopes 1,2 ou 3 de certaines sources d'émissions de gaz à effet de serre dans le calcul de son bilan carbone de ses activités opérationnelles. En particulier, tous les déplacements professionnels des collaborateurs avec des véhicules qui ne sont pas sous contrôle opérationnel de l'entreprise sont dorénavant comptabilités, non plus dans le scope 1, mais dans le scope 3. Il s'agit notamment des déplacements en hélicoptère et en jet. De même, l'électricité consommées par les data centers externalisés sont comptabilisés, non plus dans le scope 2, mais dans le scope 3.

Dans le cadre du calcul des émissions du scope 2 selon l'intensité carbone moyenne du réseau électrique (méthode de calcul « location-based »), le calcul des émissions a été effectué à l'aide d'outils proposés par l'Association pour une trajectoire Bas Carbone (ABC).

En 2025, le groupe Edmond de Rothschild (France) a également calculé les émissions du scope 2 selon la méthodologie « market-based » qui permet de refléter les choix spécifiques de l'entreprise sur l'achat d'énergie, en particulier les contrats d'électricité verte. Le calcul des émissions a été effectué en tenant compte des certificats garanties d'origine réellement obtenus par les différentes entités. Le volume obtenu en Mwh a été affecté d'un facteur d'émission faible mais non nul et représentant le plus fidèlement possible l'impact carbone de la source utilisée pour l'électricité renouvelable : hydroélectricité, solaire photovoltaique, ou éolien.

En 2025, Le montant total des émissions comptabilisées liées aux activités opérationnelles du groupe Edmond de Rothschild (France) (c'est-à-dire sans la prise en compte des émissions financées) est, selon la méthodologie du GHG Protocol, de :

- 1'512 t eCO2 dans le cas d'un calcul du scope 2 basé sur un facteur d'émission de l'électricité en mode « location-based »
- 1'512 t eCO2 avec un calcul du scope 2 en mode électricité « market-based »

Le montant des émissions est le même avec les deux méthodologies de calcul, la raison étant qu'il n'y a pas d'électricité renouvelable déclarée en France pour ce bilan de gas à effet de serre.

Les déplacements professionnels représentent le poste d'émission des activités opérationnelles le plus important, ayant généré 579 t eCO2 en 2025.

A noter que le calcul du scope 3 comprend cette année les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3.7). Le calcul du scope 3 ne prend cependant pas en compte les émissions de gaz à effet de serre (GES) suivantes :

- Dans le scope 3 amont, les émissions des transports de marchandise et la distribution (scope 3.4) et les actifs en leasing (scope 3.8) n'ont pas été comptabilités par la société en 2025. Concernant les biens immobilisés (Scope 3.2), le GHG Protocol considère uniquement les équipements ayant été achetés l'année en cours d'étude. En 2025, la méthodologie considère aussi bien le parc informatique existant amorti sur plusieurs années (méthode alignée sur la méthodologie BEGES) que les nouveaux équipements achetés en 2025 (méthode alignée sur méthodologie GHG Protocol). Cette méthodologie permet à la fois de prendre en considération l'impact de tout le parc informatique historique tout en se conformant au reporting selon le GHG Protocol, tout en évitant les doubles comptages.

- Dans le scope 3 aval, les émissions des postes d'émissions 3.9 à 3.14 ne sont pas considérées comme pertinentes aux vues des activités de la banque Edmond de Rothschild (France), et ne sont donc pas comptabilisées. Seules les émissions financées (scope 3.15) sont prises en considération (voir le chapitre « Emissions financées » et le tableau E1-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES).

2. Emissions financées (Scope 3.15)

Pour Edmond de Rothschild (France), les émissions financées, classées sous la catégorie Scope 3 catégorie 15 du Protocole des GES, font référence aux émissions de gaz à effet de serre (GES) liées :

I. Aux participations en compte propre, portées au bilan du Groupe Edmond de Rothschild (France), essentiellement composées au 31/12/2025 de parts dans des fonds de private equity (*equity investment* selon le GHG Protocol)
II. Au portefeuille de compte propre en obligations d'état français
III. Aux crédits immobiliers accordés au client de la banque (*Debt with known use of proceeds* selon le GHG Protocol)
IV. A l'ensemble des fonds et mandats gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France), constituant le volet des actifs sous gestion.

En 2024, le périmètre des actifs sous gestion inclus dans le calcul des émissions financées ne comprenait que les fonds et mandats pour lesquels EdRAM (France) agissait en tant que Société de Gestion. En 2025, EDR France a décidé d'inclure également les fonds et mandats pour lesquels EdRAM (France) dispose d'une délégation de gestion. Cet élargissement du périmètre augmente l'assiette de calcul d'environ 4,9 milliards d'euros à fin 2024. La donnée 2024 a donc été recalculée sur ce nouveau périmètre sans changement de méthodologie, ce qui se traduit par une augmentation d'environ 2,2 millions de tonnes de CO_2e des émissions brutes (scopes 1, 2 et 3) par rapport à la donnée initialement publiée.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'est pas en mesure d'établir le montant des émissions financées au titre de son portefeuille d'investissement de compte propre, faute de données fiables suffisamment disponibles aujourd'hui, et prenant en considération la non-matérialité des montants associés au regard de la taille de ses actifs sous-gestion pour compte de tiers.

Concernant les émissions financées inhérentes aux crédit immobiliers, Edmond de Rothschild (France) ne dispose pas, à ce jour, des informations requises pour le calcul de celles-ci, ou leur approximation fiable. Il s'agit d'un projet qui fera partie du plan d'amélioration continue.

En conséquence et en l'absence de normes sectorielles propres au secteur financier plus explicites concernant le caractère obligatoire des émissions financées propres au scope 3.15, le groupe Edmond de Rothschild (France) a pris en considération certaines des catégories d'actifs financiers prévues par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) pertinents aux vues des activités du Groupe. Le groupe Edmond de Rothschild (France) publie de manière volontaire ses émissions financées scope 3.15 sur une partie de ses actifs sous gestion. L'univers d'analyse des émissions financées présenté ci-dessous consolide à la fois les portefeuilles gérés par la Banque privée Edmond de Rothschild (France) dans le cadre de

mandats de gestion discrétionnaires et les fonds gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)[3].

Les méthodologies appliquées pour calculer les émissions GES (émissions financées) des portefeuilles gérés pour compte de tiers par Edmond de Rothschild (France) sont celles recommandées par l'initiative PCAF Part A : Financed Emissions.

Les métriques ont été calculées sur les actifs cotés (actions et obligations d'entreprises) détenus en direct par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Les obligations souveraines n'ont pas été prises en compte dans les calculs des émissions financées.

L'analyse des émissions financées est effectuée principalement par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Edmond de Rothschild Asset Management (France) travaille avec des données sur les émissions financées qui proviennent exclusivement de deux fournisseurs externes, qui sont Carbon4 en premier lieux et MSCI en deuxième lieu, pour les titres en portefeuilles non couverts par Carbon4. Ces deux fournisseurs reportent sur les 6 gaz exigés par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol). Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne collecte pas directement les données carbones auprès des sociétés investies et ne retraite pas les données quantitatives fournies par ses fournisseurs.

Carbon4 applique un modèle propriétaire de calcul des émissions, se basant à la fois sur des données reportées et sur des données estimées.

MSCI travaille, pour sa part, avec les données reportées par les sociétés (notamment au travers du CDP). Si une entreprise ne reporte pas sur ses émissions de GES, MSCI utilise un modèle propriétaire d'estimations des émissions sur les scopes 1, 2 et 3.

A noter que les données carbones avec lesquelles les calculs ont été effectués se basent en partie sur des estimations. Le calcul de ces estimations comprend des marges d'erreur dues au manque d'information disponible et de méthodologies standards de reporting par secteur d'activité.

En 2025, le montant total des émissions (comprenant les émissions des activités opérationnelles et les émissions financées) du groupe Edmond de Rothschild (France) se monte 24'863'705 tonnes de CO2e.

Intensité des émissions de GES basée sur le produit net bancaire (PNB)

Le Produit Net Bancaire (PNB) consolidé du groupe Edmond de Rothschild France au 31.12.2025 (en millions d'euros) a été utilisé pour calculer les données d'intensité monétaires des émissions de GES. En 2025, l'intensité des émissions de GES basées sur le PNB s'élève à 66'732 tonnes de CO2e.

Métriques utilisées en matière de changement climatique

E1-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique

La consommation d'énergie représente 29.3% du total du bilan carbone opérationnel avec 398 t eCO2. Il se répartit dans 2 scopes historiques différents :

- Scope 1 : combustion d'énergie fossile. Ici gaz naturel principalement et fuites de gaz frigorigènes
-
- Scope 2 : électricité, vapeur achetée et froid acheté

3 Le montant total des actifs sous gestion compris dans l'analyse des émissions financées s'élève à 25.5 milliards d'euros et se rapporte aux actifs sous gestion de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et EUR 5.14 milliards d'euros à la gestion discrétionnaire au sein de la banque privée de Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2025. Ce montant représente 54% des actifs sous gestion totaux d'Edmond de Rothschild (France).

Les données sources proviennent de tableaux récapitulatifs eux-mêmes alimentés par les données de facturation des fournisseurs d'énergie.

Synthèse des données collectées sur la consommation d'énergie et le mix

	Electricité	Gaz naturel	Vapeur achetée	Froid acheté
Untité	**Kwh**	**Kwh PCS**	**Tonnes**	**KWh**
Valeur 2025	2'241'013	565'527	688	382'000
% sur le poste énergie en C02 2025	**36%**	**37%**	**25%**	**2%**
% du bilan total en CO2 2025	**6.1%**	**6.4%**	**4.3%**	**0.3%**
Valeur 2024	2'140'470	674'517	599	353'000
% sur le poste énergie en C02 2024	31%	37%	30%	2%
% du bilan total en CO2 2024	9.1%	11.0%	8.9%	0.4%
Variation – Valeurs 2024-2025	4.7%	-16.2%	14.9%	8.2%
Hypothèses	Quelques données manquantes sont extrapolées. Elles ne représentent que 1% de toutes les données collectées sur l'énergie.		Les données sources sont exhaustives, par conséquent aucune hypothèse n'a été formulée.	
Commentaires	Intégration de la consommation des data centers PA6 & PA7	Essentiellement les bureaux du 43-45-47 St-Honoré	Bureaux du 62 St-Honoré et 5/7 Montalivet	Bureaux 5/7 Montalivet

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Bilan carbone de la consommation d'énergie par type d'énergie

	t CO2e 2025	Pourcentage 2025	t CO2e 2024	Pourcentage 2024	Variation 2024-2025
Combustibles fossiles	122	37%	148	37%	-18%
Combustibles organiques	0	0%	0	0%	0%
Réseaux de chaleur et de vapeur	82	25%	120	30%	-32%
Réseaux de froid	6	2%	6	1%	-4%
Electricité	116	36%	124	31%	-6%
Total	326	100%	398	100%	-18%

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

E1-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

En 2025, Edmond de Rothschild (France) a travaillé sur une amélioration du calcul de son bilan carbone, non seulement par l'élargissement de son périmètre d'analyse de ses émissions de GES, mais également par des méthodologies de calcul et d'affectaction des émissions par scope plus précises. C'est pourquoi des variations relativement significatives sont visibles entre 2024 et 2025 et explicitées dans le tableau ci-dessous.

Emissions brutes de GES des scope 1,2 et 3 (y compris les émissions financées, scope 3.15) et émissions totales de GES (en tonnes de CO2e), calculées selon une méthodologie alignée sur le GHG Protocol.

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Total (t CO2e) 2025	Total recalculé (t CO2e) 2024	Total (t CO2e) 2024	Variation (%)
Scope 1	1-1	Emissions directes des sources fixes de combustion	102		125	-18%
	1-2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	47		180	-74%
	1-3	Emissions directes des procédés	0		0	0
	1-4	Emissions directes fugitives	0		55	-100%
	Total Scope 1		**149**		**360**	**-59%**
Scope 2	2-1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	78		84	-7%

	2-2	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	60	91	-34%
		Total Scope 2	**138**	**175**	**-21%**
Scope 3	**Emissions du Scope 3 amont**				
	3-1	Produits et services achetés	42	22	+90%
	3-2	Biens immobilisés	72[4]	0	n/a
	3-3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans les scopes 1 ou 2)	85	138	-38%
	3-4	Transport de marchandise amont et distribution	0	0	0
	3-5	Déchets générés	3	4	-25%
	3-6	Déplacements professionnels	579	316	+83%
	3-7	Déplacements domicile travail	444	0	n/a
	3-8	Actifs en leasing amont	0	0	0
		Autres émissions indirectes amont	0	0	0
	Emissions du Scope 3 aval			0	0
	3-9	Transport de marchandise aval et distribution	0	0	0
	3-10	Transformation des produits vendus	0	0	0
	3-11	Utilisation des produits vendus	0	0	0
	3-12	Fin de vie des produits vendus	0	0	0

[4] En 2024, le calcul des émissions des biens immobilisés, notamment les équipements, étaient comptabilisés selon les normes du GHG Protocol, c'est-à-dire que seuls les émissions des nouveaux biens achetés durant l'année de reporting étaient comptabilisées. En 2025, nous avons décidé d'inclure également les émissions des biens achetés antérieurement, qui, selon la méthode BEGES, doivent être amorties sur 5 ans. De plus, la fabrication de la flotte de véhicules en leasing est comptabilisée dans le scope 3.2, alors qu'en 2024 ceux-ci étaient comptabilisés dans les déplacements professionnels scope 3.6.

3-13	Actifs en leasing aval	0		0	0
3-14	Franchises	0		0	0
3-15	Investissements (hors bilan)	24'862'193	16'423'714	14'163'467	+51%
	Autres émissions indirectes aval	0		0	
Total Scope 3		**24'863'418**	**16'424'190**		
	TOTAL DES EMISSIONS DE GES	**24'863'705**	**16'247'725**		

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

SOCIAL

ESRS S1 Conditions de travail[5]

Caractéristiques des collaborateurs et indicateurs de diversité (S1-6)

Les principales caractéristiques des salariés du groupe Edmond de Rothschild (France) figurent dans les tableaux ci-dessous. Sauf indication contraire, le montant total des salariés pris en considération dans ce chapitre se rapporte aux effectifs CDI/CDD y/c alternants au 31.12.2025.

A noter que le nombre d'effectifs fournis dans le rapport de durabilité 2024 ne comprenait pas les alternants. Pour des raisons de comparabilité, les effectifs 2024 reportés dans le présent rapport comprennent cette fois-ci les alternants, ce qui explique les différences de résultats publiés.

Effectifs par genre

	Femmes	Hommes	Autres	Non déclaré	Total
Total des salariés en 2025	**372**	**447**	**0**	**0**	**819**
Total des salariés en 2024	370	443	0	0	813
Variation	+0.5%	+0.9%	0	0	+0.7%

Effectifs par type de contrat (à durée déterminée ou indéterminée)

Type de Contrat	Femmes	Hommes	Total
CDD en 2025	**31**	**43**	**74**
CDD en 2024	38	43	81
CDI en 2025	**341**	**404**	**745**
CDI en 2024	332	400	732
Total des salariés en 2025	**372**	**447**	**819**

[5] Un tableau de synthèse des métriques (MDR-M) qui précise la méthodologie de calcul appliquée se trouve en page 119 de ce rapport

Nombre de cadres, hors classe et alternants

Titre	Total
Cadres en 2025	536
Cadres en 2024	504
Hors classe en 2025	227
Hors classe en 2024	213
Non cadre en 2025	26
Non cadres en 2024	35
Alternants en 2025	30
Alternants en 2024	61
Total des salariés en 2025	**819**

Le nombre de salariés au cours de l'exercice 2025 peut être consulté à la note « 7.2 » des comptes consolidés.

0.58 travailleurs temporaires en équivalent temps plein (ETP) ont travaillé pour le groupe Edmond de Rothschild (France) en 2025. Ces catégories ont été considérées comme non matérielles et n'ont donc pas été prise en considération dans l'état de durabilité.

Nombre de salariés sous CDI qui ont quitté l'entreprise

Départs et taux de rotation	Total
Nombre de départs en 2025	63[6]
Nombre de départs en 2024	53
Taux de rotation en 2025	8%[7]
Taux de rotation en 2024	8%

Santé et sécurité, équilibre vie professionnelle et vie privée (S1-14 et S1-15)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

De bonnes conditions de travail, incluant un équilibre vie professionnelle et privée, et une culture d'entreprise attentive à la santé et la sécurité des collaborateurs sont favorables à l'épanouissement des salariés et bénéfiques à l'entreprise. (Impact positif)

[6] Nombre de départs en CDI/Effectif CDI au 31/12/2025 4
[7] Départs CDI/effectifs CDI au 01/01/2025 UES France

Le groupe Edmond de Rothschild (France) met tout en œuvre pour garantir de bonnes conditions de travail à l'ensemble de ses collaborateurs. Au-delà des exigences réglementaires, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

1. Une culture d'entreprise attentive à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs
2. Une volonté de préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour ses collaborateurs
3. Un dialogue social structuré et constructif entre les collaborateurs, leurs représentants, et les instances dirigeantes du Groupe.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a pour objectif l'amélioration continue de la qualité de vie au travail pour ses collaborateurs. Le groupe Edmond de Rothschild (France) est convaincu que garantir d'excellente qualité des conditions de travail est un élément fondamental pour attirer les talents et préserver l'implication de ses collaborateurs.

En favorisant un impact positif pour ses collaborateurs, la Banque diminue son exposition au risque d'absentéisme et évite ainsi d'éventuels impacts financiers négatifs (potentielle baisse des revenus, coût de recrutement, litiges, etc).

Un dialogue social structuré et constructif, et d'échanges réguliers entre les représentants du personnel et les instances dirigeantes permettent d'impacter positivement les conditions de travail des collaborateurs. Ces échanges permettent de remonter régulièrement et rapidement tout point important de la part des collaborateurs.

Enfin, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'efforce d'offrir des salaires compétitifs et respectueux des principes d'égalité entre les hommes et les femmes, ce qui contribue à l'opportunité d'attirer et maintenir les talents du groupe Edmond de Rothschild (France).

Politiques concernant les conditions de travail

Le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose de plusieurs politiques en matière de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, qui visent à garantir le bien-être de ses collaborateurs et à limiter les risques associés à un déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Premièrement, le « Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail » définit les procédures, formations et engagements pour 2025 afin de répondre aux enjeux de santé et de sécurité. Cette politique, dont la responsabilité de la mise en œuvre incombe à la DRH, repose sur des principes généraux de prévention qui visent à :

- Adapter l'environnement de travail du collaborateur, notamment sur la conception des postes de travail ainsi que la mise à disposition d'équipements de travail adaptés afin de prévenir les risques
- Former les équipes aux risques en matière de santé physique et mentale
- Communiquer sur les mesures en place au sein du Groupe, informer les collaborateurs sur les dispositifs dont ils peuvent bénéficier et rappeler les bonnes pratiques à suivre.

En second lieu, le groupe Edmond de Rothschild (France) promeut une organisation du travail respectant l'équilibre vie professionnelle et vie privée, comme détaillé dans l'accord relatif à la « Qualité de Vie au Travail » (QVT) du 12 avril 2022 et prorogé le 1 avril 2025. Celui-ci vise à prévenir les risques d'absentéisme, le taux de rotation trop important, ainsi que le manque d'engagement et de performance des collaborateurs. Dans le cadre de la QVT, le Groupe dispose d'une Charte du télétravail qui en complète les dispositions. Cette charte a pour finalité de fixer les grands principes d'exécution du télétravail au sein de l'UES Edmond de Rothschild (France). Un guide de bonnes pratiques en matière de « droit à la déconnexion » a également été diffusé à l'ensemble des collaborateurs.

Ces dispositions visent à prévenir les risques et à optimiser le bien-être des collaborateurs, assurant ainsi la performance de ceux-ci et la pérennité du groupe Edmond de Rothschild (France) sur le long terme.

Actions mise en place concernant les conditions de travail

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place différents plans d'actions afin d'assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs :

1. Un haut niveau de sécurité physique est garanti aux salariés :
   - Un service de sécurité avec des agents disposant de certifications professionnelles est présent 24h/24 7j/7 et joignable à tout moment
   - Depuis que la France a été placée en niveau rouge d'alerte attentat, la sécurité a encore été renforcée (contrôles d'accès accrus, rondes régulières des agents de sécurité même en journée…)
   - Tous les courriers et colis sont vérifiés à l'aide d'une machine à rayons X avant d'être remis aux collaborateurs
   - Un dispositif complet de vidéosurveillance est actif
   - Les collaborateurs opérant seuls et de nuit sur un plateau sont équipés d'un dispositif PTI (Protection des Travailleurs Isolés).

2. Une trentaine de collaborateurs disposent de la certification SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Des formations incendie sont proposées à l'ensemble des collaborateurs chaque année et une vingtaine de collaborateurs sont formées chaque année aux mesures de sécurité lors d'un départ de feu.

3. Un e-learning est proposé aux collaborateurs pour les gestes de premiers secours, incendie, arrêts cardiaques et urgences en santé mentale. Un premier groupe a été formé en présentiel en 2025 pour une certification Sauveteur Secouriste en Santé Mentale.

4. Sur demande d'un collaborateur et/ou du médecin du travail, la visite d'un ergonome peut être organisée afin d'aménager son poste de travail. Une dizaine de visites ont été organisées en 2025.

5. Une campagne de vaccination contre la grippe est organisée chaque année sur site. Une centaine de salariés est ainsi vaccinée gratuitement chaque année.

6. La prévention des risques psychosociaux via une procédure interne permet à tout collaborateur confronté sur son lieu de travail à des comportements inadéquats (violence, harcèlement) d'être entendu et conseillé, et si nécessaire d'ouvrir une enquête pouvant conduire à une intervention rapide et impartiale.

7. La mise en place d'un cadre de prévention santé pour les salariés garantissant un accès aux soins et un soutien en cas de difficultés psychologiques, maladie grave, ou nécessité d'une aide à domicile (service accessible en ligne ou par téléphone et intitulé Angel).

8. Un suivi médical de qualité via un Service de Prévention et de Santé au Travail.

9. Un accompagnement personnalisé des collaborateurs aidants par un organisme spécialisé dans l'accompagnement social

10. Un suivi médical de qualité via un Service de Prévention et de Santé au Travail.

11. Des mesures d'accompagnement des futurs parents, résumées dans un livret maternité et paternité. Cela inclut notamment le maintien de 100% du salaire des pères en congé paternité et un accompagnement RH renforcé des mères de retour de congé maternité.

Ces plans d'actions assurent un échange ouvert et régulier avec les collaborateurs pour assurer leur santé et leur sécurité. L'évaluation de ces plans d'actions est mesurée par différents indicateurs décrits plus bas.

Concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place les mesures suivantes :

- Reconnaissance du droit à la déconnexion
- Possibilité d'effectuer du télétravail, selon les conditions définies dans la charte de télétravail
- Possibilité de signaler une charge de travail trop importante, ou des contraintes dues à une situation de proche aidant. Ce signalement entraine un suivi personnalisé par l'équipe RH qui peut proposer des mesures d'accompagnement sur mesure
- Mise à disposition de la plateforme Angel pilotée par Axa où les collaborateurs peuvent obtenir des conseils afin d'améliorer leur équilibre vie professionnelle/vie personnelle et leur bien-être au travail.

Les politiques et actions établies par le groupe Edmond de Rothschild (France) visent à maintenir des résultats positifs auprès de ses collaborateurs tout en prévenant d'éventuel impact négatif. En procédant à des évaluations régulières (via des questionnaires auprès des collaborateurs), en maintenant un dialogue régulier avec les représentants du personnel et en ayant en place un dispositif de signalement, le groupe Edmond de Rothschild (France) est en mesure d'identifier si des actions supplémentaires sont nécessaires et les sujets où ses efforts doivent éventuellement porter.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'assure qu'il n'y ait pas d'impact négatif important auprès de ses collaborateurs en suivant notamment les indicateurs ci-dessous.

Métriques liées à la santé et la sécurité des collaborateurs

Métriques	**Total 31.12.2025**	**Total 31.12.2024**
Membres du personnel couvert par son système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues (convention collective, une protection sociale Maladie, Chômage, Accident ou décès, congé parental et retraite	100%	100%
Nombre d'accidents du travail	3	1
Taux d'accidents du travail – Taux de fréquence AT	1,35	0
Taux d'accidents du travail – Taux de gravité AT	0,11	n/a
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles	0	0
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	0	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé	24	8

Nombre d'enquêtes de « prévention des risques psychosociaux »	1	1
Nombre et types d'alertes par le médecin du travail et suites données	0	0
Nombre d'accidents sur le trajet pour se rendre au travail	6	7
Nombre d'accidents lors de déplacements professionnels	0	0
Nombre de maladies professionnelles	0	0
Nombre de déclaration de charge de travail excessive	57	58
Nombre d'aidants familiaux ayant signalés leur situation à la DRH	12	9

Les Indicateurs clés de risques (KRI) sur les arrêts maladies sur le périmètre de Edmond de Rothschild (France) hors succursales sont suivis de façon trimestrielle par le Comité des risques et transmis dans la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE) et au Comité Social et Economique (CSE). Il y a deux types d'indicateurs :

- Taux d'absentéisme pour cause de maladie
- Evolution du taux d'arrêts maladies (% : nombre de jours d'arrêts maladie sur la période/ nombre de jours ouvrés moyen sur la période x nombre de collaborateurs internes)

Afin de s'assurer que chaque collaborateur prenne suffisamment de temps de repos, le groupe Edmond de Rothschild (France) fait un suivi du nombre de congés payés pris dans l'année par un salarié.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a souscrit, au bénéfice de tous ses salariés qui effectuent des déplacements professionnels, une police d'assurance spécifique qui couvre l'intégralité des risques liés aux déplacements et une assurance rapatriement.

De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose d'un "Document unique d'évaluation des risques professionnels" qui permet d'évaluer l'ensemble des risques pouvant affecter la santé ou la sécurité de ses collaborateurs. Ce document comprend pour chaque corps de métier de ses entités :

- Typologie des risques à laquelle un collaborateur s'expose en fonction de son activité, leurs gravités, leurs fréquences et leurs impacts estimés sur la santé ;
- Mesures de prévention existantes et associées à un niveau de priorité défini par Edmond de Rothschild (France) pour chaque risque ;
- Propositions d'amélioration des mesures existantes, si nécessaire, afin de réduire les risques auxquels pourraient être exposés les collaborateurs ;

En outre, le groupe Edmond de Rothschild (France) évalue l'efficacité de sa politique en matière d'équilibre vie professionnelle et vie privée en procédant à des enquêtes d'engagement permettant aux collaborateurs d'exprimer leur bien-être au travail, leur perception de l'organisation du télétravail, et de communiquer d'éventuelles difficultés.

Métriques liées à l'équilibre vie privée et vie professionnelle

Métriques	Total 31.12.2025	Total 31.12.2024
Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100%	100%
Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé	4%	4%
Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé, avec une ventilation par sexe	Femmes : 5%	4%
	Hommes : 4%	5%
Pourcentage de salariés ayant adhéré à la charte de télétravail	83%	84%

La Direction des Ressources Humaines et les Human Ressources Business Partners (HRBP) de chaque département font le suivi qualitatif sur les éléments suivants :

- Absences pour chaque métier
- Questions éventuellement posées lors de l'évaluation de performance annuelle du collaborateur permettant d'évaluer son bien-être et son équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Suivi du nombre de jours de télétravail par entité juridique et par ligne de métier ;
- Suivi des collaborateurs n'ayant pas pris 10 jours congés consécutifs au cours de la période des congés (de juin à octobre)

En cas de dégradation d'un ou de plusieurs de ces indicateurs, le Groupe s'engage à prendre les mesures nécessaires pour les résoudre, ce qui peut inclure l'allocation de budgets pour des ressources supplémentaires, humaines ou matérielles.

Cibles

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas défini de cible concernant les conditions de travail.

Toutefois, afin de s'assurer d'une mise en place efficace de ses initiatives en matière de santé et de sécurité, le groupe Edmond de Rothschild (France) communique régulièrement avec les différentes équipes du Groupe, avec le soutien du département des Ressources Humaines.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche visant à offrir à chaque collaborateur et dans la durée, des conditions de travail optimales.

Dialogue social (S1-2 et S1-8)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Un dialogue social structuré et constructif a un impact positif. Il renforce la confiance entre la direction et les collaborateurs, favorisant la cohésion et le sentiment d'appartenance au groupe Edmond de Rothschild (France). (Impact positif)

Politiques concernant le dialogue social

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à favoriser un dialogue social ouvert et régulier entre la direction et les collaborateurs au moyen de négociations collectives et d'échanges constructifs. Ainsi, l'accord relatif "à la mise en place du Comité Social et Economique au sein de l'UES Edmond de Rothschild (France)" comporte de nombreuses mesures dont l'objectif est de garantir un dialogue social de qualité sur toutes les questions relatives à l'organisation, la gestion ainsi que la marche générale du groupe Edmond de Rothschild. Ce Comité intervient sur tous les domaines relevant de la santé, de la sécurité, et des conditions de travail des salariés.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) agit en toute conformité avec les exigences nationales en matière de dialogue social et a choisi d'appliquer toutes les mesures, y compris optionnelles, pour garantir la qualité des échanges avec ses collaborateurs.

Le dialogue social est animé par la Direction des Ressources Humaines, et permet une coordination et un partage efficace de l'information entre les collaborateurs, la Direction, et les ressources humaines.

Grâce à ces différents moyens d'échange, les représentants des collaborateurs peuvent régulièrement remonter de potentielles difficultés et réfléchir collégialement à des propositions de solutions concrètes.

Par ailleurs, depuis 2024, le département de Communication Interne a été placé sous la responsabilité du DRH Groupe afin d'assurer une meilleure collaboration entre les deux services et garantir la qualité de la communication à destination des salariés.

Actions mises en place concernant le dialogue social

Le groupe Edmond de Rothschild (France) favorise un dialogue ouvert et régulier grâce à plusieurs actions, notamment :

- Un dialogue régulier et fréquent (parfois quotidien) entre la direction et les partenaires sociaux. A cela s'ajoute l'accord signé le 23 février 2023 (date de la dernière élection du CSE) avec les partenaires sociaux sur le fonctionnement du CSE qui prévoit 12 réunions par an (contre 6 requises par la réglementation), un calendrier de consultations ainsi que de nombreuses commissions ;
- Des négociations collectives fréquentes, dont 1 accord a été signé en 2025 :
    - Intéressement

Métriques liées au dialogue social

Métriques	Total 31.12.2025	Total 31.12.2024
Nombre de réunions avec le CSE	15	13
Nombre de réunions avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail	4	4
Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives	100%	100%
Pourcentage des salariés qui sont représentés par des représentants des travailleurs, déclaré au niveau national pour chaque pays de l'EEE dans lequel elle compte un nombre significatif de salariés	100%	100%

Pourcentage de salariés qui ont participé aux dernières élections professionnelles	63.5%	63.5%

Cibles concernant le dialogue social

Afin de renforcer l'impact positif du dialogue social, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à :

- Préserver un environnement propice à un dialogue de qualité et fondé sur la transparence
- Respecter rigoureusement les normes légales régissant le dialogue social
- Adopter une attitude proactive en matière de négociation collective (le choix des thèmes de négociation est réalisé dans l'optique de bénéficier aux salariés)

Ces objectifs ont été définis par la direction des Ressources Humaines, responsable de la gestion du dialogue social et de la conformité aux exigences légales. Elle est également en charge d'évaluer les retours d'expérience provenant de cette démarche. L'ambition du groupe Edmond de Rothschild (France) est de maintenir un impact positif durable en matière de dialogue social, avec une qualité et une efficacité qui sont appréciées notamment au travers des résultats des négociations collectives.

Processus permettant aux collaborateurs de faire part de leurs préoccupations (S1-3)

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un certain nombre de procédures permettant à ses collaborateurs de faire part de leurs préoccupations concernant des comportements de harcèlement, discriminatoires, contraires à l'éthique des affaires ou autres. Ces procédures comprennent :

- La mise en place du Comité Social et Economique au sein de l'UES Edmond de Rothschild (France) : se référer à la section S1-8 sur le dialogue social.
- La « Procédure relative à la faculté d'alerte des collaborateurs » : se référer à la section ESRS G1 sur la conduite des affaires.
- Le siignalement de situations présentant des risques psycho-sociaux : se référer à la section S1-9, S1-13 et S1-16 sur l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous.

Indicateurs de rémunération (S1 -16)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Un salaire attractif et aligné aux standards du marché permet au groupe Edmond de Rothschild (France) d'attirer et de retenir des talents. (Opportunité)

Politiques concernant les rémunérations

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à offrir une rémunération en adéquation avec les plus hauts standards du marché afin de garantir un salaire compétitif et équitable pour tous ses collaborateurs.

Dans cette dynamique, Le groupe Edmond de Rothschild (France) a fait le choix d'offrir à ses collaborateurs une rémunération assurant un principe strict d'égalité entre les femmes et les hommes.

La politique de rémunération du Groupe vise principalement à :

- **Offrir une rémunération compétitive** pour attirer, retenir, motiver et récompenser les talents clés.
- **Garantir l'équité**, notamment l'égalité salariale femmes-hommes, à poste et responsabilités équivalents, lors du recrutement comme tout au long du contrat.

- **Aligner les intérêts** des collaborateurs, des clients, des actionnaires et du Groupe, en soutenant la performance durable.

- **Valoriser la performance tout en maîtrisant les risques**, en veillant à ce que la rémunération variable soit cohérente avec les objectifs individuels, d'équipe et d'entité, et compatible avec le renforcement des fonds propres.

- **Lier étroitement évaluation et rémunération**, en tenant compte des compétences, des performances qualitatives et quantitatives, des risques et du respect des valeurs du Groupe, sans encourager de comportements inappropriés.

C'est dans ce cadre que le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à garantir une non-discrimination et une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un poste identique (ou similaire), à compétences, qualifications et expériences équivalentes

Actions mises en place concernant la rémunération des collaborateurs

Pour s'assurer que le groupe Edmond de Rothschild (France) offre une rémunération compétitive, plusieurs étapes stratégiques sont mises en place :

- **Analyses régulières du marché** : Le groupe Edmond de Rothschild (France) réalise des études de marché fréquentes pour comparer ses pratiques de rémunération avec celles de ses concurrents et des grands acteurs du secteur. Cela permet de rester alignés avec les standards du marché et de maintenir ses engagements en matière de RSE

- **Participation à des enquêtes annuelles** : Le groupe Edmond de Rothschild (France) participe à enquêtes de rémunération chaque année. Ces enquêtes fournissent des tendances de rémunération à jour.

- **Revues annuelles internes** : une revue des pratiques de rémunération est effectuée chaque année. Elle couvre les salaires fixes, les promotions, ainsi que les propositions de rémunération variable discrétionnaire. Cela est fait en liaison avec les performances du Groupe et de ses entités locales, ce qui permet de garantir que la politique de rémunération reste juste.

- **Collaboration avec des cabinets spécialisés** : Le groupe Edmond de Rothschild (France) collabore avec plusieurs cabinets externes spécialisés en benchmark et en conseil réglementaire, ce qui permet d'obtenir des analyses de marché détaillées et d'affiner la stratégie de rémunération selon les meilleures pratiques du secteur

Par ailleurs, Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à assurer l'égalité salariale hommes-femmes au travers des principes suivants :

- Salaire déterminé en fonction des compétences, de la qualification et de l'expérience du collaborateur, sans tenir compte du genre
- Prise en considération systématique des directives concernant l'égalité lors des revues annuelles de rémunération fixe et variable

- Congé maternité et paternité sans incidence sur les modalités d'attribution de la rémunération variable

Les managers et les Ressources Humaines jouent un rôle clé dans ce processus, permettant de garantir des décisions objectives, équitables et transparentes.

Indicateurs

Afin d'évaluer la politique du groupe Edmond de Rothschild (France) en matière de salaire compétitif, les indicateurs ci-dessous sont suivis :

- **Analyse des écarts de salaires** : utiliser des analyses statistiques pour détecter les écarts de salaires non justifiés entre genres
- **Suivi des promotions et révisions salariales** : s'assurer que les critères de promotion et de révision des salaires sont appliqués de manière équitable
- **Politique de rémunérations** du groupe Edmond de Rothschild (France) intègre des principes en matière de diversité et d'égalité hommes femmes
- **Analyse des rémunérations** : lors de la revue annuelle des rémunérations, les éléments de rémunérations sont analysés en tenant compte de critères d'équité (performance), et de diversité, notamment de genre

En outre, afin d'appuyer la volonté d'équité salariale auprès des instances de gouvernance du groupe Edmond de Rothschild (France), des indicateurs relatifs aux augmentations de salaire et aux rémunérations variables attribuées par genre sont présentés au Comité de Rémunération, puis au Conseil d'Administration et/ou Conseil de surveillance qui in fine valident les propositions de rémunération lors des revues annuelles.

Par ailleurs, des études de rémunération sont réalisées une à deux fois par an, avec un benchmark comparatif pour chaque catégorie de poste, permettant de se comparer avec les principaux acteurs financiers.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 39% sur la période de reporting 2025. La population prise en compte pour le calcul comprend les CDI et les CDD (hors contrats professionnels) présents au moins six mois sur l'année. Le salaire pris en compte englobe le salaire fixe, les bonus, et les avantages en nature. Cet écart s'explique par la proportion plus élevée d'hommes au sein des fonctions de direction, notamment aux niveaux les plus élevés d'encadrement.

Le ratio de rémunération annuelle totale entre la rémunération totale la plus élevée et la rémunération médiane de tous les salariés est de 23. La population prise en compte pour le calcul du ratio de rémunération annuelle totale est identique à celle considérée pour l'écart de rémunération.

Cibles en termes de rémunérations

Afin de maintenir ses ambitions en matière d'attractivité et de rémunération, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé pour objectifs de continuer à :

- Attirer et fidéliser les meilleurs talents en leur offrant des niveaux de rémunérations compétitifs
- Promouvoir l'engagement des collaborateurs en les rétribuant de façon juste reflétant leur performance et leur comportement, tout en respectant les intérêts du Groupe et ceux de ses clients.
- Continuer à faire appel à des cabinets de recrutements engagés sur les enjeux d'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- Maintenir une stricte égalité de traitement à poste équivalent

Egalité de traitement et égalité des chances pour tous (égalité de genre/rémunération, formation, diversité) (S1-9, S1-13, S1-16)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Une forte diversité entre hommes et femmes, notamment en matière de recrutement et de rémunération, a un impact positif. Elle contribue au bien-être des collaborateurs. (Impact positif)

Les initiatives déployées par le groupe Edmond de Rothschild (France) en faveur de l'égalité de traitement, la diversité et de l'inclusion au travers de politiques visent à garantir un environnement de travail équitable pour tous les collaborateurs.

La mise en œuvre d'un dispositif favorisant la diversité entre hommes et femmes génère un impact positif garantissant un traitement équitable pour tous les collaborateurs.

En faisant la promotion de la diversité et de l'inclusion, le groupe Edmond de Rothschild (France) vise à créer un cadre de travail où chaque individu se sent valorisé et respecté. Toutefois, un manque de diversité au sein des équipes peut constituer un risque pour le groupe Edmond de Rothschild (France). Cela peut accentuer les risques de discrimination ou de harcèlement, exposant ainsi la Banque à des litiges.

La performance de la Banque repose également sur l'engagement de ses collaborateurs. Bien que les risques liés aux droits humains soient faibles, étant donné que les fournisseurs directs du groupe Edmond de Rothschild (France) sont des entreprises ou des tiers du secteur financier situés en France ou en Europe, des mesures ont été prises pour continuer à faire croître le capital humain, garantissant ainsi la stabilité du modèle économique du groupe Edmond de Rothschild (France).

La valorisation de l'accès à la formation du groupe Edmond de Rothschild (France) favorise le développement des compétences des collaborateurs, offrant ainsi les mêmes opportunités de développement professionnel pour tous. Une formation rigoureuse et un développement constant des compétences stimulent l'engagement et la productivité des employés.

Par ailleurs, exerçant dans le secteur tertiaire des services financiers, le groupe Edmond de Rothschild (France) ne dispose pas d'activité qui comprendrait un risque de travail forcé ou de travail des enfants, et l'analyse de matérialité n'a révélé aucune catégorie de collaborateurs particulièrement exposés à un risque de préjudice.

Politiques concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage activement en faveur de la diversité et de l'inclusion. Dans ce cadre, le groupe Edmond de Rothschild (France) met tout en œuvre pour créer un environnement de travail respectueux et inclusif pour tous ses employés.

La **politique de diversité et d'inclusion** du groupe Edmond de Rothschild (France) est complétée par une politique de rémunération.

Pour le groupe Edmond de Rothschild (France), la diversité parmi les collaborateurs, qu'il s'agisse de genre, de nationalité, d'expérience ou d'opinion, est essentielle pour assurer un développement pérenne et une image de marque solide.

C'est une des raisons pour lesquelles l'évaluation des collaborateurs se concentre uniquement sur leur performance, compétences et comportements, indépendamment de tout autre critère (genre, âge, religion, origine, handicap, orientation sexuelle…). De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) considère qu'un environnement favorisant la diversité créé les conditions favorables à l'épanouissement de chacun, facteur clé de la réussite collective.

La politique de diversité et d'inclusion démontre l'engagement concret en faveur de la diversité et de l'inclusion. Le groupe Edmond de Rothschild (France) est profondément convaincu que :

- La diversité et l'inclusion sont des moteurs essentiels d'une performance durable et du bien-être au travail, constituant ainsi un enjeu stratégique.

- Un environnement de travail bienveillant, respectueux des différences et des contextes personnels de chacun, permet aux collaborateurs d'exploiter pleinement leur potentiel.

Convaincu que les échanges intergénérationnels et le partage d'expérience sont des moteurs d'innovation, le groupe Edmond de Rothschild (France) prend toutes les mesures permettant de favoriser le dialogue entre les générations et d'accompagner les managers dans la gestion d'équipes multigénérationnelles. Ces initiatives permettront à chaque collaborateur, indépendamment de son profil ou de son ancienneté, de valoriser son expérience et de partager ses compétences avec ses collègues au sein du Groupe.

Cette ambition va se traduire par la signature d'un nouvel accord sur la qualité de vie au travail incluant un chapitre sur la diversité en 2026 qui viendra remplacer les accords existants.

De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) inscrit son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion dans une démarche globale. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unis (UN Global Compact) depuis 2011, le groupe Edmond de Rothschild (France) soutient les 10 principes fondamentaux de cette initiative. Le groupe Edmond de Rothschild (France) est également membre de l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'Environnement (UNEP FI). Ces initiatives visent à promouvoir l'application des principes de développement durable en intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses, les processus d'investissements, ainsi que dans la gestion et l'évaluation des risques.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à respecter les droits humains et les droits du travail, incluant la non-discrimination et le rejet formel de la traite des êtres humains, du travail forcé ou obligatoire, et du travail des enfants. Cet engagement repose sur le respect des réglementations locales, du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des principaux textes internationaux, tels que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et les conventions de l'OIT et de l'OCDE.

Concernant la discrimination, le harcèlement et les agissements sexistes, le groupe Edmond de Rothschild (France), par le biais de l'accord « Qualité de vie au travail », prend des mesures permettant d'assurer l'égalité professionnelle. La banque lutte également contre toute forme de discrimination, que ce soit lors de la phase de recrutement ou tout au long de la durée du contrat de travail.

Le Règlement interne du groupe Edmond de Rothschild (France) inclut une section dédiée au harcèlement qui précise les sanctions encourues en cas de faits avérés, en conformité avec le Code de déontologie du Groupe.

Actions mises en place concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

a. Egalité entre hommes et femmes

Le groupe Edmond de Rothschild (France) accorde une attention particulière à maintenir l'égalité hommes-femmes. Cet engagement se traduit par des pratiques de rémunération équitables et transparentes. Les actions entreprises sur ce sujet sont décrites dans le chapitre lié aux principes d'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) garantit également les mêmes droits et avantages en matière de conjugalité et de parentalité à tous les collaborateurs, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, en respectant le droit de chaque individu à disposer de sa propre orientation sexuelle ou identité de genre.

D'autre part, le groupe Edmond de Rothschild (France) a pour ambition de :

- Afficher une représentation des femmes parmi les successeurs potentiels aux fonctions clés de l'organisation
- Augmenter le nombre de femmes dans ses fonctions d'encadrement

L'équipe des Ressources Humaines participe de manière régulière à des formations et sensibilisations sur le respect de la diversité et sur les principes de non-discrimination, principes qu'elle applique lors de tout le processus de recrutement.

Une formation a eu lieu sur le thème 2025 :

- Une conférence sur les biais et stéréotypes, ouverte à tous les collaborateurs, a abordé les stéréotypes et leurs impacts sur la société avec pour objectif de sensibiliser les participants aux biais inconscients afin de promouvoir une culture plus inclusive.

b. Diversité culturelle

Les nouveaux collaborateurs de nationalité étrangère bénéficient d'un accompagnement spécifique (aide administrative, etc).

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à encourager et à valoriser la diversité culturelle au travers des actions suivantes :

- **Offres d'emploi** : les annonces sont rigoureusement revues afin de s'assurer qu'il n'existe aucun élément discriminant et qu'elles intègrent obligatoirement une mention explicite concernant l'engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité
- **Sélection des candidats** : la liste de candidats dans la sélection finale doit être mixte et/ou refléter la réalité du marché de l'emploi, une exigence étendue aux prestataires de recrutement mandatés
- **Mixité des recruteurs** : les processus de recrutement impliquent des personnes de genres, profils et expériences diversifiés
- **Formation des recruteurs** : les recruteurs sont formés à éviter les biais et à respecter le principe de non-discrimination, avec des guides de bonnes pratiques pour une évaluation objective des candidats. Un module sur la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité est inclus dans la formation dédiée aux managers.
- **Formation à la réglementation du travail** : les managers sont formés aux obligations inscrites dans le Code du Travail, notamment concernant le principe de non-discrimination
- **Ateliers de sensibilisation à la diversité** : Des learning pills ont été organisées en 2025.

c. Echanges intergénérationnels

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à développer la collaboration intergénérationnelle car elle est convaincue que les partages d'expérience et les échanges entre les générations sont sources

d'innovation. Le groupe Edmond de Rothschild (France) a pour projet de mettre en place des opportunités de reverse-mentoring, permettant à chacun, quel que soit son profil et sa séniorité, de valoriser son expérience et de faire bénéficier les autres collaborateurs du Groupe de ses compétences.

Dans le cadre de l'accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé le 14 mars 2023, le groupe Edmond de Rothschild (France) propose plusieurs mesures pour améliorer les conditions de travail et optimiser l'intégration les salariés les plus âgés. Il s'agit également de gérer la deuxième partie de carrière, anticiper les évolutions et accompagner la fin de carrière :

- Salariés de 45 ans et plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un plan de gestion de la deuxième partie de carrière, axé sur le développement des compétences et des qualifications. Cela inclut un accès prioritaire à des formations et des bilans de compétences

- Salariés de 58 ans et plus, un accompagnement est proposé pour mieux appréhender la retraite grâce à une formation « information retraite »

Dans la continuité de cet accord, l'équipe des Ressources Humaines a organisé une formation en 2025 pour présenter les attentes de la jeune génération vis-à-vis du monde professionnel et expliquer les ajustements d'attitude managériale parfois nécessaires pour engager et fédérer les collaborateurs au sein d'une équipe multigénérationnelle.

En outre, un programme de mentoring a démarré en 2025 pour les collaborateurs ayant démontré un haut niveau de performance et de potentiel. Il vise à renforcer la confiance en soi et à accélérer les évolutions de carrière. 3 Mentors et 3 mentees participent à ce programme.

En 2025, nous avons accueilli en France 123 stagiaires, 111 alternants et 52 apprentis. À ce jour, parmi eux, nous avons recruté en CDI 12 stagiaires et alternants (dont 1 mobilité d'un alternant vers Genève) et 4 en CDD. Cela démontre un engagement fort auprès des jeunes et notre volonté de favoriser leur insertion à plus long terme dans l'entreprise. Enfin, le programme de développement 'Jeunes Talents' (Vespucci) est un cursus annuel complet et sur mesure offert aux jeunes collaborateurs les plus prometteurs pour renforcer leurs compétences. Constituée d'une communauté internationale, elle permet un développement au contact de formateurs et des dirigeants du groupe Edmond de Rothschild.

d. Personnes en situation de handicap

Les Ressources Humaines du groupe Edmond de Rothschild (France) mettent en place les ajustements nécessaires permettant d'adapter les postes de travail et de répondre aux besoins des collaborateurs en situation de handicap, en coopération avec des professionnels de la santé et de la médecine du travail.

Entre 2015 et 2023, le groupe Edmond de Rothschild (France) a signé des accords tripartites avec les partenaires sociaux et l'Etat dans lesquels des engagements ont été pris en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des personnes titulaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Cet engagement fort a permis de porter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à plus de 3% de l'effectif. Les mesures figurant dans ces accords vont être reprises au sein de l'accord sur la diversité en cours de négociation avec les partenaires sociaux.

Dans sa méthodologie de calcul du taux d'emploi des personnes en situation de handicap, le groupe Edmond de Rothschild (France) tient compte des différentes définitions légales de la notion de « travailleur handicapé » pour garantir une représentation précise des données. En France, selon l'Article L5213-1 du Code du travail, un travailleur handicapé est défini comme une personne dont les possibilités d'emploi sont réduites en raison d'une altération de fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

La politique de diversité et d'inclusion encourage les employés en situation de handicap à exprimer leurs besoins spécifiques.

Enfin, afin de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap, la banque collabore avec un cabinet de recrutement spécialisé. Il a aussi été mis en place des ateliers (ou conférences) de sensibilisation au handicap, pour changer le regard des managers et collaborateurs sur le handicap.

e. Un environnement de travail sûr et respectueux

Dans le cadre de son engagement, le groupe Edmond de Rothschild (France) met en place des mesures pour prévenir la discrimination et le harcèlement. Le groupe Edmond de Rothschild (France) a ainsi mis en œuvre les actions suivantes :

- Mise en place d'une procédure diffusée à l'ensemble des collaborateurs, et permettant de signaler tout cas de discrimination, de harcèlement ou d'agissement sexiste au sens de l'article 1132-1 du code du travail. Ce mécanisme garantit également que chaque signalement sera sérieusement analysé et traité dans la plus grande confidentialité.
- Communication d'un contact référent harcèlement à tous les collaborateurs du groupe
- Formation dispensée aux managers sur le non-sexisme sur le lieu de travail
- Ateliers sur le sexisme proposés à l'ensemble des salariés

Comme indiqué dans son règlement interne, la banque s'engage à garantir un environnement de travail sûr et respectueux. En effet, conformément aux articles L 1153-1 et suivants du Code du travail et aux dispositions du code intérieur, aucun salarié ne doit subir des faits de harcèlement sexuel ou moral.

Les comportements à connotation sexuelle, les pressions aux fins d'obtenir un acte de nature sexuelle, ainsi que les agissements de harcèlement moral sont interdits. Aucune sanction, licenciement ou mesure discriminatoire ne pourra être prise contre un collaborateur (salarié, personne en formation ou en stage) ayant subi ou refusé de subir ces agissements, ou pour avoir témoigné ou relaté ces faits.

Les situations présentant des **risques psycho-sociaux** peuvent être signalées au travers de plusieurs canaux : entretiens annuels d'évaluation, entretiens RH, médecine du travail, référents harcèlement, ou par un courriel anonyme à l'adresse du département RH. Tout signalement fait l'objet d'un accusé-réception adressé au salarié concerné. Lorsqu'un signalement est fait sous l'une des formes exposées ci-dessus, l'alerte fait l'objet d'une analyse par la Direction des Ressources Humaines et le dirigeant responsable de l'entité concernée. L'enquête n'est déclenchée que dès lors que les éléments en possession de la DRH présentent un caractère suffisamment grave. Lorsque la décision de déclencher une enquête est prise, celle-ci doit intervenir dans les plus brefs délais. Le dossier d'enquête comportant les conclusions, l'extrait du procès-verbal (pv), le suivi des mesures de prévention et/ou des actions est conservé à la DRH et ne peut être consulté que par les salariés concernés, leurs managers de service ou de filière ou la Direction Générale.

Un numéro vert de soutien psychologique a été mis en place à destination de l'ensemble des salariés. Il permet de joindre un psychologue 24/24 et 7/7 en toute confidentialité. Le groupe reçoit 1 fois par an un bilan anonyme permettant de mettre en place des actions de prévention.

f. Aide aux proches aidants

Il a été mis en place des politiques de flexibilité du temps de travail permettant un soutien aux collaborateurs aidants et ceux en situations parentales exceptionnelles.

En 2025 un nouvel accompagnement par un prestataire spécialisé a été mis en place Il vise à apporter un accompagnement aux salariés aidants par un assistant social référent, dans les domaines tels que : la maladie, le handicap, les personnes âgées, le maintien à domicile, la recherche d'établissements ou d'aides

financières, les solutions de répit, le soutien de l'aidant, l'accès à des conseils juridiques pour l'accompagnement social.

Métriques concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

Afin de s'assurer de l'efficacité des actions décrites plus haut, des outils sont en place afin de mesurer la répartition femmes/hommes et l'égalité de rémunération (pour un travail à valeur égale).

Le groupe Edmond de Rothschild (France) communique les données ci-dessous relatives à l'année 2025.

Répartition du top management* par genre

Genre	Total 31.12.2025	Pourcentage en 2025	Total 31.12.2024	Pourcentage en 2024
Hommes	11	92%	10	83%
Femmes	1	8%	2	17%

**Membres CODIR au 31/12/2025 UES*

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranche d'âge	Total par genre et par âge 2025	Total par âge 2025	Pourcentage 2025
Femmes de moins de 30 ans	67	176	21%
Hommes de moins de 30 ans	109		
Femmes entre 30-50 ans	190	411	50%
Hommes entre 30-50 ans	221		
Femmes > 50 ans	115	232	28%
Hommes > 50 ans	117		

**Calcul effectué sur les effectifs au 31/12/2025 CDD CDI y/c Alternants*

A cela s'ajoute un indicateur clé de performance (ICP) calculé par les Ressources Humaines du groupe Edmond de Rothschild (France) visant à suivre le taux de rotation des collaborateurs. Cet ICP est régulièrement examiné en Comité des risques et est inclus dans le reporting de la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE).

Indicateurs en termes de harcèlement, de discrimination et de droits de l'homme

Indicateurs	Total 31.12.2025	Total 31.12.2024
Nombre total d'incidents de discrimination	0	0
Enquête de prévention du harcèlement et de la discrimination	1	1
Nombre de plaintes déposées pour des actes de harcèlement ou de discrimination	1	0
Montant des amendes ou pénalités concernant des actes de harcèlement ou de discrimination	0	0
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0	0
Montant total des amendes, sanctions, et indemnisations résultant d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0	0

Cibles concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

Afin de poursuivre son engagement en matière de diversité des genres, le groupe Edmond de Rothschild (France) a pour cible de maintenir l'ensemble des actions et programmes internes décrits plus haut.

En ce qui concerne le taux de rotation, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé un seuil maximal de 15% à ne pas dépasser au-delà duquel des actions correctives importantes seraient prises.

Formations et développement des compétences (S1-13)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Des employés formés régulièrement (quel que soit leur sexe, âge, état de santé, etc) favorisent le développement continu des compétences, améliore les perspectives de carrière et augmente le taux de rétention des collaborateurs. (Opportunité)

Politiques concernant les formations et le développement des compétences

Le groupe Edmond de Rothschild (France) cherche à promouvoir et accompagner le développement des compétences de ses collaborateurs afin qu'ils puissent saisir toute opportunité d'évolution en interne et/ou à l'international.

Pour répondre à ce souhait, il a été mis en place l'accord de « Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels » (GEPP) qui offre aux salariés un environnement de travail propice à l'évolution et à l'apprentissage.

Cet accord a été initié par le groupe Edmond de Rothschild (France) et montre sa volonté d'accompagner professionnellement les collaborateurs afin de leur permettre de pouvoir s'adapter aux évolutions stratégiques de la Banque.

Actions mises en place concernant les formations et le développement des compétences

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un plan de développement des compétences visant à s'assurer que chaque collaborateur puisse renforcer continuellement ses connaissances et permettre à chacun de se perfectionner dans ses fonctions. Il permet également aux collaborateurs de s'adapter aux changements des métiers du groupe Edmond de Rothschild (France).

Pour concrétiser cette volonté, le groupe Edmond de Rothschild (France) a organisé plusieurs formations en 2025 :

- Formations obligatoires sur de nombreux sujets d'actualité (développement durable, protection des données, cybersécurité, règlementations, etc)
- Formations par métier permettant de favoriser le développement professionnel de chacun (banque privée, asset management, certifications en finance) ainsi que des formations en management et leadership
- Formations en développement personnel accessibles à l'ensemble des collaborateurs tels que la prise de parole en public, la gestion de projets, l'intelligence émotionnelle etc
- Formations permettant le développement des compétences. Les formations spécifiques qui ne relèvent pas du compte personnel de formation (CPF), sont prises en charge par la direction dans le cadre de son plan. Pendant la durée de ces formations, le temps de travail est considéré comme du temps de travail effectif et donne lieu au maintien de la rémunération.
- Formations continues sur les enjeux ESG pour l'équipe Investissement Responsable (IR)
- Learning Pills, capsules de formation d'une heure sur des sujets ciblés

Par ailleurs, les formations sont évaluées par les collaborateurs afin de garantir que les propositions de formation restent pertinentes et adaptées aux objectifs de développement professionnel des collaborateurs.

En 2025, les employés du groupe Edmond de Rothschild (France) ont bénéficié d'un nombre moyen de 11 heures de formation chacun.

Métriques sur les formations et le développement des compétences

Indicateurs en termes de formations et développement des compétences

Métrique	Femmes (2025)	Femmes (2024)	Hommes (2025)	Hommes (2024)
Pourcentage de salariés en CDI ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de l'évolution de leur carrière	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de salariés en CDI ayant complété des évaluations de leurs performances et d'évolution de carrière*	95%	63%	96%	59%

Pourcentage de salariés en CDI ayant des évaluations de leurs performances et d'évolution de carrière en cours*	5%	5%	4%	89%
Nombre moyen d'heures de formation par salarié**	12	10.96	10	10.45

** Statut au 18 février 2026 des processus de performance/effectif CDI au 31/12/2025*

***Statut au 31/12/2025*

Cibles en termes de formations et le développement des compétences

Afin de poursuivre ses efforts en termes de formation, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé comme cible de traiter 100 % des demandes de formation formulées par ses collaborateurs.

Tableau de synthèse des métriques (MDR-M)

Section	Métrique	Définition et méthode de calcul
Caractéristiques des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France)	Nombre total de salariés en termes d'effectif, ainsi que les ventilations par sexe et par pays pour les pays dans lesquels l'entreprise compte au moins 50 salariés, représentant au moins 10% du nombre total de ses salarié.	L'effectif de l'UES comprend les contrats à durée indéterminée (CDI), les contrats à durée déterminée (CDD) liés à l'accroissement d'activité ou au remplacement de salariés absents et les contrats en alternance. Toutefois, sont exclus les mandataires sociaux, les contrats d'apprentissage et d'alternance, ainsi que stagiaires, les prestataires, freelance et intérimaires. Cette définition s'applique uniquement pour la France, les autres pays ne répondant pas aux critères (moins de 50 salariés et moins de 10% de ses salariés).
	Nombre de salariés en termes d'effectifs ou équivalents temps plein, ainsi que des ventilations par genre.	L'effectif de l'UES comprend les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD) liés à l'accroissement d'activité ou au remplacement de salariés absents et les contrats en alternance. Toutefois, sont exclus les mandataires sociaux, les contrats

		d'apprentissage et d'alternance, ainsi que stagiaires, les prestataires, freelance et intérimaires. Cette définition s'applique uniquement pour la France, les autres pays ne répondant pas aux critères (moins de 50 salariés et moins de 10% de ses salariés).
	Nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise en 2025	Le nombre de salarié ayant quitté l'entreprise ne concerne que les CDI présents au sein de l'effectif UES France au titre de l'année 2025. Le motif de départ s'étend du départ volontaire, à la rupture conventionnelle, au licenciement et à la fin de contrat.
	Taux de rotation des salariés en 2025 en %	Le taux de rotation est calculé en prenant en compte le nombre de départ de CDI au cours de l'année 2025 rapporté à l'effectif en CDI au 31/12/2025.
Conditions de travail	Pourcentage de membres de son personnel couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	Les salariés de Edmond de Rothschild (France) sont tous couverts quel que soit la forme et la durée du contrat. Cela répond aux dispositions légales relatives au Code du travail français.
	Nombre d'accidents du travail comptabilisables	Le nombre d'accidents de travail est calculé en prenant en compte tous les salariés. Seuls les accidents déclarés dans l'outil Net-entreprises, le portail national de déclaration, sont comptabilisés. Les données sont extraites de l'outil de gestion des temps.
	Taux d'accidents du travail comptabilisables	Conformément à la définition légale française, pour mesurer le taux d'accidents du travail, deux taux sont utilisés : le taux de fréquence et le taux de gravité. Le taux de fréquence montre le nombre d'accidents survenus sur une période de temps donnée, tandis que le taux de gravité mesure la gravité des accidents

		en termes de jours de travail perdus.
	En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé	En ce qui concerne le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé, les données sont extraites de l'outil de gestion des temps en date du 31/12/2025.
	Nombre d'accidents de trajet	Le nombre d'accidents de trajet est extrait du logiciel de gestion des temps en date du 31/12/2025.
	Nombre d'aidants familiaux ayant signalés leur situation à la DRH	Le nombre d'aidants familiaux est suivi au sein d'un fichier Excel, qui centralise les demandes formulées par les collaborateurs souhaitant en bénéficier au cours de l'année de référence.
	Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles	Le nombre de décès est obtenu en prenant en compte les décès déclarés dans l'outil Net-entreprises, le portail national de déclaration.
	Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris des congés familiaux.	Le pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux est calculé sur l'ensemble des collaborateurs sous contrat, hors externes et stagiaires, à partir des données de l'outil de gestion des temps intégré à la gestion des paies.
	Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris des congés familiaux, avec une ventilation par sexe.	La ventilation par sexe est réalisée en calculant, pour chaque genre, le pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux par rapport à l'ensemble des collaborateurs de ce même genre (hors externes et stagiaires).
	Pourcentage de salariés ayant adhéré à la charte de télétravail.	Au 31/12/2025, le pourcentage de salariés en CDI ayant adhéré à la charte de télétravail est calculé en utilisant l'outil de gestion DBGSI. Les salariés peuvent choisir entre 45 jours de télétravail, 90 jours de télétravail, un forfait spécifique, ou pas de

		télétravail. Si aucun choix n'est fait sur l'outil de gestion, cela signifie qu'ils n'ont pas adhéré à la charte.
	Pourcentage de salariés ayant participé aux dernières élections professionnelles en 2022	Le taux de participation aux élections professionnelles dans le périmètre UES EdR France, EdRAM, EdR CF, EdrAC, et EdR PE; a été mesuré via un vote électronique organisé par la société spécialisée E-votez, et conformément au Code du travail français. Les salariés externes éligibles peuvent également voter.
	Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives	Selon l'obligation légale, le code NAF détermine la convention applicable à l'entreprise. Ainsi, tous les salariés de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par la convention collective de la banque, quelle que soit la durée de leur contrat.
	L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 39% sur la période de reporting 2025. La population prise en compte pour le calcul comprend les CDI et les CDD (hors alternants et contrats professionnels) présents au moins six mois sur l'année. Le salaire pris en compte englobe le salaire fixe, les bonus, et les avantages en nature. Cet écart s'explique par la proportion plus élevée d'hommes au sein des fonctions de direction, notamment aux niveaux les plus élevés d'encadrement.
	Ratio de rémunération annuelle totale	Le ratio de rémunération annuelle totale est de 23 sur la période de reporting 2025. La population prise en compte pour le calcul comprend les CDI et les CDD (hors alternants et contrats professionnels) présents au moins six mois sur l'année. Le salaire pris en compte englobe le salaire fixe, les bonus, et les avantages en nature. Cet écart s'explique par la proportion plus

		élevée d'hommes au sein des fonctions de direction, notamment aux niveaux les plus élevés d'encadrement
Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	Dans la méthodologie de calcul du taux d'emploi des personnes en situation de handicap, Edmond de Rothschild (France) tient compte des différentes définitions légales de la notion de « travailleur handicapé » pour garantir une représentation précise des données. En France, selon l'Article L5213-1 du Code du travail, un travailleur handicapé est défini comme une personne dont les possibilités d'emploi sont réduites en raison d'une altération de fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques
	La répartition par genre, en nombre, au niveau du top management	Les membres du CODIR désignent les membres des Directoires de Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France), du comité de Direction de EdRCF et du Président du Directoire de EdRAC. La répartition est faite sur l'effectif UES au 31/12/2025.
	La répartition par genre, en pourcentage, au niveau du top management	Les membres du CODIR désignent les membres des Directoires de EdR (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France), du comité de Direction de EdRCF et du Président du Directoire de EdRAC. La répartition est faite sur l'effectif UES au 31/12/2025.
	La répartition des salariés (en termes d'effectif) de moins de 30 ans	Les données relatives à l'âge des collaborateurs sont extraites directement du logiciel des gestions de paie. Lors de l'embauche, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité permet d'enregistrer précisément ces informations, assurant une analyse fiable par tranche d'âge. La répartition est faire uniquement pour les CDI et sur

		l'effectif UES au 31/12/2025 (exclusion des mandataires)
	La répartition des salariés (en termes d'effectif) entre 30-50 ans	Les données relatives à l'âge des collaborateurs sont extraites directement du logiciel des gestions de paie. Lors de l'embauche, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité permet d'enregistrer précisément ces informations, assurant une analyse fiable par tranche d'âge. La répartition est faire uniquement pour les CDI et sur l'effectif UES au 31/12/2025 (exclusion des alternants et mandataires)
	La répartition des salariés (en termes d'effectif) de plus de 50 ans	Les données relatives à l'âge des collaborateurs sont extraites directement du logiciel des gestions de paie. Lors de l'embauche, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité permet d'enregistrer précisément ces informations, assurant une analyse fiable par tranche d'âge. La répartition est faire uniquement pour les CDI et sur l'effectif UES au 31/12/2025 (exclusion des alternants et mandataires)
	Le pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de l'évolution de leur carrière	Tous les collaborateurs en CDI au 31/12/2025, à l'exception de ceux en arrêt maladie longue durée ou en congé maternité, sont invités à participer à des évaluations régulières de performance et de l'évolution de leur carrière. Les données sont recueillies via le SIRH et elles permettent ensuite de calculer le taux de participation.
	Le nombre moyen d'heures de formation par salarié	Le nombre moyen d'heures de formation par salarié se calcule en divisant la somme totale des heures de formation qui ont été suivies par l'effectif au 31/12/2025.

ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Afin de maintenir un impact positif sur ses clients, Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild (France) fournissent une information financière et ESG de qualité, en s'assurant de la transparence et de la précision des données publiées. Les clients sont ainsi dûment informés des performances et des engagements du groupe Edmond de Rothschild (France) notamment en matière de durabilité et de responsabilité sociale. Cela contribue non seulement à maintenir la réputation du groupe (France), mais aussi à attirer et fidéliser une clientèle soucieuse d'avoir une information sur les caractéristiques ESG de ses investissements.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild (France) ont mis en place une gestion efficace de protection des données de sa clientèle. Aussi, les collaborateurs doivent en permanence faire preuve de vigilance et de rigueur dans le respect des procédures afin d'éviter toute fuite de données. En cas de manquement à ces obligations, Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild (France) exposeraient ses clients à un risque important de cybersécurité, pouvant entrainer des pertes financières conséquentes pour l'établissement.

Enfin, la description des segments de clients du groupe Edmond de Rothschild (France) exposés aux impacts matériels est présente au sein du paragraphe SBM-1 de la section « ESRS 2 - Informations Générales ».

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Fournir une information financière et extra-financière de qualité a un impact positif pour les clients car cela renforce leur confiance. (Impact positif)

Politiques en matière d'information financière et extra-financière

Le groupe Edmond de Rothschild dispose d'une « Directive interne relative à la gouvernance en matière de durabilité » visant à assurer un ensemble de standards ESG minimums dans la transposition et l'application des exigences réglementaires européennes et nationales. Cette directive s'applique à l'ensemble des entités du groupe Edmond de Rothschild basées au sein de l'Union européenne, ainsi qu'aux entités établies en Suisse et à Monaco. Le Conseil d'Administration (Groupe) est responsable de mettre en œuvre les principes énoncés dans cette Directive.

Le Code éthique du groupe Edmond de Rothschild rappelle que les collaborateurs sont tenus de respecter, au-delà des obligations légales, des principes de conduite éthique et professionnelle exemplaire inspirés des valeurs historiques de la famille Rothschild : servir et protéger les intérêts des clients, respecter les règles de confidentialité, éviter les conflits d'intérêts et coopérer activement à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption. Ce code s'applique à l'ensemble des entités du groupe Edmond de Rothschild basées au sein de l'Union européenne, ainsi qu'aux entités établies en Suisse et à Monaco. Le Conseil d'Administration (Groupe) est responsable de mettre en œuvre les principes énoncés dans ce Code.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose d'une procédure de réclamation dans le cas où un client ou un porteur de part souhaiterait remonter une préoccupation ou une réclamation sur un rapport ou autre. Le processus de réclamation client est présenté dans les documents contractuels et sur le site internet du groupe Edmond de Rothschild (France). Les clients de Edmond de Rothschild Asset Management peuvent contacter leur interlocuteur habituel en cas de difficulté ou de désaccord concernant un service d'investissement. En cas de litige persistant, une réclamation doit être adressée au Service Clients. Une réponse ou, a minima, un accusé de réception est envoyé aux clients sous 10 jours ouvrables et, le cas échéant, une réponse définitive est donnée sous un délai maximum de 2 mois.

- Concernant Edmond de Rothschild (France), pour toute difficulté le banquier privé reste le premier contact à privilégier. Si un désaccord subsiste, les clients peuvent contacter le Responsable de la Relation Clientèle par écrit (courrier ou courriel). Les clients bénéficient des mêmes délais (10 jours

pour une réponse ou pour, a minima, un accusé de réception et, le cas échéant, 2 mois maximum pour une réponse définitive).

- En dernier recours, si la réponse est estimée non satisfaisante, les clients de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) peuvent saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers via un formulaire en ligne ou par courrier postal. Également, la clientèle du groupe Edmond de Rothschild (France) privée Edmond de Rothschild (France) a la possibilité de saisir le Médiateur de la Fédération Bancaire Française via son formulaire en ligne ou par courrier postal.

Cette approche permet d'identifier les domaines nécessitant des améliorations et à garantir que les actions mises en place produisent les résultats escomptés.

Dans le cadre de l'élaboration des reportings de ses fonds, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place des procédures de contrôle interne visant à s'assurer de la qualité de l'information extra-financière fournie. Le contrôle s'effectue à deux niveaux :

- Rapports mensuels : un contrôle de 1er niveau est réalisé par les équipes de production et complété par une revue du gérant de chaque fonds

- Rapports annuels : un contrôle de 1er niveau est effectué par les équipes de production et complété par une revue du gérant de chaque fonds. A cela s'ajoute des contrôles aléatoires réalisés par l'équipe Conformité, afin de vérifier la qualité et l'exhaustivité des données quantitatives et qualitatives.

Veuillez-vous référer à la section S1 « Egalité de traitement et égalité des chances pour tous pour plus de détails sur la prise en compte dans les politiques de Edmond de Rothschild (France) du respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail, incluant les consommateurs et utilisateurs finaux

Actions en matière d'information financière et extra-financière

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et la banque privée Edmond de Rothschild (France) communiquent des informations ESG et des rapports distincts, adaptés à la nature de leurs activités, aux exigences réglementaires et aux besoins de leurs clients.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) met à disposition de ses investisseurs les différentes informations suivantes :

1. Rapports mensuels sur les fonds ouverts (sur demande pour les fonds dédiés) Article 8 et 9 SFDR **:** il est fourni aux porteurs de parts de ses fonds, des rapports mensuels (*factsheet*) détaillant la stratégie d'investissement et la performance mensuelle sur certains indicateurs clés :

2. Approche ESG appliquée (exclusion, label ISR, best in universe ou best in class, impact, vote, engagement).

3. Score ESG du fonds et de son univers d'investissement, répartition du fonds par note ESG, répartition du score par pilier ESG.

4. Scores des controverses du fonds.

5. Alignement climatique (°C) du fonds et de son univers d'investissement, intensité des émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), intensité d'émissions de gaz à effet de serre économisées.

6. Exposition aux objectifs de développement durable (ODD) du fonds et de son univers d'investissement.

7. Fichier EET (European ESG Template) : mise à disposition de ces indicateurs pour les clients institutionnels.

8. Rapports annuels SFDR : évolution des caractéristiques ESG et des investissements durables des fonds article 8 et 9 SFDR au cours de l'année écoulée.

9. Documents précontractuels SFDR **:** description des caractéristiques ESG et des investissements durables visés par les fonds article 8 et 9 SFDR.

10. LEC 29 et rapport PAI : production des deux rapports annuels réglementaires (rapport Art 29 Loi Energie Climat et déclaration des Principales Incidences Négatives (PAI)) décrivant la stratégie du fonds en matière climatique et de biodiversité, ainsi que des indicateurs quantitatifs d'impacts sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

11. Rapport fonds labellisés ISR **:** production d'un rapport annuel pour les fonds ayant obtenu ce label, gage de transparence dans le respect de critères stricts d'investissement responsable et d'intégration de caractéristiques ESG dans la stratégie de gestion.

La banque privée Edmond de Rothschild (France) a, quant à elle, mis en œuvre différentes initiatives visant à répondre au mieux aux attentes de ses clients en matière de durabilité :

1. Préférences des clients en matière de durabilité : les préférences en matière de durabilité des clients sont collectées afin de réaliser des propositions d'investissement adéquates. De plus, une fiche pédagogique accompagne le questionnaire de collecte de ces préférences afin de présenter de manière didactique les grands principes de durabilité définis dans la réglementation. La fiche pédagogique est directement adressée aux clients.

2. Informations trimestrielles « Le Mandat IR (Investissement Responsable) » : chaque trimestre, une lettre est adressée aux clients sous ce mandat de gestion. La lettre détaille la trajectoire de décarbonation des actifs en portefeuille, les caractéristiques des orientations de gestion ainsi que l'approche extra-financière de Edmond de Rothschild (France)

3. Rapports annuels SFDR : ce rapport fournit l'évolution des caractéristiques ESG et des investissements durables des mandats article 8 et 9 SFDR au cours de l'année écoulée

4. Renforcement de l'offre ESG : Edmond de Rothschild (France) continue à renforcer le développement de son offre en matière de produits et services ESG afin de répondre à la demande croissante de ses clients et veille à y associer une communication transparente

5. Formation sur la durabilité : afin de sensibiliser les banquiers privés aux enjeux de durabilité, des formations ont été délivrées sous plusieurs formats : en ligne, cours magistraux, et ateliers spécifiques animés par les équipes de gestion.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise différents fournisseurs de données ESG qui ont été sélectionnés en fonction de la qualité de leur analyse et de l'étendue de la couverture de titres.

Métriques en matière d'information financière et extra-financière

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise différentes métriques, qui ont été décrites dans la section ci-dessus « Actions en matière d'information financière et extra-financière ».

Cibles en matière d'information financière et extra-financière

Edmond de Rothschild (France) porte une attention particulière à l'ensemble des exigences de reporting. Dans ce cadre, elle prévoit l'ajustement régulier de ses mécanismes de reporting afin de répondre au mieux aux attentes en constante évolution non seulement réglementaires, mais également de ses clients.

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Des manquements en matière de cybersécurité peuvent entrainer des fuites de données, nuire à la confiance des clients dans la robustesse de la marque de Edmond de Rothschild (France), créant un risque financier lié à la perte potentielle de clients. (Risque)

Assurer la protection des données personnelles de ses clients est essentiel pour le groupe Edmond de Rothschild. Une fuite de données pourrait d'une part générer un préjudice financier et d'autre part durablement nuire à la réputation de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) et impacter la confiance de ses clients. De plus, les services proposés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) peuvent avoir un impact significatif, sur l'exposition des données des clients.

Les systèmes d'information sont exposés à divers risques, tels que le vol de données, l'indisponibilité des services critiques, les cyberattaques et la non-conformité réglementaire. Edmond de Rothschild (France) gère ces risques au travers d'une gouvernance solide, de contrôles d'accès rigoureux et de l'intégration systématique des enjeux de sécurité des systèmes d'information dans les projets.

Politiques en matière de cybersécurité, de protection de l'information et de RGPD

Pour mitiger ces risques, une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du groupe Edmond de Rothschild (France) est intégrée dans la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild et définit les principes de gestion du cyber-risque. Ce cadre réglementaire est complété par des directives spécifiques et des adaptations locales, conformément aux exigences légales et réglementaires nationales. Ainsi le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose de sa propre PSSI validée par ses instances de direction.

Enfin, il est rappelé dans le Code Ethique du groupe Edmond de Rothschild, que tout collaborateur doit scrupuleusement faire preuve de vigilance et de confidentialité en matière de d'information et de données clients. Aussi, celles-ci doivent être collectées et utilisées en respectant les réglementations européennes et nationales applicables.

Actions en matière de cybersécurité, de protection de l'information et de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Sécurité des Systèmes d'information

Les principes directeurs de la PSSI encadrent la gouvernance du cyber-risque, la maîtrise de l'accès aux informations, l'intégration systématique de la sécurité dès la conception d'un nouveau système, ainsi que la gestion proactive des incidents cyber. Ces principes définissent également la mise en place de contrôles réguliers, de tests de robustesse et de sensibilisation des collaborateurs. Ces mesures visent à protéger les données et à garantir la sécurité globale du groupe Edmond de Rothschild (France).

Lors de la conception ou de l'acquisition de nouveaux systèmes, des mesures de sécurité sont définies pour les différentes étapes de son cycle de vie. Ces mesures s'articulent autour des principaux axes suivants :

- Intégrer des solutions de sécurité adaptées à l'usage généralisé d'Internet, de l'accès à distance et de la mobilité (PC portable, tablette, téléphone, etc.)
- Livrer des applications qui garantissent l'intégrité des transactions et des informations qu'elles contiennent
- Concilier les exigences de sécurité et d'agilité dictées par les besoins des métiers
- Construire des infrastructures intrinsèquement capables de survivre à un sinistre majeur
- Intégrer aux applications et infrastructures des fonctions facilitant le contrôle.

Le suivi des systèmes existants prend en compte les considérations suivantes :

1. Fixation du juste niveau de sécurité : le niveau de sécurité doit être adapté aux risques des applications et processus. Il est essentiel de trouver un équilibre entre sécurité et performance, vérifier les dérives et rapporter les risques résiduels. Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) doit être consulté pour les analyses de risques et proposer des solutions.

2. Analyse des risques : l'analyse de risques, intégrée dans la gestion des risques opérationnels, est essentielle pour déterminer le niveau de sécurité. Elle est effectuée périodiquement, en partant des impacts potentiels des dysfonctionnements des SI. Les risques résiduels doivent être validés par le Comex/les instances de direction locales selon leur niveau. L'analyse commence par l'étude des menaces et vulnérabilités pour exprimer les besoins de sécurité.

3. Cohérence des mesures **:** les mesures de sécurité, qu'elles soient procédurales, techniques, organisationnelles ou contractuelles, doivent être cohérentes et répondre aux besoins de sécurité. Elles peuvent être préventives, détectives ou correctives.

4. Gestion des cas de non-conformité : la non-conformité avec les bonnes pratiques ou les exigences légales et/ou réglementaires crée des risques réglementaires, financiers et réputationnels. Pour traiter ces non-conformités, trois actions sont possibles :

- Corriger cette non-conformité
- Accepter le risque de la non-conformité, à condition qu'il reste conforme aux exigences réglementaires (acceptation de risque)
- Demander une autorisation temporaire de non-conformité (dérogation)

La PSSI est régulièrement mise à jour pour garantir sa pertinence et son efficacité. Les mises à jour doivent tenir compte des évolutions internes et externes, ainsi que des résultats des contrôles et audits, et des incidents cybers majeurs.

Enfin, le Comité Cyber Groupe supervise le cyber-risque, suit la réalisation des plans d'actions et se réunit tous les deux mois. La gestion du cyber-risque s'opère selon le principe de séparation des lignes de défense : la direction du système des systèmes d'information (DSI) en première ligne et le RSSI Groupe en deuxième ligne. Le Chief Risk Officer (CRO) Groupe nomme un RSSI pour définir et mettre en œuvre la PSSI et identifier les risques. La DSI pilote les activités de sécurité et alloue les moyens nécessaires.

Protection des données

La protection des données se traduit par différents projets et outils performants pour gagner en efficacité et permettre une amélioration continue.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et la Data Protection Officer (DPO) du groupe Edmond de Rothschild (France) s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données et des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées. De même, la DPO accompagne les départements et filiales dans le cadre de leurs activités, sur les problématiques liés à la Règlementation Générales sur la Protection des Données (RGPD) et contrôle le respect et la bonne application du règlement. Des campagnes de sensibilisation sont développées en continu.

Les projets informatiques sont analysés conjointement par la DPO et le RSSI, sur la base de fiches « RGPD & Sécurité » remplies par les responsables de projet afin de vérifier, avant implémentation, qu'ils répondent aux principes de minimisation, de « privacy by design » et « privacy by default ».

Un suivi permanent des contrats avec les sous-traitants est effectué et, si nécessaire, mis à jour en conformité avec le RGPD. L'ensemble des traitements utilisant des données à caractère personnel est identifié dans le « Registre des traitements » de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales.

Métriques en matière de cybersécurité, de protection de l'information et de RGPD

Pour mitiger le risque de fuite des données personnelles, le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise des outils permettant de vérifier le contenu des données échangées par les canaux de sorties mis à la disposition du collaborateur. Par ailleurs, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mené en 2025 plusieurs tests d'intrusion interne et externe (tests de type boite blanche, boite grise, etc.), revues de code, etc.

Depuis juillet 2022, l'effectif complet du groupe Edmond de Rothschild (France) a été invité à faire ou refaire le e-learning RGPD. Celui-ci a préalablement été mis à jour en mai 2022**.** La campagne s'est poursuivie en 2025. Fin décembre 2025, 95% de l'effectif avait validé le e-learning, sachant que chaque collaborateur doit l'effectuer tous les 2 ans.

De plus, tous les nouveaux collaborateurs, y compris les stagiaires et les prestataires externes, suivent une sensibilisation sur la cybersécurité, la protection de l'information et le RGDP. En 2025, 9 sessions de sensibilisation ont eu lieu pour 373 nouveaux entrants formés, soit 85% de cette population.

Concernant l'analyse des projets informatiques, en 2025, 10 fiches « RGPD & Sécurité » ont été rédigées et sont soit validées soit en cours de validation conjointement par le RSSI et la DPO.

Enfin, 14 analyses dites d'«Impact sur la vie privée » ont été menées depuis 2018 sur des traitements de données à caractère personnel afin de s'assurer de leur conformité à la RGPD. Un programme de revue tous les 3-4 ans de ces analyses, pour mise à jour si nécessaire, a démarré en 2022.

Des indicateurs de risques KPI et KRI ont été définis au niveau du Groupe pour la mise en conformité avec le RGPD : ils sont mis à jour trimestriellement par le DPO Edmond de Rothschild (France). Il n'y a eu aucun incident ayant nécessitant une notification aux Autorités en 2025.

Concernant la tenue du registre des traitements, 100% des traitements de ce registre ont été contrôlés et mis à jour en 2025 par les métiers concernés, sous la supervision de la DPO.

Cibles en matière de cybersécurité, de protection de l'information et de RGPD

Les collaborateurs et collaboratrices sont le pilier central de la sécurité et de la protection des données. Pour cette raison, il est crucial de sensibiliser et de former régulièrement les équipes.

La quasi-totalité des collaborateurs ont été sensibilisés à la cybersécurité, à la protection de l'information et au RGPD et le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à maintenir cette dynamique de formation, tant pour les collaborateurs internes que les externes

Gouvernance

ESRS G1 Conduite des affaires (comportement éthique, culture d'entreprise, protection des lanceurs d'alerte, participation aux instances de place)

Le groupe Edmond de Rothschild (France) porte une attention particulière à s'assurer que la conduite de ses affaires soit réalisée avec la plus grande éthique, notamment au travers du respect de ses politiques, de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et de formations régulières auprès ses collaborateurs. L'objectif est non seulement de s'assurer du respect des obligations légales applicables dans ce domaine, mais également de répondre à des normes éthiques les plus élevées afin de protéger ses clients, ses collaborateurs et sa réputation.

Définitions des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Un comportement éthique exemplaire a un impact positif. Cela protège les salariés, les clients du groupe Edmond de Rothschild (France) et la réputation de l'entreprise. (Impact positif)

Une culture d'entreprise favorisant des comportements individuels ou collectifs incompatibles avec les principes d'éthique des affaires entraine un risque de pertes financières liées à des sanctions ou des amendes, ainsi qu'un risque de réputation pouvant entrainer une perte de clients. (Risque)

Politiques en matière de conduite des affaires

Le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose d'une culture d'entreprise unique, forte, et fondée sur un ensemble de principes qui visent notamment à restreindre des comportements individuels contraires à ses valeurs. Les valeurs familiales sont déclinées en dix principes qui viennent orienter les engagements, la stratégie et les actions de Edmond de Rothschild (France).

Le groupe Edmond de Rothschild (Suisse) dispose de plusieurs politiques permettant d'assurer que la conduite de ses affaires soit réalisée avec la plus grande éthique :

1. Le "**Code d'éthique du Groupe**" du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) a pour objectif de définir les règles éthiques applicables à toutes ses entités. Les collaborateurs ont pour obligation de respecter des principes éthiques tels que l'intégrité, la loyauté, l'équité et la diligence dans la conduite des affaires. Le code met l'accent sur la nécessité de servir au mieux les intérêts de la clientèle dans le respect des règles en matière de confidentialité et d'abus de marché.

2. Le "**Livre de procédures relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**" mis en place par le groupe Edmond de Rothschild (France) (et qui s'insère dans la politique du groupe Edmond de Rothschild) instaure des mesures de prévention contre toutes activités illégales, y compris le respect des sanctions internationales et nationales. Ce livre est sous la responsabilité des équipes de la Conformité et du Contrôle permanent. Il s'inscrit dans la démarche du groupe Edmond de Rothschild d'imposer des standards rigoureux et uniformes à l'ensemble de ses entités en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).

3. Le "**Code de conduite anti-corruption**" du groupe Edmond de Rothschild (France) et ses filiales impose à ses collaborateurs de respecter strictement les principes qui y sont édictés. En complément, une "Procédure relative à la faculté d'alertes des collaborateurs" a été instaurée par la Direction de la Conformité et le Contrôle Permanent. Cette politique explique les modalités selon lesquelles toute personne physique concernée a la possibilité d'alerter le groupe Edmond de Rothschild (France) et ses filiales sur d'éventuels dysfonctionnements concernant le respect des obligations de conformité.

La bonne application des politiques est contrôlée par la Direction de la Conformité et du Contrôle permanent qui est intégrée dans l'organisation globale de la Banque, mais distinct des services opérationnels, ce qui garantit son indépendance.

Les résultats des contrôles sont communiqués au Comité des Risques et au Directoire.

Le code de conduite anti-corruption est en ligne avec les recommandations de l'Agence Française anti-corruption (AFA) qui a été conçue pour se conformer aux normes et principes internationaux en matière de lutte contre la corruption, y compris ceux établis par la Convention des Nations-Unies contre la corruption.

Les fonctions les plus exposées à la corruption et aux pots-de-vin sont celles du front office, en contact direct avec les clients, et les postes de management, responsables des décisions stratégiques.

Plus globalement, le secteur bancaire est soumis à un cadre réglementaire strict, notamment en matière de conduite des affaires (lutte contre la corruption, LCB-FT, lanceur d'alertes, comportements appropriés sur les marchés financiers, Sapin 2, …). Une gouvernance robuste est en place avec un Comité de Risques qui veille à la bonne application de ces réglementations et un suivi qui est directement réalisé par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Actions en matière de conduite des affaires

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place plusieurs procédures permettant de garantir le respect d'un comportement éthique et l'application de l'ensemble des exigences réglementaires :

- Diffusion de la culture d'entreprise par l'intégration de ses principes au sein des processus de :
    - Recrutement
    - Accueil des nouveaux collaborateurs
    - Gestion de la performance
- Formations annuelles ou tous les deux ans, dispensées par la Direction de la Conformité et du Contrôle permanent auprès de certaines lignes de métier sur les sujets suivants :
    - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
    - Sanctions financières internationales, la lutte contre la corruption : le contenu du programme de formation lutte anti-corruption 2025 a couvert les thématiques suivantes :
        - Loi Sapin 2 : prévention du risque de corruption
        - Prévention de la corruption
        - Intégration des risques et sanctions
        - Cas pratiques
    - Gestion des conflits d'intérêts
    - Prévention des abus de marché
- « **Procédure relative à la faculté d'alerte des collaborateurs** » qui permet à tout collaborateur d'alerter le groupe Edmond de Rothschild (France) et ses filiales sur l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société ou d'éventuels dysfonctionnement concernant le respect des réglementations et législations en vigueur, En France, le département "référent" est la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe Edmond de

Rothschild (France). Ce dispositif d'alerte est dédié aux collaborateurs et n'est pas ouvert aux parties externes.

- Attestation annuelle de respect des règles déontologiques

Par ailleurs, le "**Code de conduite anti-corruption**" du groupe Edmond de Rothschild (France) rappelle que des sanctions disciplinaires, des sanctions administratives ou pénales sont encourues en cas de non-respect des législations anti-corruption en vigueur, des règles Groupe et locales applicables.

La mise en place de ces procédures tend à renforcer le respect de ses politiques en matière de conduite éthique des affaires.

Métriques en matière de conduite des affaires

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe Edmond de Rothschild (France) vérifie le respect des réglementations et des règles internes applicables à l'entreprise et à ses collaborateurs. Elle veille également au suivi des formations de conformité par les collaborateurs. Afin de mesurer l'efficacité de ces formations, la Banque utilise l'indicateur du taux de participation et le taux de réussite des évaluations finales.

Pour les procédures concernant la lutte anti-corruption, celles-ci s'appliquent à tous les collaborateurs. La formation sur la lutte contre la corruption est dispensée aux collaborateurs qui seraient les plus exposés (les fonctions à risque et les membres du Directoire y participent). Ainsi, 81% des collaborateurs de la Banque sont concernés par la formation lutte anti-corruption.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place des mesures de suivi des risques de corruption à l'aide d'une cartographie des risques par entité, afin de les anticiper, de les évaluer et de les contrôler.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas fait l'objet de condamnation pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Cibles en matière de conduite des affaires

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixée pour cibles de :

- Poursuivre la formation régulière des collaborateurs
- Maintenir une communication active sur l'importance de se référer au corps procédural interne encadrant la conduite des affaires
- Maintenir un dispositif de remontée rapide de toutes les informations permettant une gestion efficace des risques de nature législative, réglementaire ou réputationnel
- Assurer le respect rigoureux des normes légales régissant :
    - La lutte Contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)
    - Le cadre réglementaire relatif à la lutte contre la corruption

Définitions des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Le développement de la finance durable est encore en structuration. En participant aux travaux et organismes de Place, le groupe Edmond de Rothschild (France) a un impact positif sur la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'écosystème financier et l'économie. (Impact positif)

Politiques en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place une gouvernance permettant d'assurer la pérennité de ses engagements, notamment en matière de durabilité. Elle s'appuie en autre sur la participation aux travaux des organismes de Place.

Dans son précédent rapport de durabilité (état de durabilité du groupe Edmond de Rothschild (France) de 2024), le groupe Edmond de Rothschild (France) souligne que l'investissement durable est un enjeu principal pour le Groupe. Pour cela, la banque adhère à des initiatives et organisations réputées pour leurs contributions significatives à la finance durable.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est membre de plusieurs associations professionnelles :

- L'Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF). La banque y occupe un siège au conseil d'administration de l'OCBF et en assure la vice-présidence.
- La Fédération Bancaire Française (FBF)
- L'Association Française de Gestion (AFG)
- L'Association française des Marchés Financiers (AMAFI)

Actions en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est engagé en faveur de la prise en compte des enjeux de durabilité en finance et en économie au travers de plusieurs initiatives de Place :

- Edmond de Rothschild Asset Management s'aligne avec l'Accord de Paris et adhère à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM).
- Signataire du Pacte mondial des Nations unies (UNGC)
- Signataire des Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations unies (PRI)
- Signataire du PRI Montréal Carbon Pledge
- Membre de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)
- Membre fondateur de Swiss Sustainable Finance (SSF) et membre de Sustainable Finance Geneva (SFG)
- Membre du Forum pour l'investissement responsable (FIR)
- Membre de la commission ISR de l'Association française de la gestion financière (AFG)
- Membre affilié de l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif)
- « Partenaire Industriel » du Forum économique mondial (WEF)
- Membre du World International Capital Initiative (WICI)
- Membre du bureau de l'Observatoire de l'Immatériel

- Membre de la commission Reporting et Audit du Réseau international de la gouvernance d'entreprise (ICGN)

- Co-Président de la Commission ESG de la Fédération européenne des associations d'analystes financiers (EFFA)

Enfin, le groupe Edmond de Rothschild (France) participe à de nombreuses initiatives et organisations internationales de premier plan, démontrant un engagement fort sur les enjeux de durabilité.

Métriques en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas défini de métrique spécifique pour évaluer ses engagements en matière de participation aux travaux et organismes de Place.

Cibles en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas défini d'objectif cible lié à sa participation aux travaux et organismes de Place.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Edmond de Rothschild (France). Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe Edmond de Rothschild (France) (ci-après, le « Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, Edmond de Rothschild (France) est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Edmond de Rothschild (France) dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Edmond de Rothschild (France), notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Edmond de Rothschild (France) en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci a eu lieu le 18 mars 2026.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations, figurant dans la partie « Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats » de la section "Informations générales » du Rapport de durabilité, qui font référence aux limitations rencontrées par le Groupe dans l'analyse de la double matérialité en particulier relatives aux normes thématiques E2, E3, E4 et E5 (pollution, ressources aquatiques et marines, biodiversité et écosystèmes et utilisation des ressources et économie circulaire).

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer les informations publiées.

▪ Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans la section "Informations générales" du Rapport de durabilité du groupe, sous le titre « SBM-2 Intérêts et point de vue des parties prenantes ».

Nous nous sommes entretenus avec la direction et avons inspecté la documentation disponible.

Nous avons également apprécié la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le groupe avec la nature de ses activités, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

▪ Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la partie « Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de la section "Informations générales » du Rapport de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en oeuvre par le groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques au groupe, tel que présenté dans la section précitée.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par le groupe pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons pris connaissance de la liste des IRO identifiés par le groupe, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leurhorizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette liste avec notre connaissance du groupe et, le cas échéant, avec les analyses de risques qu'il a menées.

▪ Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la partie « Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de la section "Informations générales » du Rapport de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Groupe, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1 pour déterminer les informations matérielles publiées (i) au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées et (ii) au titre des informations qui lui sont spécifiques.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section "Informations générales » du Rapport de durabilité" du groupe, sous le titre « Gouvernance » du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Edmond de Rothschild (France) relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section « Environnement » sous le titre « Emissions financées (Scope 3.15) du Rapport de durabilité du groupe qui expose, en l'absence de norme sectorielle, le périmètre retenu pour le calcul des émissions financées relatives à la chaîne de valeur (catégorie 15 du scope 3 selon le GHG protocole) ainsi que les limitations relatives aux données utilisées et à la méthodologie appliquée pour les estimations effectuées.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

▪ Informations fournies en application de la norme environnementale (ESRS E1)

Les informations publiées au titre des émissions de gaz à effet de serre (ESRS E1) sont mentionnées dans la section "Émissions de gaz à effet de serre » du Rapport de durabilité du groupe. Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe visant à la conformité des informations publiées ;
- concernant les émissions financées (scope 3, catégorie 15 du GHG protocole)
- prendre connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et de la description qui en est faite dans le Rapport de durabilité ;

- identifier les sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations, incluant les données analytiques ou comptables dont dispose le groupe ainsi que les données obtenues de fournisseurs externes ;
- comprendre le périmètre et la nature des actifs couverts par le calcul réalisé par le groupe des émissions financées et apprécier sa justification au regard du référentiel appliqué tel que mentionné dans le Rapport de durabilité du groupe ;
- vérifier que la base de calcul des émissions financées correspond au périmètre d'actifs couverts tel que décrit dans le Rapport de durabilité et la réconcilier aux données analytiques, comptables ou obtenues de fournisseurs externes, utilisées ;
- évaluer le caractère approprié des proxys sectoriels retenus par le groupe et vérifier, sur base d'échantillons, leur correcte application ;
- vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des émissions financées sur base d'échantillon.
- s'agissant des émissions de scope 1, scope 2 et scope 3 (catégories 1, 2 et 6) relatives aux opérations propres du groupe :
- rendre connaissance de l'approche retenue pour réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le groupe pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et vérifier le calcul des conversions afférentes compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- vérifier sur base d'échantillon les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ainsi que l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir les émissions estimées.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'éléments particuliers à communiquer dans notre rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2026

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal

Associé

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 12 mars 2026.

RÉFÉRENCEMENT À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier.

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE DE EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Présidente
Ariane de Rothschild

Vice-Président
Jean Laurent-Bellue

Membres
Louis-Roch Burgard
Philippe Cieutat
Jacques Ehrmann
Véronique Morali
Sabine Rabald
Cynthia Tobiano
Christian Varin
Josepha Wohnrau

Secrétaire
Nicolas Halphen

DIRECTOIRE

Président
Renzo Evangelista

Membre et Directeur Général
Fabrice Coille
Membre et Secrétaire Général
Nicolas Giscard d'Estaing

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires
Grant Thornton Audit
PricewaterhouseCoopers Audit

REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Alain Tordjman
Rémy Cabois

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2025, le Directoire est composé de trois membres qui assurent collégialement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition des pouvoirs entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 9 mars 2022 à l'occasion du renouvellement du mandat du Directoire. Le mandat du Directoire vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent et, a minima, de façon hebdomadaire.

L'organisation des Comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire,
- le Comité de Direction-Opérationnel, qui assure la coordination des métiers, des filières et des projets transversaux au sein de Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon bimestrielle.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Crédits, Finance, Réclamations, Contentieux…..) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance, afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président,
- nommer les membres du Directoire de la Société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la Société la plus complète possible, et déterminer un processus de sélection garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats afin que la composition du Directoire s'efforce de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes,
- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire,
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé,
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles,
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la société et du Groupe composé de la société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel,
- examiner régulièrement et veiller à la sincérité de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Société,
- superviser la production et la publication des informations en matière de durabilité ainsi que la sélection de l'auditeur en matière de durabilité par le biais de son Comité d'Audit ; à ce titre, le Conseil veillera à ce que la composition du comité d'audit réponde aux exigences légales et notamment qu'il possède l'expertise et les compétences nécessaires en matière de durabilité,
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés,

– délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe,
– veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe,
– s'assurer que la société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses Comités de tous les évènements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2025, le Conseil de Surveillance est composé de dix membres, dont 50% de femmes. Il est présidé par Madame Ariane de Rothschild. Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est Monsieur Jean Laurent-Bellue. Cinq des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, ayant tous la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCITS V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur délégation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

La Société est soumise depuis 2020 aux obligations de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres du Conseil et à ce titre, la composition du Conseil de Surveillance respecte cette proportion, puisqu'il est composé de 50% de femmes et de 50% d'hommes. Edmond de Rothschild (France), consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, a toujours pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière mise à jour date du 14 mai 2025), formellement remis à ses membres et mis à leur disposition permanente sur l'application sécurisée de partage de documents qui leur est réservée. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débatte sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017 et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance extérieurs perçoivent une rémunération de leur activité conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, août et décembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2025, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 13 mars,
- le 14 mai,
- le 27 août,
- le 4 décembre.

Au titre de l'année 2025, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 97,50 %. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par courriel. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique sécurisée dédiée aux travaux du Conseil et de ses comités spécialisés.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats de Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par plusieurs arrêtés dont le dernier en date du 28 juillet 2021. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en août comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2025

Conseil de Surveillance :

Ariane de Rothschild

Directrice Générale de :

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Présidente du Conseil d'Administration de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild-Holding S.A. (Suisse)

Administration et Gestion S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

Bodegas Benjamin de Rothschild & Vega Sicilia SA (Espagne)

Fondation Ariane de Rothschild (Espagne)

Fondation du Domaine de Pregny (Suisse)

Fondation Edmond Adolphe de Rothschild (Suisse)

Mémorial Adolphe de Rothschild- association pour le développement de l'ophtalmologie (Suisse)

The Edmond de Rothschild Foundation (Israel)

Fondation OPEJ

Fondation Edmond de Rothschild New York (USA)

Edmond de Rothschild Systemic Regeneration SA (Suisse) (depuis le 14 mars 2025)

Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.) (suite à sa modification en Société Anonyme à Conseil d'Administration le 30 septembre 2025)

Présidente du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et membre du Comité des Rémunérations

Vice-Présidente de :

Fondation Edmond de Rothschild pour le développement de la recherche scientifique

Administrateur de :

Baronnes et Barons Associés

Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild

Compagnie Vinicole Benjamin et Edmond de Rothschild

Louis-Roch Burgard

Membre du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques

Administrateur de :

Initiatives et Energies Locales (IEL)

Transarc Développement

Energy Solutions Group NV (Belgique) (depuis le 5 mai 2025)

Président de :

PACE BIDCO

IRIDIUM BIDCO

Gérant de :

Infranity Equity Investments GP Lux S.à r.l.

Philippe Cieutat

Président du Conseil d'Administration de :
Edmond de Rothschild REIM (Europe) S.A.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :
Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Membre du Comité d'Audit et des Risques

Vice-Président du Conseil d'administration de :
EdR REIM Holding SA (anciennement dénommée EdR Real Estate S.A.)

Membre du Conseil de Surveillance de :
Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :
Edmond de Rothschild (Monaco) et également Président du Comité d'Audit et des Risques
Edmond de Rothschild (UK) et membre du Comité d'Audit et des Risques
Edmond de Rothschild (Israël) et membre du Comité d'Audit et des Risques
Hottinger UK
Fondation de prévoyance Edmond de Rothschild
Edmond de Rothschild (Middle East) (Emirats Arabes Unis)
Rotomobil (Suisse) (depuis le 15 mai 2025)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil d'Administration de :
Cogifrance

Member of the Board of Directors de :
Zhonghai FMC (Chine)

Jacques Ehrmann

Directeur Général de :
Groupe Altarea (fonction opérationnelle) (jusqu'au 6 janvier 2025)
ALTAFI 2 (SAS) (jusqu'au 6 janvier 2025)
ALTA MIR (jusqu'au 27 mars 2025)

Président de Tamlet (SAS)

Président du Directoire de Frojal (SA)

Membre du Conseil de Surveillance de :
Edmond de Rothschild (France)
Représentant permanent de :
Frojal, Membre du Conseil d'Administration de Lefebvre Sarrut

Administrateur de Spirit (depuis le 1er juillet 2025)

Gérant de :
Altarea Management (SNC) (jusqu'au 6 janvier 2025)
Cogedim Gestion (SNC) (jusqu'au 6 janvier 2025)

Co-gérant de :
SCI Jakevero
SC Testa

Jean Laurent-Bellue

Président du Conseil d'Administration de :
Edmond de Rothschild (Monaco) et également Membre du Comité d'Audit et des Risques

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :
Edmond de Rothschild (France) et Président du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Administrateur de :
Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)
Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. et également Secrétaire du Conseil et Président du Comité d'Audit
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild – Pregny S.A. (Suisse) et également Président du Comité d'Audit
Edmond de Rothschild S.A.
Rotomobil (Suisse)
Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.) (suite à sa modification en Société Anonyme à Conseil d'Administration le 30 septembre 2025)

Véronique Morali

Administrateur de :
Edmond de Rothschild S.A. (Suisse) et Présidente du Comité de Nomination et des Rémunérations
Fimalac Dévelopement (Luxembourg)
Fimalac
Fondation Nationale des Sciences Politiques
Lagardère et Présidente du Comité d'Audit et et Membre du Comité des nominations, des rémunérations et RSE

Interparfums (jusqu'au 1er juillet 2025)
The Brandtech Group LLC (USA), représentant permanent de Fimalac
Amdocs (USA) (depuis le 6 mai 2025)
Webedia (depuis le 27 juin 2025 et préalablement Présidente du Conseil d'Administration)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques et Présidente du Comité des Rémunérations

Présidente des associations :

Force Femmes

Le Siècle

Sabine Rabald

Gérante de :

SARL ZenoVelo

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg), également membre du Comité d'Audit et des Risques

Cynthia Tobiano

Directrice Générale déléguée de :

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Directrice Générale de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Présidente du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Présidente du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild Middle East (Emirats Arabes Unis)

Vice-Présidente du Conseil d'administration de :

Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

Foundation Edmond de Rothschild, New York

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Holding, Pregny SA et également Membre du Comité d'Audit

Edmond de Rothschild Buildings Boulevard Limited (Israël)

Edmond de Rothschild (Europe)

Edmond de Rothschild (Monaco) et également (depuis le 21 mars 2025) Membre du Comité d'Audit et des Risques

Cattleya Finance S.A. (Luxembourg)

Cogifrance SA

Administration et Gestion SA

Gitana SA

The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Corporation (Israel) et Membre du Comité d'Audit

Hottinger Group (UK)

Edmond de Rothschild Systemic Regeneration SA (Suisse) (depuis le 14 mars 2025)

Membre du Conseil de Direction de :

Gitana France S.A.S.

Gérante de :

Oli's Lab Sàrl (Suisse)

Christian Varin

Administrateur de :

Gingko Management S.à.r.l (Luxembourg)

Groupe Josi (Belgique)

Fovalux SA (Luxembourg)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et également Membre du Comité des Rémunérations

Membre du Comité Stratégique de :

Edmond de Rothschild Private Equity S.A (Luxembourg)

Josepha Wohnrau

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Contrôleur de l'Organisme d'autoréglementation de la Fédération suisse des avocats et de la Fédération suisse des notaires (du 1er avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2025)

Directoire :

Renzo Evangelista

Président du Directoire de :

Edmond de Rothschild (France)

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Corporate Finance

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Représentant permanent de :

Edmond de Rothschild (France), Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe) (jusqu'au 30 juin 2025)

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Monaco)

Chambre de Commerce Franco-Israël

Censeur de :

Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Fabrice Coille

Membre du Directoire et Directeur Général de :

Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général de :

Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'Administration de :

Financière Boréale

Edmond de Rothschild Immo Premium

Représentant permanent de :

Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild REIM (France)

Président de :

SAS EDR IMMO MAGNUM

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Représentant permanent de :

Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Censeur de :

Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nicolas Giscard d'Estaing

Membre du Directoire et également Secrétaire Général de

Edmond de Rothschild (France)

Vice-Président du Conseil de surveillance de

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Administrateur de :

Financière Boréale

Groupement Immobilière Financière – GIF

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Dans un souci d'harmonisation des règles de gouvernance d'entreprise applicables aux différentes entités du groupe Edmond de Rothschild et afin de répondre aux exigences de la Directive Groupe « Gouvernance d'entreprise–Règles de bonne pratique », il a été mis en place depuis le 9 mars 2023, à l'instar de ce qui est fait pour le Conseil de Surveillance, une auto-évaluation annuelle des Comités d'Audit, des Risques et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2025, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables et des règles relatives aux informations en matière de durabilité appliquées au Groupe,
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, le rapport en matière de durabilité, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les Commissaires aux Comptes (et l'auditeur en matière de durabilité) de la Société l'information financière trimestrielle, les états financiers semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier et au reporting en matière durabilité, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les Commissaires aux Comptes (et l'auditeur en matière de durabilité) de la Société,

- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des Comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, et des informations en matière de durabilité,
- de piloter la sélection et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, ainsi que le processus de sélection d'un auditeur des informations en matière de durabilité, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux,
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes (et auditeur en matière de durabilité) et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil, d'examiner les procédures de contrôle et les difficultés des commissaires aux comptes (et auditeur en matière de durabilité) de la Société, ainsi que les mesures adoptées pour les résoudre, et surveiller, de la même manière, le fonctionnement de l'audit interne; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers et des informations en matière de durabilité,
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes,
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux Commissaires aux Comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des Commissaires aux Comptes,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière, et de durabilité.

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de Surveillance. En 2025, il s'est réuni :

- le 12 mars,
- le 13 mai,
- le 25 août,
- le 3 décembre.

Les Membres du Directoire, et le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et août sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence des Membres du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président. En 2025, il s'est réuni aux mêmes dates que le Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2025, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale avant son approbation par le Conseil,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique,
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques,
- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les Membres du Directoire, le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres : Madame Véronique Morali, Présidente, Madame Ariane de Rothschild et Monsieur Christian Varin, Membres. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective avec les pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front-office (direction commerciale, salle des marchés…) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne de Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants :

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance dont notamment le Comité d'Audit d'une part et le Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, en charge du deuxième niveau de contrôle, composée de vingt-trois collaborateurs en intégrant ceux des filiales. Ces collaborateurs sont astreints à un reporting régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte sept collaborateurs en son sein et onze contrôleurs des risques dans les filiales, ainsi qu'un réseau de neuf correspondants risques opérationnels auxquels s'ajoutent six personnes chargées de la surveillance du risque informatique (incluant Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et Data Protection Officer), soit au total trente-trois personnes impliquées dans la gestion des risques,
- une Inspection Générale, troisième niveau de contrôle, composée de six collaborateurs en charge du contrôle périodique sur le périmètre Edmond de Rothschild (France) y compris les filiales et succursales,
- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
    - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
    - Positions et recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de l'Autorité des Marchés Financiers,
    - Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne et notamment celles sur la gouvernance interne ainsi que les Orientations de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers,
    - Règlement général de l'AMF,
    - Corpus de règles MIFID II,
    - Recommandations publiées par le Comité de Bâle,
    - Articles L561-1 et suivants du code monétaire et financier concernant les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
    - Arrêté du 5 octobre 2015 relatif à l'échange automatique des informations « EAI »,

- Accord FATCA signé le 14 novembre 2013,
- IRS Revenue Procedure 2022-43, QI Agreement,
- DAC 6 (Directive UE 2018/822),
- Directive 2013/36/UE dite CRD et ses textes de transposition en droit français et Règlement 575/2013/UE dit CRR,
- Règlement 2022/2554/UE de DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

– la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

– à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée,

– à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle met à jour annuellement, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild (Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan préventif de rétablissement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015 transposant la Directive 2014/59/UE dite BRRD et aux orientations EBA/GL/2021/11 sur les indicateurs pour les plans de redressement.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au membre Directoire en charge de la supervision des risques et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la société est tenue au sein de la Direction Financière, respectivement par le Département Comptabilité Sociale et le Département Comptabilité Groupe (ci-après la Direction de la Comptabilité), qui sont strictement indépendants des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le

processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Directeur Juridique, le Directeur Financier et, le cas échéant, un membre de l'Inspection Générale. La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Financière et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion de Edmond de Rothschild (France) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières.

Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (a minima deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures mises en œuvre pour les réduire

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique sont intégrés dans la Politique des Risques du Groupe et de ses filiales, validée par le Conseil d'Administration du Groupe, depuis décembre 2022, et dans la Politique des Risques de EdR (France), validée par le Conseil de Surveillance EdR (France), depuis mars 2023.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique fait partie intégrante de la stratégie de durabilité du Groupe. Les mesures déployées spécifiquement au niveau de Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans son rapport de durabilité.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elle n'est pas soumise au dispositif du régime dit de « say on pay » visé aux articles L.22-10-26 et L.22-10-34 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de Commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2025.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2025.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.22-10-11 du Code de commerce

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce ne peuvent être appliquées à Edmond de Rothschild (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Conformément à la loi, le Directoire de la Société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2025 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la Société et sur les comptes de l'exercice 2025 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés et annexes

167 Bilan consolidé IFRS

168 Compte de résultat consolidé IFRS

169 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

170 Tableau des flux de trésorerie IFRS

171 Tableau de variation des capitaux propres

172 Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2025	31.12.2024
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	1.506.667	1.489.558
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	74.491	105.976
Instruments dérivés de couverture	3.3	34.323	37.820
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	279	10.413
Titres au coût amorti	3.5	133.395	73.503
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.6	753.881	953.690
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.7	1.539.011	1.270.530
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	−27.883	−27.125
Actifs d'impôts courants		6.045	-
Actifs d'impôts différés		14.812	14.183
Comptes de régularisation et actifs divers	3.9	162.980	113.662
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.10	7.872	8.872
Immobilisations corporelles	3.11	38.462	34.221
Droits d'utilisation		38.880	45.100
Immobilisations incorporelles	3.12	82.767	68.940
Ecarts d'acquisition	3.13	50.125	50.125
Total de l'actif		**4.416.107**	**4.249.468**

		31.12.2025	31.12.2024
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.14	2.453.352	2.380.605
Instruments dérivés de couverture	3.3	1.490	2.529
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	18.295	88.701
Dettes envers la clientèle	3.16	1.254.325	1.054.443
Dettes représentées par un titre		-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	-	-
Passifs d'impôts courants		475	2.284
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	270.649	252.977
Provisions	3.17	21.066	18.496
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		396.455	449.433
Capitaux propres part du Groupe		396.309	448.899
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		158.417	175.602
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12.556	12.953
. Résultat de l'exercice		24.141	59.149
Participations ne donnant pas le contrôle		146	534
Total du passif		**4.416.107**	**4.249.468**

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2025	31.12.2024
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	169.989	196.971
- Intérêts et charges assimilées	4.2	−156.083	−160.288
+ Commissions (produits)	4.3	426.483	405.150
- Commissions (charges)	4.3	−83.777	−86.309
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	26.654	33.466
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	420	84
+ Produits des autres activités	4.6	18.043	16.901
- Charges des autres activités	4.6	−29.138	−22.680
Produit net bancaire		**372.591**	**383.295**
- Charges générales d'exploitation	4.7	−305.310	−299.373
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		−32.608	−23.222
Résultat brut d'exploitation		**34.673**	**60.700**
+/- Coût du risque	4.8	365	−97
Résultat d'exploitation		**35.038**	**60.603**
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		156	79
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	359	12.366
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat courant avant impôt		**35.553**	**73.048**
- Impôt sur les bénéfices	4.10	−11.388	−13.805
Résultat net		**24.165**	**59.243**
- Participations ne donnant pas le contrôle		−24	−94
Résultat net – Part du Groupe		**24.141**	**59.149**
Résultat par action en euro		**4,22**	**10,50**
Résultat dilué par action en euro		**4,22**	**10,50**

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net	**24.165**	**59.243**
Eléments recyclables en résultat	***–607***	***4.404***
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	–589	4.246
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	–18	158
Eléments non recyclables en résultat	***210***	***2.948***
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	210	2.948
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**–397**	**7.352**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**23.768**	**66.595**
dont part du Groupe	23.744	66.501
dont Participations ne donnant pas le contrôle	24	94

(*) Montants nets d'impôt

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	**24.165**	**59.243**
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	−779	−12.450
Dotations nettes aux amortissements et provisions	26.661	17.089
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	−156	−79
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	−26.654	−33.466
Autres produits et charges calculés	1.525	1.207
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	11.388	13.805
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	36.149	45.349
Impôt versé	−19.662	−13.635
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	178.655	−399.016
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	−39.941	−555.588
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	31.935	−5.354
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	−25.617	44.468
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	**161.519**	**−883.776**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	−42.064	−33.123
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	−9.647
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	10.021	11.925
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	**−32.043**	**−30.845**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	−77.107	−56.990
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	**−77.107**	**−56.990**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	−157	183
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**52.212**	**−971.428**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.489.436	2.475.002
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	29.034	14.896
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1.518.470**	**2.489.898**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.506.667	1.489.436
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	64.015	29.034
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1.570.682**	**1.518.470**
Variation de la trésorerie nette	**52.212**	**−971.428**

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2023	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2024
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	–18.754	-	–1.015	–19.769
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	192.872	60.294	–57.795	195.371
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux	5.601	-	7.352	12.953
– Résultat 2023	60.294	–60.294	-	-
– Résultat 2024	-	-	59.149	59.149
Total des Capitaux Propres part du Groupe	**441.208**	**-**	**7.691**	**448.899**
Participations ne donnant pas le contrôle				
– Réserves	1.579	–571	–568	440
– Résultat 2023	–571	571	-	-
– Résultat 2024	-	-	94	94
Total des participations ne donnant pas le contrôle	**1.008**	**-**	**–474**	**534**

	31.12.2024	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2025
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	–19.769	-	–788	–20.557
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves (**)	195.371	59.149	–75.546	178.974
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux	12.953	-	–397	12.556
– Résultat 2024	59.149	–59.149	-	-
– Résultat 2025	-	-	24.141	24.141
Total des Capitaux Propres part du Groupe	**448.899**	**-**	**–52.590**	**396.309**
Participations ne donnant pas le contrôle				
– Réserves	440	94	–412	122
– Résultat 2024	94	–94	-	-
– Résultat 2025	-	-	24	24
Total des participations ne donnant pas le contrôle	**534**	**-**	**–388**	**146**

(*) Le montant des dividendes versés en 2024 s'élève à 55,051 millions d'euros.
(**) Le montant des dividendes versés en 2025 s'élève à 76,042 millions d'euros.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes de Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2025 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 6 mars 2026 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 11 et 12 mars 2026.

1.2. Conformité aux normes comptables

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Norme IFRS 18

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et s'appliquera à compter du 1er janvier 2027, avec un retraitement rétrospectif des comptes comparatifs.

La norme introduit trois principaux changements :

- une nouvelle structure du compte de résultat avec la mise en place de trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et de nouveaux sous-totaux,
- la présentation dans les notes annexes de nouvelles informations sur les indicateurs de performance définis par le management (Management Performance Measures ou MPM) et utilisés en communication financière,
- l'application de principes d'agrégation et de désagrégation des éléments dans les états financiers, selon qu'ils présentent des caractéristiques similaires ou différentes.

Amendements des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers

Adoptés par l'Union européenne le 27 mai 2025, ces amendements seront applicables au 1er janvier 2026 mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2025 n'est l'objet que d'une option.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle de Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des Participations ne donnant pas le contrôle, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

La société Edmond de Rothschild Europortunities Invest II SàRL a été dissoute en mai 2025.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2025.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise (les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable).

Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués à leur juste valeur en date d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les variations d'intérêts, acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle, affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition. Les écarts

d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

— Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

— Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

— Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN, les NEU CP- NEU MTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

- 1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
- 2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
- 3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

– les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
– les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.

Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation significative de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

– Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

– pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1er quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
– une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

– Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

– Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

– Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de juste valeur (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévue au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

La comptabilité de couverture constitue une exception aux principes généraux d'enregistrement des instruments financiers et ne peut s'appliquer que si, et seulement si, des critères stricts sont respectés :

- l'exposition doit être générée par des risques spécifiques pouvant faire l'objet d'une couverture comptable
- l'exposition doit potentiellement affecter le résultat
- la couverture doit être formellement identifiée et documentée à l'origine incluant la stratégie et les objectifs de l'entreprise pour entreprendre la couverture, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert, la probabilité de survenance de la transaction future, la méthodologie d'évaluation de l'efficacité et de mesure de l'inefficacité
- la couverture doit être hautement efficace à l'origine et durant la vie de l'opération dans son objectif de compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie du risque couvert.

Les dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture sont documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours,
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 7 ans,
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des évènements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des évènements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Droits d'utilisation

En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'évènements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) et certaines de ses filiales ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000.

Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2025, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

- **1. les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.
- **2. les avantages postérieurs à l'emploi**, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charges) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

  Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

  Dans les régimes à cotisations définies, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

  L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

  Dans les régimes à prestations définies, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

  Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

  Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

  Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs,

ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

– **3. les autres avantages à long terme**, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

– **4. les indemnités de rupture du contrat de travail**, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
3.1.	**Caisse, banques centrales, CCP**		
	Caisse	204	341
	Banques centrales	1.506.463	1.489.095
	CCP	-	-
	Sous-total	**1.506.667**	**1.489.436**
	Créances rattachées	-	122
	Total	**1.506.667**	**1.489.558**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
3.2.	**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**		
	Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	491	2.490
	Instruments de change – Contrats fermes	2.188	26.490
	Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	15.086	8.254
	Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	1.721	86
	Sous-total Dérivés	**19.486**	**37.320**
	Actions et autres titres à revenu variable	-	-
	Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	**-**	**-**
	Sous-total Portefeuille de transaction	**19.486**	**37.320**
	Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	**-**	**-**
	Sous-total Actions et autres titres à revenu variable non détenus à des fins de transaction	**12.851**	**18.477**
	Instruments de dettes et assimilés	42.154	50.179
	Sous-total Instruments de dettes non SPPI	**42.154**	**50.179**
	Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**55.005**	**68.656**
	Total	**74.491**	**105.976**

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 726,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 256,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les instruments de dettes non SPPI regroupent les parts de fonds non consolidés détenues par le groupe.

		31.12.2025	
	En milliers d'euros	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
3.3.	**Instruments dérivés de couverture**		
	Couverture de juste valeur	**34.323**	**1.490**

– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	34.323	1.490
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**
– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
Dérivés utilisés en couverture	**34.323**	**1.490**

Macro-couverture de juste valeur : détail des éléments couverts et des instruments de couverture	31.12.2025		
	Valeur comptable	**Variation cumulée de juste valeur au titre du risque couvert**	**Variation de juste valeur enregistrée sur la période**
Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)			
Actifs couverts			
Crédits à la clientèle, au coût amorti	401.835	–24.992	360
Obligations et autres titres à revenu fixe, au coût amorti	49.531	–535	–535
TOTAL	**451.366**	**–25.527**	**–175**

	31.12.2025				
		Juste valeur			
	Montants notionnels	**Actif**	**Passif**	**Variation de juste valeur enregistrée sur la période**	**Inefficacité comptabilisée dans le résultat de la période**
Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)					
Swaps de taux	450.549	31.937	1.215	175	-
TOTAL	**450.549**	**31.937**	**1.215**	**175**	**-**

Macro-couverture de juste valeur : échéances des engagements (notionnels)	31.12.2025				
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à moins d'1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**TOTAL**
Swaps de taux	1.050	1.200	167.826	280.473	**450.549**

Le groupe a décidé d'appliquer une couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (macro-couverture de juste valeur) selon les dispositions définies par la norme IAS 39 (Carve-out de l'Union Européenne).

Plus précisément, un modèle de macro-couverture sur un portefeuille d'actifs financiers à taux fixe à partir de swaps fixe/variable a été mis en place. Les variations de juste valeur imputées au risque couvert, matérialisées au bilan par les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux, se compensent de façon symétrique au compte de résultat avec les variations de juste valeur des dérivés à l'inefficacité près (au niveau du poste gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat).

3.4.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**-**	**-**
Titres de participation	279	10.413
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**279**	**10.413**
Total	**279**	**10.413**

3.5.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Titres au coût amorti		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (*)	133.395	73.503
Total	**133.395**	**73.503**

(*) La valeur comptable n'intègre pas les écarts de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à -535 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

3.6.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti		
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	82.283	114.993
- A terme	671.415	838.309
Sous-total	**753.698**	**953.302**
Créances rattachées	183	388
Total Brut	**753.881**	**953.690**
Dépréciations	-	-
Total Net	**753.881**	**953.690**

3.7.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		
Comptes ordinaires débiteurs	917.977	762.391
Autres concours à la clientèle		
- Crédits (*)	621.214	508.224
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	**1.539.191**	**1.270.615**
- Dont créances rattachées	3.418	2.938
Dépréciations	−180	−85
Total Net	**1.539.011**	**1.270.530**
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	**1.344.843**	**1.270.837**

(*) La valeur comptable n'intègre pas les écarts de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à -24.992 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

En milliers d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises	Transferts	31.12.2025
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti					
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	−28	−61	7	48	−34
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	−4	−20	3	6	−15
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	−53	−75	51	−54	−131
Total	**−85**	**−156**	**61**	**-**	**−180**

3.8.

En milliers d'euros	31.12.2025 Valeur comptable des actifs grevés	31.12.2025 Juste valeur des actifs grevés	31.12.2025 Valeur comptable des actifs non grevés	31.12.2025 Juste valeur des actifs non grevés
Actifs grevés				
A-Actifs				
Actifs de l'établissement déclarant	58.191		4.357.916	73.793
Instruments de capitaux			55.724	55.724
Titres de créances			133.010	-
Autres actifs	58.191		4.169.182	18.069

En milliers d'euros	31.12.2025 Valeur comptable des actifs grevés	31.12.2025 Juste valeur des actifs grevés
B-Garanties recues		
Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
Instruments de capitaux		
Titres de créances	-	-
Autres garanties reçues		
Titres de créances propres émis,autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		

En milliers d'euros	31.12.2025 Passifs correspondants,passifs éventuels ou titres prêtés	31.12.2025 Actifs,garanties reçues et titres de créance propre émis,autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	40.673	58.191

La ligne « Autres actifs » reprend à hauteur de 91% les encours Banque de France et les prêts à la clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3% de ce montant et les comptes de régularisation et actifs divers 6%.

3.9.	En milliers d'euros	31.12.2025		31.12.2024	
	Comptes de régularisation actifs et passifs divers	**Actif**	**Passif**	**Actif**	**Passif**
	Valeurs reçues à l'encaissement	18	-	4	-
	Dépôts de garantie versés (*)	30.167	-	17.414	-
	Charges constatées d'avance	9.598	-	7.532	-
	Produits à recevoir	91.257	-	60.148	-
	Produits constatés d'avance	-	20	-	114
	Charges à payer	-	130.553	-	66.173
	Autres actifs et passifs divers (**)	31.940	140.076	28.564	186.690
	Total	**162.980**	**270.649**	**113.662**	**252.977**

(*) dont 27.120 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2025 contre 4.850 milliers d'euros au 31 décembre 2024 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 5.016 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2025 contre 24.946 milliers d'euros au 31 décembre 2024 en autres passifs.

3.10.	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
	Participations dans les entreprises mises en équivalence		
	Zhonghai Fund Management Company Ltd	7.872	8.872
	ERAAM SAS	-	-
	Participations dans les entreprises mises en équivalence	**7.872**	**8.872**

3.11.	En milliers d'euros	31.12.2024	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2025
	Immobilisations corporelles					
	Valeur brute					
	Terrains et constructions	60.519	7	-	315	**60.841**
	Matériel informatique	9.250	6.486	-	1.001	**16.737**
	Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	12.742	931	-	-	**13.673**
	Immobilisations corporelles en cours	1.001	-	-	−1.001	**-**
	Sous-total	**83.512**	**7.424**	**-**	**315**	**91.251**
	Amortissements - Dépréciations					
	Constructions	−30.899	−792	-	−134	**−31.825**
	Matériel informatique	−7.558	−2.033	-	-	**−9.591**
	Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	−10.834	−539	-	-	**−11.373**
	Sous-total	**−49.291**	**−3.364**	**-**	**−134**	**−52.789**
	Total	**34.221**	**4.060**	**-**	**181**	**38.462**

	En milliers d'euros	31.12.2024	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2025
3.12.	**Immobilisations incorporelles**					
	Valeur brute					
	Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	13.003	-	−190	-	12.813
	Autres immobilisations incorporelles	117.232	27.638	-	44.623	189.493
	Immobilisations incorporelles en cours	44.623	7.002	-	−44.623	7.002
	Sous-total	**174.858**	**34.640**	**−190**	**-**	**209.308**
	Amortissements - Dépréciations					
	Immobilisations incorporelles	−105.918	−20.813	190	-	−126.541
	Sous-total	**−105.918**	**−20.813**	**190**	**-**	**−126.541**
	Total	**68.940**	**13.827**	**-**	**-**	**82.767**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
3.13.	**Écarts d'acquisition**		
	Valeur nette comptable en début de période	50.125	50.125
	Acquisitions et autres augmentations	-	-
	Cessions et autres diminutions	-	-
	Ecarts de conversion	-	-
	Dépréciations		
	Valeur nette comptable en fin de période	**50.125**	**50.125**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Valeur nette comptable		
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Autres	-	-
Total	**50.125**	**50.125**

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent de business plans validés par le management et extrapolés sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité, afin de déterminer les variations à partir desquelles une dépréciation devrait être comptabilisée.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

S'agissant d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition a été déterminée selon deux méthodes : l'une dite du Dividend Discounted Method (DDM), l'autre étant celle des multiples transactionnels.

- L'approche par les DDM a consisté à projeter des flux de dividendes selon des hypothèses d'activité déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2026-2030 et en appliquant un taux de croissance de 2% au flux terminal intégré.

Ces flux de dividendes ont été actualisés à un coût du capital de 12,5% et avec une hypothèse de conversion des bénéfices de 100% sur la période mentionnée plus haut.

-Dans l'approche par les multiples transactionnels, la valeur de la société a été établie à partir d'agrégats financiers (AUM, PNB, résultat net) résultant d'un échantillon de transactions majoritaires récentes dans le secteur de l'asset management et pour lesquelles les données ont été rendues publiques.

Ces méthodes permettent toutes les deux de conclure à une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) supérieure à sa valeur comptable et donc à l'absence de dépréciation à venir constater au 31 décembre 2025.

Une démarche identique a été suivie concernant les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition d'Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) et Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris, menant à la même conclusion quant à l'absence de dépréciation.

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
3.14.	**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**		
	Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	638	38
	Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
	Instruments de change – Contrats fermes	17.690	175
	Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
	Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	22.274	16.848
	Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
	Sous-total	**40.602**	**17.061**
	Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	1.787	989
	Sous-total du portefeuille de transaction	**42.389**	**18.050**
	Dettes auprès des établissements de crédit	1.485.547	1.467.997
	Dettes auprès de la clientèle	34.097	58.456
	Sous-total	**1.519.644**	**1.526.453**
	Dettes rattachées	15.326	20.785
	Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	**1.534.970**	**1.547.238**
	Titres de créances négociables	872.684	813.536
	Sous-total	**872.684**	**813.536**
	Dettes rattachées	3.309	1.781
	Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par	**875.993**	**815.317**
	Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	**2.410.963**	**2.362.555**
	Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	**2.453.352**	**2.380.605**

En milliers d'euros	31.12.2025		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.410.963	2.418.193	−7.230

En milliers d'euros	31.12.2024		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.362.555	2.365.292	−2.737

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
3.15.	**Dettes envers les établissements de crédit**		
	- A vue	18.295	88.700
	- A terme	-	-
	Sous-total	**18.295**	**88.700**
	Dettes rattachées	-	1
	Total des dettes envers les établissements de crédit	**18.295**	**88.701**

		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
3.16.	**Dettes envers la clientèle**						
	Comptes d'épargne à régime spécial						
	- Comptes d'épargne à régime spécial	-	32.009	32.009	-	35.151	35.151
	- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**-**	**32.009**	**32.009**	**-**	**35.151**	**35.151**
	Autres dettes						
	- Comptes ordinaires de la clientèle	785.734	-	785.734	723.544	-	723.544
	- Comptes créditeurs à terme	-	365.618	365.618	-	198.943	198.943
	- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
	- Autres dettes diverses	1.560	67.956	69.516	-	94.736	94.736
	- Dettes rattachées	-	1.448	1.448	-	2.069	2.069
	Sous-total	**787.294**	**435.022**	**1.222.316**	**723.544**	**295.748**	**1.019.292**
	Total	**787.294**	**467.031**	**1.254.325**	**723.544**	**330.899**	**1.054.443**
	Juste valeur des dettes envers la clientèle			**1.254.325**			**1.054.443**

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17. **Provisions**						
Solde au 31.12.2024	**-**	**4.111**	**-**	**-**	**14.385**	**18.496**
Dotations	-	398	-	-	8.240	8.638
Montants utilisés	-	-	-	-	−4.485	−4.485
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	−1.301	−1.301
Autres mouvements	-	−284	-	-	2	−282
Solde au 31.12.2025	**-**	**4.225**	**-**	**-**	**16.841**	**21.066**

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

3.19.Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2025 En milliers d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	31.049	−11.563	19.486	-	−5.016	14.470
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	55.005	-	55.005	-	-	55.005
Instruments dérivés de couverture	34.323	-	34.323	-	-	34.323
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	−27.883	-	−27.883	-	-	−27.883
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	279	-	279	-	-	279
Titres au coût amorti	133.395	-	133.395	-	-	133.395
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	2.292.892	-	2.292.892	-	-	2.292.892
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	162.980	-	162.980	-	-	162.980
-Dont dépôts de garantie donnés	30.167	-	30.167	-	-	30.167
Autres actifs non soumis à compensation	1.745.630	-	1.745.630	-	-	1.745.630
TOTAL ACTIF	**4.427.670**	**−11.563**	**4.416.107**	**-**	**−5.016**	**4.411.091**

Au 31 décembre 2025 En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	53.952	−11.563	42.389	-	−27.120	15.269
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.534.970	-	1.534.970	-	-	1.534.970
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	875.993	-	875.993	-	-	875.993
Instruments dérivés de couverture	1.490	-	1.490	-	-	1.490
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.272.620	-	1.272.620	-	-	1.272.620
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	270.649	-	270.649	-	-	270.649
-Dont dépôts de garantie reçus	27.647	-	27.647	-	-	27.647
Autres dettes non soumises à compensation	21.541	-	21.541	-	-	21.541
TOTAL DETTES	**4.031.215**	**−11.563**	**4.019.652**	**-**	**−27.120**	**3.992.532**

Au 31 décembre 2024 En milliers d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	61.777	−24.457	37.320	-	−24.946	12.374
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	68.656	-	68.656	-	-	68.656
Instruments dérivés de couverture	37.820	-	37.820	-	-	37.820
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	−27.125	-	−27.125	-	-	−27.125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10.413	-	10.413	-	-	10.413
Titres au coût amorti	73.503	-	73.503	-	-	73.503
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	2.224.220	-	2.224.220	-	-	2.224.220
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	113.662	-	113.662	-	-	113.662
-Dont dépôts de garantie donnés	17.414	-	17.414	-	-	17.414
Autres actifs non soumis à compensation	1.710.999	-	1.710.999	-	-	1.710.999
TOTAL ACTIF	**4.273.925**	**−24.457**	**4.249.468**	**-**	**−24.946**	**4.224.522**

Au 31 décembre 2024 En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	42.506	−24.457	18.050	-	−4.850	13.200
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.547.238	-	1.547.238	-	-	1.547.238
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	815.317	-	815.317	-	-	815.317
Instruments dérivés de couverture	2.529	-	2.529	-	-	2.529
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.143.144	-	1.143.144	-	-	1.143.144
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	252.977	-	252.977	-	-	252.977
-Dont dépôts de garantie reçus	61.877	-	61.877	-	-	61.877
Autres dettes non soumises à compensation	20.780	-	20.780	-	-	20.780
TOTAL DETTES	**3.824.491**	**−24.457**	**3.800.035**	**-**	**−4.850**	**3.795.185**

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
4.1.	**Intérêts et produits assimilés**		
	Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	**50.569**	**102.888**
	- Comptes à vue et prêts interbancaires	50.569	102.888
	- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
	- Opérations de pension	-	-
	Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	**36.695**	**44.956**
	- Comptes à vue et prêts à la clientèle	36.695	44.956
	- Opérations de pension	-	-
	Intérêts sur instruments financiers	**82.725**	**49.127**
	- Instruments de dettes au coût amorti	30	33
	- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
	- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	1.741	1.752
	- Intérêts sur dérivés	80.954	47.342
	Total des intérêts et produits assimilés	**169.989**	**196.971**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
4.2.	**Intérêts et charges assimilées**		
	Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	**–56.272**	**–68.789**
	- Comptes à vue et emprunts interbancaires	–56.009	–68.567
	- Charges sur engagements de garantie ou de financement	–263	–222
	- Opérations de pension	-	-
	Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	**–7.793**	**–19.493**
	- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	–7.793	–19.493
	- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
	- Opérations de pension	-	-
	Intérêts sur instruments financiers	**–90.611**	**–70.435**
	- Dettes représentées par un titre	–36.738	–41.276
	- Intérêts sur dérivés	–53.873	–29.159
	Intérêts et charges sur obligations locatives	**–1.407**	**–1.571**
	Total des intérêts et charges assimilées	**–156.083**	**–160.288**

		31.12.2025		31.12.2024	
	En milliers d'euros	Produits	Charges	Produits	Charges
4.3.	**Commissions**				
	Opérations de trésorerie et interbancaires	178	–1.015	189	–8
	Opérations avec la clientèle	830	-	479	-
	Opérations sur titres	-	-	-	-
	Opérations de change	43	-	131	-
	Opérations de hors-bilan				
	- Engagements sur titres	2.063	-	2.793	-

- Instruments financiers à terme	1.451	−828	1.740	−935
Prestations de services financiers	421.918	−81.934	399.818	−85.366
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	**426.483**	**−83.777**	**405.150**	**−86.309**

4.4.

En milliers d'euros	31.12.2025		31.12.2024	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
Gain ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	1.827	-	−114
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	−79	-	13.588
Gains ou pertes nets sur dérivés	−4.941	-	−7.990	-
Résultats sur opérations de change	35.801	-	22.232	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	−81	-	−214	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	−5.873	-	5.964	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**24.906**	**1.748**	**19.992**	**13.474**

4.5.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	327	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	93	84
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**420**	**84**

4.6.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	-	258
Autres produits accessoires	6.073	4.281
Divers	11.970	12.362
Produits des autres activités	**18.043**	**16.901**
Rétrocession de produits	−28.686	−21.750
Divers	−452	−930
Charges des autres activités	**−29.138**	**−22.680**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
4.7.	**Charges générales d'exploitation**		
	Salaires et traitements	−115.722	−119.056
	Charges de retraite	−10.878	−10.331
	Charges sociales	−46.504	−48.131
	Intéressement des salariés	−450	−1.047
	Participation des salariés	−3.857	−5.507
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	−10.728	−8.736
	Dotations aux provisions pour frais de personnel	−8.003	−6.665
	Reprises de provisions pour frais de personnel	4.162	4.328
	Sous-total des frais de personnel	**−191.980**	**−195.145**
	Impôts et taxes	−3.093	−2.985
	Locations	−5.011	−4.153
	Services extérieurs	−102.961	−94.837
	Transports et déplacements	−2.212	−2.306
	Autres charges diverses d'exploitation	-	−2
	Dotations aux provisions pour frais administratifs	−93	-
	Reprises de provisions pour frais administratifs	40	55
	Sous-total des frais administratifs	**−113.330**	**−104.228**
	Total des charges générales d'exploitation	**−305.310**	**−299.373**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
4.8.	**Coût du risque**		
	Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	−372	−203
	Pertes nettes sur créances irrécupérables	−2	-
	Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	739	95
	Reprises liées aux provisions	-	-
	Récupérations sur créances amorties	-	11
	Total du coût du risque	**365**	**−97**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
4.9.	**Gains ou pertes sur autres actifs**		
	Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	3.296
	Résultat de cession de titres de participation (*)	359	9.070
	Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	**359**	**12.366**

(*) dont 359 milliers d'euros relatifs à la dissolution de la société Edmond de Rothschild Europortunities Invest II SàRL.

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
4.10.	**Impôt sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt**		
	Résultat net de l'ensemble consolidé	**24.165**	**59.243**
	Impôt sur les bénéfices	**11.388**	**13.805**
	Résultat avant impôt	**35.553**	**73.048**
	Provisions et charges non déductibles	1.186	2.037
	Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	389	285

Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	−156	−79
Retraitements de consolidation non fiscalisés	439	−747
Produits divers non imposables et autres déductions	−2.971	−17.517
Eléments imposés à taux réduit	7.502	−313
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	**41.942**	**56.714**
Taux d'impôt	25,83%	25,83%
Impôt théorique au taux de droit commun	**10.834**	**14.649**
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	**−7.502**	**313**
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
Impôt théorique au taux réduit	**−1.163**	**49**
Impôt théorique	**9.671**	**14.698**
Création de déficits non comptabilisés	−28	−94
Utilisation de déficits non comptabilisés	−68	−948
Crédits d'impôt	−104	-
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	331	180
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	1.533	−70
Divers	53	39
Impôt sur les bénéfices calculé	**11.388**	**13.805**
- Dont impôt exigible	12.081	16.385
- Dont impôt différé	−693	−2.580
Résultat avant impôt	**35.553**	**73.048**
Impôt sur les bénéfices	**11.388**	**13.805**
Taux d'impôt effectif moyen	**32,03%**	**18,90%**
Taux de droit commun de l'impôt en France	25,83%	25,83%
Effet des différences permanentes	−0,81%	−5,66%
Effet de l'imposition à taux réduit	2,18%	−0,04%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	0,93%	0,25%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	−0,27%	−1,43%
Effet des autres éléments	4,17%	−0,04%
Taux d'impôt effectif moyen	**32,03%**	**18,90%**

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	382.334	402.936
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	74.834	94.806
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	8.050	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	182.300	93.605
Engagements reçus de la clientèle	6.542	-

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1er janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2025 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 3,96%,
- taux d'inflation de 2,00%,
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 3,96%,

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'Etat émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1er janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1er euro de rente pour toute rente liquidée après le 1er janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.

Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2025, le montant des engagements s'élève à 18,318 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 18,663 millions d'euros, soit un actif net de 345 milliers d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2025	31.12.2024
Actions	42,70%	52,30%
Obligations	43,90%	40,50%
Immobilier	5,10%	7,20%
Monétaires & Autres	8,30%	0,00%
Taux de rendement des actifs du régime	3,96%	3,38%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Valeur actuelle de l'obligation	18.318	19.982
- Valeur des actifs du régime	−18.663	−20.171
Situation financière du régime	−345	−189
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	−345	−189

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 3,96% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 4,570 millions d'euros au 31 décembre 2025 et à 4,300 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le coût des services en 2025 est de 361 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 143 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 109 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre de 2025 est de 125 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée		
En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Coût des services rendus de l'exercice	−252	−160
Coût financier	−808	−846
Rendement attendu des actifs du régime	662	638
Charge nette comptabilisée	−398	−368

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2025	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires		
- Employés	2,00%	2,00%
- Cadres	2,50%	2,50%
- Cadres supérieurs	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	57,41%	56,39%
Table de mortalité	THTF 19 21	THTF 18 20

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2025	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales (*)	n/a	n/a
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés (*)	n/a	n/a
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

(*) le taux de croissance net d'inflation des salaires attendus est non applicable, car il n'y a plus d'actifs bénéficiaires de ce régime.

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2025
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 3,46 % (3,96 % - 0,50 %)	
– Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2025	6,25%
– Impact sur le total net des charges 2025	−6,99%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 4,46 % (3,96 % + 0,50 %)	

– Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2025	−4,97%
– Impact sur le total net des charges 2025	6,86%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Provision / Actif en début de période	4.111	7.718
- Charges inscrites au compte de résultat	507	547
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	−109	−179
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Perte ou gain actuariel	−284	−3.975
- Autres mouvements	-	-
Provision / Actif en fin de période	4.225	4.111

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	24.282	26.964
- Coût des services rendus	361	339
- Coût de l'actualisation	808	846
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Gains ou pertes actuariels	−1.310	−2.538
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	−1.253	−1.329
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Autres mouvements	-	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	**22.888**	**24.282**
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	20.171	19.246
- Produits financiers sur actifs de couverture	662	638
- Gains ou pertes actuariels	−1.026	1.437
- Prestations versées par le fonds	−1.144	−1.150
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	**18.663**	**20.171**
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	4.225	4.111
Provision / Actif	**4.225**	**4.111**

6.1.C. Rémunérations différées

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2025, publiée sur l'intranet du Groupe (section France) a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

Le dispositif de la Banque

1 – Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD V

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque
- Rémunération totale de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% des rémunérations les plus élevées

– Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la rémunération la moins élevée

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2024 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

– application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
– indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
– paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,…) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

– les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
– les Bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)).

– Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
– les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
– la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires de Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

– détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
– étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
– la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2025 est étalée entre le 1er janvier 2025 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2027, mars 2028 et mars 2029.

Au 31 décembre 2025, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 5,803 milliers d'euros contre une charge nette de 4,273 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Note 7 – Informations complémentaires

7.1. Périmètre de consolidation

7.1. Périmètre de consolidation	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Entité consolidante				
Banque				
• Edmond de Rothschild (France)				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Europportunities Invest II SàRL *	-	58,33	-	58,33
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence				
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère.

7.2. Effectif moyen

7.2.		31.12.2025	31.12.2024
	Effectif moyen		
	Effectif moyen des sociétés françaises	**809**	784
	- Techniciens	**86**	88
	- Cadres	**723**	696
	Effectif moyen des sociétés étrangères	**16**	16
	Effectif moyen global	**825**	**800**

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2025, l'exposition totale s'élève à 23,4 millions d'euros contre 23,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. Aucun nouvel engagement n'a été pris en 2025 et le montant résiduel à fin 2025 est de 3,6 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « carried interest » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2025.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital de Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2025 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2025

En milliers d'euros	PwC	Grant Thornton Audit	AUTRES	31.12.2025	31.12.2024
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	**458**	**442**	**-**	**900**	**1.181**
Edmond de Rothschild (France)	331	229	-	560	867
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	106	107	-	213	200
Autres	21	106	-	127	114
Services autres que la certification des comptes (SACC)(1)	**213**	**67**	**-**	**280**	**282**
Edmond de Rothschild (France)	144	66	-	210	186
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	69	1	-	70	96
Autres	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**671**	**509**	**-**	**1.180**	**1.463**

(1) Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de services autres que de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales :

- par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 458 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 213 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;
- par « Grant Thornton Audit », pour 442 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 67 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office,
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles,
- la multi gestion, traditionnelle et alternative,
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe,

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre et les activités de la société de gestion pour compte de tiers,
- en gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes,
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs,
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe,
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

	Banque Privée		Gestion d'actifs		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
En milliers d'euros	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Produit net bancaire	**137.611**	140.927	**152.434**	129.794	**93.250**	105.465	**383.295**	380.538
Frais de gestion	−108.923	−109.860	−130.623	−120.387	−83.049	−68.166	−322.594	−305.652
Frais de personnel	−68.018	−67.028	−75.826	−69.969	−51.301	−41.160	−195.145	−181.743
- directs	−49.772	−48.253	−59.361	−54.758	−41.356	−33.937	−150.490	−139.814
- indirects	−18.246	−18.774	−16.465	−15.211	−9.944	−7.223	−44.655	−41.929
Autres charges d'exploitation	−34.628	−36.062	−49.710	−45.594	−19.890	−15.718	−104.228	−100.725
Dotations aux amortissements	−6.277	−6.770	−5.087	−4.824	−11.858	−11.288	−23.222	−23.184
Résultat brut d'exploitation	**28.688**	31.067	**21.812**	9.407	**10.201**	37.299	**60.700**	74.886
Coût du risque	-	-	-	-	−98	−831	−98	−831
Résultat d'exploitation	**28.688**	31.067	**21.812**	9.407	**10.103**	36.468	**60.602**	74.055
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	79	−3.633	79	−594
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	20	-	12.346	2.188	12.366	2.188
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	**28.688**	31.067	**21.832**	9.407	**22.528**	35.023	**73.047**	75.649
Impôt sur les bénéfices	−7.410	−8.025	−5.636	−2.429	−759	−6.104	−13.805	−15.927
Résultat net	**21.278**	23.042	**16.196**	6.978	**21.769**	28.919	**59.242**	59.723

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) était une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) jusqu'au 7 août 2019. Depuis cette date, elle est détenue par Edmond de Rothschild (Suisse), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant, au 31 décembre 2025, La Hoirie de Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.10.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes de régularisation et actifs divers	7	14
Actif	**7**	**14**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	-	-
Passif	**-**	**-**
+ Intérêts et produits assimilés		
- Intérêts et charges assimilées		
+ Commissions (produits)		
- Commissions (charges)	-	-
+ Produits des autres activités	-	-
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	**-**	**-**
- Charges générales d'exploitation		
Résultat brut d'exploitation	**-**	**-**

Transactions avec la société mère

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	625.000	788.484
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13.453	17.764
Comptes de régularisation et actifs divers	25.952	3.309
Actif	**664.405**	**809.557**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.257.350	1.295.408
Dettes envers les établissements de crédit	6.476	1.862
Dettes envers la clientèle	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.144	3.415
Passif	**1.266.970**	**1.300.685**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
+ Intérêts et produits assimilés	15.368	24.117
- Intérêts et charges assimilées	−522	−432
+ Commissions (produits)	5.827	4.884
- Commissions (charges)	−6.198	−6.346
+ Produits des autres activités	4.863	4.071
- Charges des autres activités	-	−62
Produit net bancaire	**19.338**	**26.232**
- Charges générales d'exploitation	−11.850	−8.853
Résultat brut d'exploitation	**7.488**	**17.379**

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec Edmond de Rothschild Holding et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de Edmond de Rothschild S.A.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	90	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	12.523	1.348
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	33.799	31.176
Actif	**46.412**	**32.524**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	64.908	35.539
Dettes envers les établissements de crédit	3.897	2.003
Dettes envers la clientèle	1.721	842
Comptes de régularisation et passifs divers	8.220	4.525
Provisions	-	-
Passif	**78.746**	**42.909**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
+ Intérêts et produits assimilés	2	6
- Intérêts et charges assimilées	−32	−450
+ Commissions (produits)	79.287	80.948
- Commissions (charges)	−6.576	−3.596
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux	327	-
+ Produits des autres activités	5.539	4.261
- Charges des autres activités	−318	−320
Produit net bancaire	**78.229**	**80.849**
- Charges générales d'exploitation	−4.912	−2.779
Résultat brut d'exploitation	**73.317**	**78.070**

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Comptes et Prêts	44.235	41.839
Actif	**44.235**	**41.839**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Comptes à vue	390	-
Passif	**390**	**-**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
+ Intérêts et produits assimilés	1.528	1.948
Produit net bancaire	**1.528**	**1.948**
Résultat brut d'exploitation	**1.528**	**1.948**

Note 10 – Informations sur la gestion des risques et les instruments financiers

Partie 1 - Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des Risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

– premier niveau : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle,
– deuxième niveau : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités,
– troisième niveau : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection Générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des Risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

– la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
– la Direction Centrale des Risques, maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
    • les risques pour compte propre (Contrôle des risques pour compte propre) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
    • les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,

- les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe Edmond de Rothschild

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faîtière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2 - Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

– les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
  - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
  - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
  - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
  - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères

– les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la

contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des Crédits dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la Direction des Crédits a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par le banquier concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des Crédits pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des Crédits, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire et par le Chief Financial du groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis par délégation de certains collaborateurs de la Direction de la banque privée. Les délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la Direction des Crédits qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel.

Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle des risques pour compte propre a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (Credit Default Swap).

Cet état de surveillance a été étendu à des signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément l'arrêté du 3 novembre 2014, la Direction Centrale des Risques a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de scoring.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même Comité. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité précité arrête les limites individuelles de risques pour chacune des entités du Groupe en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe Edmond de Rothschild.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la Direction Centrale des Risques et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées),
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du rating de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité mensuel des risques.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les banquiers sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les banquiers reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, la Direction de la banque privée assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la Direction des Crédits vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au banquier (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en œuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la Direction des Crédits informe le Comité des Crédits afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation.

Enfin, chaque mois, la Direction des Crédits présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la banque privée et à la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des Crédits qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la banque privée et de la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, la Direction des Crédits peut porter à la connaissance du Comité des Crédits tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la Direction Juridique, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du Comité des contentieux, présidé par le Directeur Général de la Banque. Ce Comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système Continuous Link Settlement (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2025, le totalité des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour les contreparties de marchés.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec vingt-six contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires se limitent depuis à des opérations de change au comptant.

Le Back Office Produits Structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil MASTER FINANCE calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle des risques pour compte propre.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la Direction Centrale des Risques.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Depuis le mois de janvier 2025, il est à souligner que les opérations de change sont traitées uniquement en Nostro face à EdR Suisse. Ainsi, le risque de règlement-livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque celles-ci sont effectués uniquement avec l'entité mère.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en marked to market auquel est rajouté un add-on, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces add-ons dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (Master Finance).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité mensuel des risques examine les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle des risques pour compte propre doit présenter, en Comité mensuel des risques, les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été établi afin de mesurer la perception du risque de crédit par les marchés. Les données sur les CDS sont fournies par CMA Datavision, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des spreads s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des spreads CDS un an et cinq ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent également à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

Section 3 – Expositions aux risques de crédit-contrepartie

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la banque privée, le groupe Edmond de Rothschild (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Crédits (bilan)	1.539	1.271
Cautions	75	95
Ouvertures de crédits non utilisées	379	398
Total	**1.992**	**1.764**

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1.991 millions d'euros, en augmentation de 13% par rapport à l'année dernière, alors que les positions débitrices des OPCVM atteignent 2.7%.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3 millions d'euros ; si le nombre de dossiers supérieurs à 3 millions d'euros est faible (inférieur à 10%), en revanche leur montant est significatif 989 millions d'euros. Il représente 50% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée. Ainsi, 157 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements des dix premiers clients totalisent aujourd'hui 35 millions d'euros, soit 47% de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 1% des encours au 31 décembre 2025. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement.

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 90% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Les autres garanties sont principalement constituées par des hypothèques

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	433	424
dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation	432	423
Montant net	**1**	**1**
Pourcentage des concours à la clientèle	**0,00%**	**0,00%**

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'encours dépréciés ou non présentant des impayés, ni de garanties reçues au titre de ces encours.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2025 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2025, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 12,3 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	62.304	87.823
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	279	10.413
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	133.395	73.503
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	753.881	953.690
Prêts et créances émis sur la clientèle	1.539.011	1.270.530
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	**2.488.870**	**2.395.959**
Engagements de financement donnés	382.334	402.936
Engagements de garantie financière donnés	74.834	94.806
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	**457.168**	**497.742**
Total de l'exposition nette	**2.946.038**	**2.893.701**

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

	31.12.2025				31.12.2024			
En milliers d'euros	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	19.486	-	19.486	-	37.320	-	37.320
Dérivés de couverture	-	34.323	-	34.323	-	37.820	-	37.820

Instruments de dette non SPPI		42.154		42.154		50.179		50.179
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat		12.851		12.851		18.477		18.477
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**108.814**	**-**	**108.814**	**-**	**143.796**	**-**	**143.796**
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres	-	270	9	279	-	10.404	9	10.413
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**270**	**9**	**279**	**-**	**10.404**	**9**	**10.413**
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	17.690	24.699	-	42.389	175	17.875	-	18.050
Dérivés de couverture	-	1.490	-	1.490	-	2.529	-	2.529
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.534.969	875.994	2.410.963	-	1.547.242	815.313	2.362.555
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	**17.690**	**1.561.158**	**875.994**	**2.454.842**	**175**	**1.567.646**	**815.313**	**2.383.134**

Le Groupe a émis en 2025 des EMTN structurés valorisés à un montant de 590,4 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 514,4 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2025, 97,3% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la quasi-totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

La répartition par rating des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties Investment Grade

	Equivalent risque brut					
En millions d'euros	**31/12/2025**		**31/12/2024**		**31/12/2023**	
Rating par tranche	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
AAA	-	-	0,40	1,09%	0,40	0,72%
AA	5,90	9,56%	3,30	8,97%	3,20	5,75%
A	54,10	87,75%	32,30	87,77%	45,90	82,41%
BBB	1,60	2,69%	0,80	2,17%	6,20	11,13%
<BBB	-	-	-	-	-	-
Non noté	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le risque de contrepartie sur les contreparties souveraines est limité à la France via la détention d'obligations souveraines françaises (hors trésorerie placé au sein de la Banque de France pour un montant d'environ 1,5 milliard d'€).

Partie 3 - Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 – Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la table d'exécution de la Banque, notamment les desks « trésorerie euro et devises » et « change »,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la table d'exécution ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de swap notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la table d'exécution.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle d'exécution de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 – Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change,
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change),
- en stop loss : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en stop loss sont également fixées par les desks trésorerie et change,

– en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la table d'exécution et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du front office) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la table d'exécution sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, la Direction Centrale des Risques vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en back to back, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

	2025	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
En milliers d'euros	Limites définies	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	400	7	101	29	125	3	33	44	220
Risque de taux **	6.000	3.385	1.045	1.913	1.624	432	347	3.385	2.838

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément à l'appétence de sa holding faîtière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre.

La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché

Partie 4 - Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice,

réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la table d'exécution pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la table d'exécution par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la Direction Centrale des Risques s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle des risques pour compte propre établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne et a développé un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité largement créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. La méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été systématiquement supérieur à 1 milliards d'euros pendant l'exercice 2025. Il ressort à environ 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de titres obligataires et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des Crédits, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois s'élève à 135,0 millions d'euros au 31 décembre 2025,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échéancés ressortent à 535,6 millions d'euros au 31 décembre 2025, s'inscrivant en légère hausse par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2025, il se compose de 42,8 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 209,2% et un ratio NSFR égal à 130,8% au 31 décembre 2025.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des Comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la Direction Centrale des Risques. Les éléments

consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2025, aucun *gate* n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 – Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2025

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	1.506.667	-	-	-	-	1.506.667
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49.023	10.203	8.458	6.807	-	74.491
Instruments financiers dérivés de couverture	17	30	13.889	20.387	-	34.323
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	279	-	279
Titres au coût amorti	9.952	−338	73.133	50.648	-	133.395
Prêts et créances sur établissements de crédit	711.895	10.451	31.535	-	-	753.881
Prêts et créances sur la clientèle	949.468	148.936	191.815	248.792	-	1.539.011
Actifs financiers par échéance	**3.227.022**	**169.282**	**318.830**	**326.913**	**-**	**4.042.047**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.182.187	565.401	432.736	273.028	-	2.453.352
Instruments financiers dérivés de couverture	9	-	904	577	-	1.490
Dettes envers les établissements de crédit	18.295	-	-	-	-	18.295
Dettes envers la clientèle	1.131.576	122.749	-	-	-	1.254.325
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	**2.332.067**	**688.150**	**433.640**	**273.605**	**-**	**3.727.462**

31 décembre 2024

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	1.489.558	-	-	-	-	1.489.558
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	62.346	14.557	-	29.073	-	105.976
Instruments financiers dérivés de couverture	450	-	2.471	34.899	-	37.820
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9.647	-	-	766	-	10.413
Titres au coût amorti	15.570	19.910	38.023	-	-	73.503
Prêts et créances sur établissements de crédit	578.424	15.983	359.283	-	-	953.690
Prêts et créances sur la clientèle	842.268	72.961	63.281	292.020	-	1.270.530
Actifs financiers par échéance	**2.998.263**	**123.411**	**463.058**	**356.758**	**-**	**3.941.490**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	959.946	725.090	423.818	271.751	-	2.380.605
Instruments financiers dérivés de couverture	38	-	546	1.945	-	2.529
Dettes envers les établissements de crédit	88.701	-	-	-	-	88.701
Dettes envers la clientèle	909.413	129.216	15.814	-	-	1.054.443
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	**1.958.098**	**854.306**	**440.178**	**273.696**	**-**	**3.526.278**

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2025.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	1.377	1.103	802	397	310	212	166	136

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution du tiers des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE),
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la clientèle privée, dépôts intra-groupe, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2025 :

	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
En millions d'euros	**Montant**	**Nombre**	**Montant**	**Nombre**	**Montant**	**Nombre**	**Montant**	**Nombre**
Emprunts de trésorerie	-	-	1.489	NA	-	-	1.489	NA
Comptes à terme	NA	NA	390	NA	NA	NA	390	NA
Certificats de dépôts	-	-	-	-	65	3	65	3
EMTN Ingénierie Financière	-	-	872	984	-	-	872	984

(*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la banque privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5 - Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide de deux logiciels ad hoc (Ambit Focus et Master Finance), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 2%.

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global issu des activités de crédit est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la table d'exécution) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 200 points de base de la courbe des taux d'intérêt s'élève à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Pour des montants de participations significatifs, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent.

Partie 6 - Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2025 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	8.533
USD	33

Renseignements concernant les filiales et participations
Au 31 décembre 2025 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	8.639.984	−3.639.653	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	*58 102 686	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	75.000	29.916.912	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	*10 872 757	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	13.346.055	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 74 534 386	*** - 9 142 625	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	** 71 627 829	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	*-7 323 057	28,10%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus	-	-	0,00%
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-		0,00%
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	0,00%

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
9.000.590	5.000.322	-	-	-	−92.932	-
69.277.270	69.277.270	-	166.186	235.012.138	21.009.293	17.654.030
11.318.737	11.318.737	-	-	39.433.274	5.132.882	-
39.978.118	39.978.118	-	-	73.224.676	15.352.524	11.255.360
66.840.000	24.447.467	-	-	-	666.850	2.000.000
17.545.348	17.545.348	910.509	-	**** 1 748 666	133.268	-
31.517.330	8.533.000	-	-	** 13 694 910	*****546 773	-
1.582.914	88.589	-	-	-	27.985	
623.128	118.692	540.000	-	-	-	-
479.840	479.840	-	-	-	-	586
89.845	89.845	-	-	-	-	326.820

* Hors acompte sur dividendes versé en 2025.
** En Renminbi.
*** En NIS
**** En € / 1€= 3.8927 NIS (cours moyen 2025)
***** En € / 1€= 8.1185 CNY (cours moyen 2025)

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2025

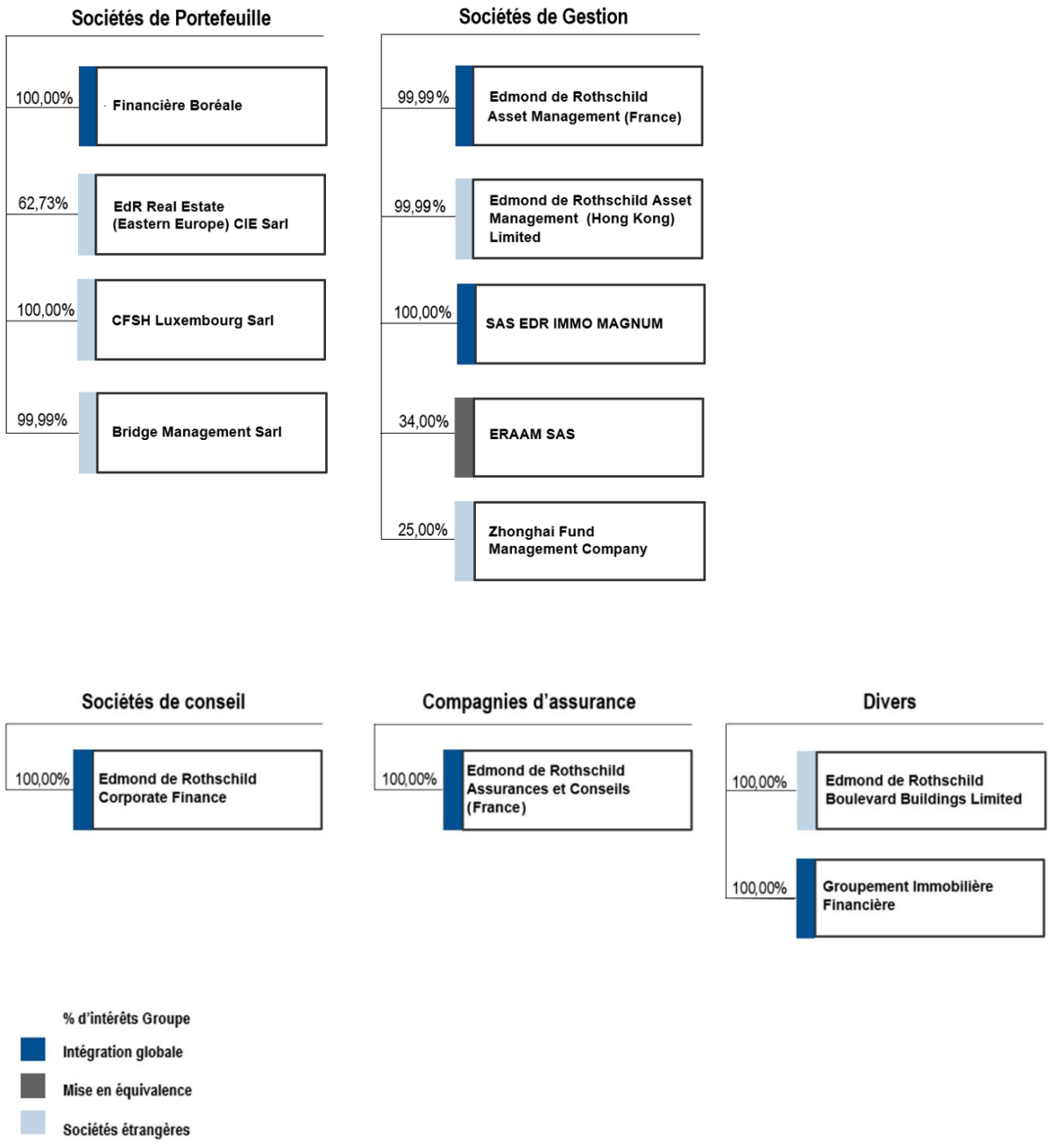

Comptes sociaux et annexes

238 Bilan et hors bilan de la société mère

239 Compte de résultat de la société mère

240 Notes annexes aux comptes de la société mère

264 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

		31.12.2025	31.12.2024
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		1.506.665	1.489.556
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	133.263	72.987
Créances sur les établissements de crédit	2.2	735.532	942.714
Opérations avec la clientèle	2.3	1.544.109	1.278.771
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	
Actions et autres titres à revenu variable	2.4	14.294	13.900
Participations et autres titres détenus à long terme	2.5	9.191	19.478
Parts dans les entreprises liées	2.6	167.686	167.533
Immobilisations incorporelles	2.7	75.975	63.456
Immobilisations corporelles	2.8	20.815	15.956
Actions propres	2.9	-	-
Autres actifs	2.10	75.212	56.235
Comptes de régularisation	2.11	101.892	100.732
Total de l'actif		**4.384.634**	**4.221.318**

		31.12.2025	31.12.2024
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	2.13	1.518.532	1.574.288
Opérations avec la clientèle	2.14	1.390.764	1.203.257
Dettes représentées par un titre	2.15	953.541	909.191
Autres passifs	2.10	63.862	99.282
Comptes de régularisation	2.11	155.548	78.115
Provisions	2.16	9.267	7.646
Dettes subordonnées	2.17	21.044	21.055
Capitaux propres (hors FRBG)	2.19	272.076	328.484
. Capital souscrit		83.076	83.076
. Primes d'émission		98.244	98.243
. Réserves	2.18	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)		38.845	72.193
. Résultat de l'exercice (+/-)		19.633	42.694
Total du passif		**4.384.634**	**4.221.318**

	31.12.2025	31.12.2024
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	389.805	408.945
Engagements de garantie	75.000	94.972
Engagements sur titres	53.041	3.812
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	8.050	-
Engagements de garantie reçus	188.842	93.605
Engagement sur titres reçus	58.789	

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2025	2024
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	175.505	202.535
- Intérêts et charges assimilées	3.2	−164.114	−164.810
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	32.539	30.535
+ Commissions (produits)	3.4	108.037	108.145
- Commissions (charges)	3.4	−15.488	−26.362
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	35.168	24.855
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	−371	−456
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	54.111	48.644
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	−4.975	−4.206
Produit net bancaire		**220.411**	**218.880**
- Charges générales d'exploitation	3.9	−180.890	−176.747
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		−20.942	−11.423
Résultat brut d'exploitation		**18.580**	**30.710**
+/- Coût du risque	3.1	164	−27
Résultat d'exploitation		**18.744**	**30.683**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.1	−2.445	3.222
Résultat courant avant impôt		**16.299**	**33.905**
+/- Résultat exceptionnel	3.1	−211	9.002
- Impôt sur les bénéfices	3.1	3.545	−213
Résultat net		**19.633**	**42.694**

Notes annexes aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») n°2014-07 révisé par le règlement ANC 2023-03 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de cette révision n'a pas eu d'impact sur les comptes de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables fondamentaux d'image fidèle, de continuité d'exploitation, de régularité, de sincérité, de prudence et de permanence des méthodes.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables sur le traitement comptable du risque de crédit relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité :

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc…), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- les créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières – à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément aux règlements n° 2014-07 de l'ANC sur la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, répartis entre les catégories suivantes, titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales :

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois,
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07,
- les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07, ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle,
- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25%,

– dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards) et en conformité avec le règlement 2014-07 de l'ANC, les charges différées ou à étaler ne sont pas comptabilisées à l'actif.

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

– à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
– en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du Plan Comptable Général relatives à la comptabilisation et évaluation d'actifs et aux amortissements et dépréciations d'actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés conformément aux instructions du règlement 2014-07 de l'ANC.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat au prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, au prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres détenus par la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

– les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat.
– les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés,
– aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres,

– les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
– les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et les avis du Conseil National de la Comptabilité (ANC).

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

– opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »),
– les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts,
– opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

– marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
– gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
– contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
– options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. À leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé.

Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Concernant les IFC, et à compter de l'exercice 2021, Edmond de Rothschild (France) applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque

année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation au lieu de la date de prise de service du membre du personnel (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19)

Les engagements IFC s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2,9 millions d'euros. Ils étaient de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à un total de 853 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1er janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Contribution au FRU

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement prévoit la compensation de certains actifs et passifs qui aurait pour conséquence un allègement des Contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU). Edmond de Rothschild (France) n'a pas eu d'opération compensée à la date d'arrêté.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
2.1	**Effets publics et valeurs assimilées**		
	Titres d'investissements	133.263	72.987
	Sous-total	**133.263**	**72.987**
	Dépréciations	-	
	Total net	**133.263**	**72.987**

		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2.	**Créances sur les établissements de crédit**						
	Comptes ordinaires débiteurs	55.295		55.295	87.435		87.435
	Comptes et prêts	8.851	671.203	680.054	16.375	838.516	854.891
	Titres reçus en pension livrée						
	Sous-total	**64.146**	**671.203**	**735.349**	**103.810**	**838.516**	**942.326**
	Créances rattachées		183	183	1	387	388
	Total	**64.146**	**671.386**	**735.532**	**103.811**	**838.903**	**942.714**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
2.3.	**Opérations avec la clientèle**		
	Autres concours à la clientèle		
	- Crédits	622.129	509.889
	- Titres reçus en pension livrée	-	-
	Sous-total	**622.129**	**509.889**
	Comptes ordinaires débiteurs	921.980	768.566
	Valeurs non imputées	-	-
	Total brut	1.544.109	**1.278.455**
	Créances douteuses (1)	432	914
	Dépréciations créances douteuses (1)	−432	−598
	Total (2)	1.544.109	1.278.771

(1) Les encours douteux compromis s'élèvent à 432 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

(2) Y compris des créances rattachées pour, respectivement 3 431 milliers d'euros en 2025 et 0 milliers d'euros en 2024.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2025.

Un dossier classé en créances douteuses au 31 décembre 2024 a fait l'objet, au cours de l'exercice 2025, d'un reclassement en créances saines pour 540k€.

		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.4.a	**Actions et autres titres à revenu variable**						
	Titres détenus	-	16.494	16.494	-	16.630	16.630
	Dépréciations	-	−2.200	−2.200	-	−2.730	−2.730
	Total net	**-**	**14.294**	**14.294**	**-**	**13.900**	**13.900**
	Plus-values latentes (1)		8.644	8.644	-	18.435	18.435

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 214 milliers d'euros et 14 079 milliers d'euros en 2025.

Parmi les titres de placement, les parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

2.4.b		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	**Français**	**Etranger**	**Total**	**Français**	**Etranger**	**Total**
	OPCVM de capitalisation	12.318	1.975	14.293	11.813	2.087	13.900
	Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
	Total	**12.318**	**1.975**	**14.293**	**11.813**	**2.087**	**13.900**

2.5.		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	**Brut**	**Dépréciations**	**Net**	**Brut**	**Dépréciations**	**Net**
	Participations et autres titres détenus à long terme						
	Titres de participation						
	- Etablissements de crédit	-	-	-	9.738		9.738
	- Autres entreprises	33.670	−24.479	9.191	34.219	−24.479	9.740
	Sous-total	**33.670**	**−24.479**	**9.191**	**43.957**	**−24.479**	**19.478**
	Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-
	Total	**33.670**	**−24.479**	**9.191**	**43.957**	**−24.479**	**19.478**

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 8,62 millions d'euros et 0,57 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

2.6.		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	**Brut**	**Dépréciations**	**Net**	**Brut**	**Dépréciations**	**Net**
	Parts dans les entreprises liées						
	Entreprises à caractère financier et non financier	216.929	−46.897	170.032	214.112	−44.452	169.660
	Ecarts de conversion	−2.346	-	−2.346	−2.127	-	−2.127
	Total	**214.583**	**−46.897**	**167.686**	**211.985**	**−44.452**	**167.533**

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)

– SAS EDR IMMO MAGNUM

	En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.7.	**Immobilisations incorporelles**					
	Valeur brute					
	Fonds commercial (dont droit au bail)	1.861				1.861
	Autres immobilisations incorporelles	57.806	23.911		44.624	126.341
	Immobilisations incorporelles en cours	44.624	7.002		−44.624	7.002
	Total	**104.291**	**30.913**	**-**	**-**	**135.204**
	Amortissements - Dépréciations					
	Autres immobilisations incorporelles	−40.835	−18.524	130		−59.229
	Total	**−40.835**	**−18.524**	**130**	**-**	**−59.229**
	Valeur nette comptable	**63.456**	**12.389**	**130**	**-**	**75.975**

	En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8.	**Immobilisations corporelles**					
	Valeur brute					
	Terrains	11.434				11.434
	Constructions	21.100			−2	21.098
	Matériel informatique	9.019	6.487		1.001	16.507
	Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	6.556	918		−7	7.467
	Immobilisations corporelles en cours	1.001			−1.001	-
	Total	49.110	7.405	-	−9	56.506
	Amortissements - Dépréciations					
	Constructions	−20.899	−41			−20.940
	Matériel informatique	−7.342	−2.040	8	14	−9.360
	Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	−4.914	−472		−5	−5.391
	Total	−33.155	−2.553	8	9	−35.691
	Valeur nette comptable	**15.955**	**4.852**	**8**	**-**	**20.815**

2.9. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France).

		31.12.2025		31.12.2024	
	En milliers d'euros	Actif	Passif	Actif	Passif
2.10.	**Autres actifs et autres passifs**				
	Primes sur options				
	Appels de marge	3.047	22.631	12.564	36.931
	Dépôts de garantie	27.120	5.016	4.850	24.946
	Divers	45.045	36.214	38.821	37.405
	Total	**75.212**	**63.861**	**56.235**	**99.282**

		31.12.2025		31.12.2024	
	En milliers d'euros	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11	**Comptes de régularisation actifs et passifs**				
	Valeurs à l'encaissement	18	51	4	-
	Charges constatées d'avance	8.799		6.568	
	Produits à recevoir	69.227	-	68.948	-
	Produits constatés d'avance	-	4.768	-	5.121
	Charges à payer		92.413		72.640
	Divers	23.848	58.316	25.212	354
	Total	**101.892**	**155.548**	**100.732**	**78.115**

	En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.12.	**Immobilisations financières**					
	Valeur brute					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
	Participations et autres titres détenus à long terme	43.957	296	−10.583	-	33.670
	Participations dans les entreprises liées	211.985	2.598			214.583
	Total	**255.942**	**2.894**	**−10.583**	**-**	**248.253**
	Dépréciations					
	Participations et autres titres détenus à long terme	−24.479			-	−24.479
	Participations dans les entreprises liées	−44.452		−2.445	-	−46.897
	Total	**−68.931**	**-**	**−2.445**	**-**	**−71.376**
	Valeur nette comptable					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-			-	-
	Participations et autres titres détenus à long terme	19.478	296	−10.583	-	9.191
	Participations dans les entreprises liées	167.533	2.598	−2.445	-	167.686
	Total	**187.011**	**2.894**	**−13.028**	**-**	**176.877**

		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.13.	**Dettes envers les établissements de crédit**						
	Comptes ordinaires	11.517	-	11.517	88.681	-	88.681
	Comptes et emprunts	3.614	1.489.258	1.492.872	-	1.468.090	1.468.090
	Sous-total	**31.774**	**1.472.616**	**1.504.389**	**88.681**	**1.468.090**	**1.556.771**
	Dettes rattachées	-	14.143	14.143	-	17.517	17.517
	Total	**31.774**	**1.486.759**	**1.518.532**	**88.681**	**1.485.607**	**1.574.288**

		31.12.2025			31.12.2024		
	En milliers d'euros	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14.	**Opérations avec la clientèle**						
	Comptes d'épargne à régime spécial						
	- Comptes d'épargne à régime spécial	-	32.009	32.009	-	35.151	35.151
	- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**-**	**32.009**	**32.009**	**-**	**35.151**	**35.151**

	Autres dettes						
	- Comptes ordinaires de la clientèle	885.994	-	885.994	810.655	-	810.655
	- Comptes créditeurs à terme	-	457.458	457.458	-	339.013	339.013
	- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
	- Autres dettes diverses	-	12.672	12.672	-	13.100	13.100
	- Dettes rattachées	-	2.631	2.631	-	5.338	5.338
	Sous-total	**885.994**	**472.761**	**1.358.755**	**810.655**	**357.451**	**1.168.106**
	Total	**885.994**	**504.770**	**1.390.764**	**810.655**	**392.602**	**1.203.257**

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
2.15.	**Dettes représentées par un titre**		
	Titres du marché interbancaire et créances négociables	949.899	906.024
	Emprunts obligataires		
	Sous-total	**949.899**	906.024
	Dettes rattachées	3.642	3.167
	Total	**953.541**	**909.191**

	En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.16.	**Provisions**						
	Provisions pour charges						
	Provisions pour médailles du travail	756	209	−100	−12		853
	Provisions pour charges sur actions propres	-	-	-	-		-
	Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-		-
	Autres provisions pour charges	3.914	3.746	−1.484	−1.125		5.051
	Sous-total	**4.670**	**3.955**	**−1.584**	**−1.137**	**-**	**5.904**
	Provisions pour risques						
	Provisions pour litiges	2.976	2.031	−1.437	−207	-	3.363
	Autres provisions pour risques	-				-	-
	Sous-total	**2.976**	**2.031**	**−1.437**	**−207**	**-**	**3.363**
	Total	**7.646**	**5.986**	**−3.021**	**−1.344**	**-**	**9.267**

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 3,96% est passée de 19 982 milliers d'euros à 18 318 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le premier euro de rente pour toute rente liquidée après le 1er janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1er janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de - 345 milliers d'euros aurait été provisionné en 2025 contre un montant de - 189 milliers d'euros en 2024, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque,

Les actifs du régime sont valorisés à 18 663 milliers d'euros en 2025 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2025.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 2 946 milliers d'euros en 2025 contre 2 905 milliers d'euros en 2024.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 819 milliers d'euros en 2025, contre 854 milliers d'euros en 2024.

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
2.17.	**Dettes subordonnées**		
	Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
	Dettes rattachées	44	55
	Total	**21.044**	**21.055**

1)En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50,0 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29,0 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque,
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
2.18.	**Réserves**		
	Réserve légale	8.308	8.308
	Réserves réglementées	152	152
	Autres réserves	23.818	23.818
	Total	**32.278**	**32.278**

	En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
2.19.	**Évolution des capitaux propres**						
	Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	72.193	42.694	328.485
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
	Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	19.633	19.633
	Distribution de l'exercice	-	-	-	−33.348	−42.694	−76.042
	Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
	Position à la clôture de l'exercice	**83.076**	**98.244**	**32.278**	**38.845**	**19.633**	**272.073**

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15.00 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	1
Autres personnes physiques	59	-
Total	**5.538.388**	**1**

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2025	19.633.074
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	38.844.665
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	**58.477.740**

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de	3,81 euros par action, soit	21 101 258,28 euros.
Report à nouveau		37 376 481,41 euros.

Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 21 mai 2026.

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
2.20	**Opérations avec les entreprises liées**		
	Actif		
	Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	4.733	6.064
	Passif		
	Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	99.806	83.960

	En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
2.21	**Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle**					
	Actif					
	Créances sur les établissements de crédit	693.778	10.442	31.312	-	735.532
	Opérations avec la clientèle	943.751	149.538	202.028	248.791	1.544.108
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
	Total	**1.637.529**	**159.980**	**233.340**	**248.791**	**2.279.640**
	Passif					
	Dettes envers les établissements de crédit	1.099.115	404.963	14.454	-	1.518.532
	Opérations avec la clientèle	1.249.277	141.487	-	-	1.390.764
	Dettes représentées par un titre	102.047	141.281	467.900	242.313	953.541
	- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	*102.047*	*141.281*	*467.900*	*242.313*	953.541
	- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
	Total	**2.450.439**	**687.731**	**482.354**	**242.313**	**3.862.837**

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

	En milliers d'euros	2025	2024
3.1.	**Intérêts et produits assimilés**		
	Produits sur opérations avec les établissements de crédit	50.565	60.818
	Produits sur opérations avec la clientèle	37.050	118.827
	Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	3.943	9.611
	Autres intérêts et produits assimilés	83.947	13.280
	Total	**175.505**	**202.535**

	En milliers d'euros	2025	2024
3.2.	**Intérêts et charges assimilées**		
	Charges sur opérations avec les établissements de crédit	−57.253	−102.359
	Charges sur opérations avec la clientèle	−7.836	−19.420
	Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	−41.630	−37.598
	Autres intérêts et charges assimilées	−57.394	−5.433
	Total	**−164.114**	**−164.810**

	En milliers d'euros	2025	2024
3.3.	**Revenus des titres à revenu variable**		
	Actions et autres titres à revenu variable	1.305	2.020
	Titres de participation et autres titres détenus à long terme	-	1
	Parts dans les entreprises liées	31.235	28.514
	Total	**32.539**	**30.535**

		2025		2024	
	En milliers d'euros	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4.	**Commissions**				
	Opérations de trésorerie et interbancaires	-	−1.015	-	−8
	Opérations avec la clientèle	554	-	375	-
	Opérations sur titres	-	-	-	-
	Opérations de change	43	-	135	-
	Opérations de hors-bilan	-	-	-	-
	- Opérations sur titres	2.063	-	2.793	-
	- Opérations sur instruments financiers à terme	1.451	−828	1.740	−935
	Prestations de services financiers	103.927	−13.645	103.103	−25.419
	Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
	Total	**108.037**	**−15.488**	**108.145**	**−26.362**

		2025			2024		
	En milliers d'euros	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5.	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**						
	Titres de transaction	1.494	-	1.494	1.685	−37	1.648
	Opérations de change	33.674	-	33.674	331.636	−308.429	23.207
	Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-

Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	**25.262**	**9.906**	**35.168**	**333.321**	**−308.466**	**24.855**

		2025			2024		
	En milliers d'euros	**Produit**	**Charge**	**Solde**	**Produit**	**Charge**	**Solde**
3.6.	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés**						
	Moins-values de cession	-	−901	−901	-	−237	−237
	Plus-values de cession	-	-	-	1	-	1
	Dotations / Reprises liées aux dépréciations	901	−371	530	252	−472	−220
	Dotations / Reprises liées aux provisions		-	-	-	-	-
	Total	**901**	**−1.272**	**−371**	**253**	**−709**	**−456**

	En milliers d'euros	**2025**	**2024**
3.7.	**Autres produits d'exploitation bancaire**		
	Refacturation de charges	14.092	12.848
	Autres produits accessoires	39.664	35.431
	Divers	300	360
	Dotations / Reprises liées aux provisions	55	5
	Total	**54.111**	**48.644**

	En milliers d'euros	**2025**	**2024**
3.8.	**Autres charges d'exploitation bancaire**		
	Rétrocessions de produits	−4.697	−3.811
	Divers	−216	−372
	Dotations / Reprises liées aux provisions	−63	−23
	Total	**−4.975**	**−4.206**

	En milliers d'euros	**2025**	**2024**
3.9.	**Charges générales d'exploitation**		
	Salaires et traitements	−56.315	−57.090
	Charges sociales	−29.618	−29.828
	Intéressement des salariés	−268	−627
	Participation des salariés	−2.307	−3.297
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	−7.975	−6.578
	Dotations aux provisions pour frais de personnel	−5.820	−4.494
	Reprises de provisions pour frais de personnel	4.207	1.472
	Sous-total frais de personnel	**−98.096**	**−100.441**
	Impôts et taxes	−2.201	−2.130
	Locations	−13.668	−13.271
	Services extérieurs	−65.737	−59.681
	Transports et déplacements	−1.188	−1.221
	Autres charges diverses d'exploitation	-	−2
	Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
	Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
	Sous-total frais administratifs	**−82.794**	**−76.306**
	Total	**−180.890**	**−176.747**

	En milliers d'euros	2025	2024
3.10.	**Coût du risque**		
	Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-	−41
	Dotations aux provisions	-	-
	Pertes nettes sur créances irrécupérables	−2	−1
	Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	166	3
	Reprises liées aux provisions	-	-
	Récupérations sur créances amorties	-	11
	Total	**164**	**−27**

	En milliers d'euros	2025	2024
3.11.	**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**		
	Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
	Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
	Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	−2.445	-
	Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	-	3.222
	Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
	Total	**−2.445**	**3.222**

3.12. Résultat exceptionnel

Le Résultat exceptionnel pour 2025 est de -211 milliers d'euros.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de +3.545 milliers d'euros

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du Produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
- Gestion d'actifs	97.938	85.960
- Activité à marge	31.603	31.596
- Opérations de marchés, Portefeuille titres et revenus divers	90.870	101.324
- Conseil aux entreprises		
Produit net bancaire	**220.411**	**218.880**

À 220 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2025 est en hausse de +1% par rapport à celui de 2024 (219 millions d'euros).

Le Produit Net Bancaire est relativement stable mais les variations ci-dessous sont à constater :

– les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -11 millions d'euros par rapport à 2024. Ceci est principalement imputable à la baisse des taux d'intérêts, la baisse des encours placés à la Banque de France.

– le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +12 millions d'euros (98 millions d'euros contre 86 millions d'euros en 2024). Cette évolution est due principalement à hausse des commissions de mouvement et à la baisse des charges de frais dépositaire.

– le résultat de la marge d'intérêts est stable à 32 millions d'euros A noter cependant la baisse des agios sur les découverts, compensée par la hausse des intérêts payés sur les comptes à terme. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des taux d'intérêts et des encours.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
5.1.	**Opérations avec les entreprises liées**		
	Engagements donnés		
	Engagements de financement	12.027	10.683
	Engagements de garantie	**166**	166

5.2. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – et se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2025	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
En milliers d'euros	**Achats**	**Ventes**	**Achats**	**Ventes**	**Achats**	**Ventes**
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)					-	-
« Swaps de taux »					-	-
Total	**-**	**-**			**-**	**-**
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.347.939	1.361.313			1.347.939	1.361.313
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	1.107.930	737.334			1.107.930	737.334
Sous-total	**2.455.869**	**2.098.647**			**2.455.869**	**2.098.647**
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »						
Sous-total	-					
Total	**2.455.869**	**2.098.647**			**2.455.869**	**2.098.647**

Au 31 décembre 2024	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
En milliers d'euros	**Achats**	**Ventes**	**Achats**	**Ventes**	**Achats**	**Ventes**
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.404.697	1.372.393			1.404.697	1.372.393
« Swaps de taux »	370.728	1.266.604			370.728	1.266.604
Total	**1.775.425**	**2.638.997**			**1.775.425**	**2.638.997**
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	667.226				667.226	-
Sous-total	**667.226**	**-**			**667.226**	**-**
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »						
Sous-total	**-**					
Total	**667.226**	**-**			**667.226**	**-**

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2025	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
En milliers d'euros	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Marchés de gré à gré	1.385.859	2.035.473	501.345	50.924	568.665	12.250

Au 31 décembre 2024	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
En milliers d'euros	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.398.386	2.578.056	71.132	53.300	305.907	7.641
Marchés de gré à gré	39.959		348.867		278.400	

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2025	31.12.2024
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	3.095	963
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	290	82
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	7	265

		Valeur positive		Valeur négative	
	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
5.3.	**Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme**				
	Marchés organisés et assimilés				
	Contrats fermes				
	« Swaps de devises » « Swaps de taux »	82.608	70.527	−63.972	−7.388
	Marchés de gré à gré				
	Contrats fermes				
	« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	14.106	9.657	−18.889	−17.771

Les données de 2025 ont été représentées.

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le règlement de l'ANC 2014-07.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

– majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

		Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
6.2.	**Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie**				
	Banques	18.871	12.028	14.883	3.753
	Clients	155	1.038	24	965

		Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
6.3.	Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
	Banques	8.409	4.074	−4.421	4.201
	Clients	1	73	130	-

Note 7 – Effectif moyen

	31.12.2025	31.12.2024
Techniciens	57	59
Cadres	316	312
Agents “hors classification”	109	102
Total	**482**	**473**

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l’effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l’exercice, est communiquée par catégories.

L’effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l’exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 – Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est inclue par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild (Suisse) depuis l'exercice 2019.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présents ont été arrêtés le 6 mars 2026, et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 21 mai 2026.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Comptes, Prêts et créances rattachées	44.235	41.839
Actif	**44.235**	**41.839**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Comptes à vue	390	200
Passif	**390**	**200**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
+ Intérêts et produits assimilés	1.528	1.948
Produit net bancaire	1.528	1.948
Résultat brut d'exploitation	**1.528**	**1.948**

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

Opérations relatives au compte de résultat

	31.12.2025		
En milliers d'euros	Relation avec la partie liée	Produits	Charges
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Filiale	28.500	−11.467
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Filiale	15.082	−262
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Filiale	3.459	
Financière Boréale	Filiale	174	-
SAS EdR Immo Magnum	Filiale	16	
Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)	Filiale	37	−1
CFSH Luxembourg	Filiale		−19

	31.12.2024		
En milliers d'euros	Relation avec la partie liée	Produits	Charges
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Filiale	31.035	−12.854
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Filiale	13.034	−278
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Filiale	2.985	
Financière Boréale	Filiale	247	−1
SAS EdR Immo Magnum	Filiale	22	
Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)	Filiale	63	−1
CFSH Luxembourg	Filiale		−23

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2021	2022	2023	2024	2025
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres (1) *	245.769.000	247.738.808	279.314.000	285.790.000	252.442.443
Capitaux permanents (1) *	266.769.000	268.738.808	300.314.000	306.790.000	273.442.443
Total de bilan *	4.600.841.000	6.484.756.889	5.016.197.000	4.221.318.004	4.384.633.683
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	518.630.486	814.900.168	837.216.064	689.238.833	363.000.028
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	74.121.769	130.194.917	97.686.145	54.394.592	37.956.219
Impôt sur les bénéfices	−4.841.986	−423.549	−3.630.877	−213.279	3.545.023
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	51.981.796	126.613.464	61.528.779	42.693.775	19.633.074
Montant des bénéfices distribués	50.011.644	95.038.738	55.051.577	76.042.067	21.101.258
Résultat des opérations rapporté à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	14	24	17	10	6
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	9	23	11	8	4
Dividende versé à chaque action * *	9	17	10	14	4
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	473	471	496	493	483
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	40.427.718	42.986.319	45.911.384	49.423.177	52.774.862
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	24.857.504	26.337.442	28.999.265	29.827.797	29.618.046
Participation des salariés	4.330.979	3.076.133	1.554.334	3.297.118	2.306.851

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** 2025

Rapports des Commissaires aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
47, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence	
Risque identifié Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 50,1 M€ au 31 décembre 2025 contre 50,1 M€ à la clôture de l'exercice précédent et sont décrits à la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Les participations mises en équivalence s'élèvent à 7,9 M€ au 31 décembre 2025 contre 8,9 M€ au 31 décembre 2024 et sont détaillées dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces participations ont généré une contribution au résultat de 0,2 M€. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition. Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions et les participations dans les entreprises mises en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de : - leur montant significatif au regard du bilan consolidé; - l'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et; L'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.	**Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque** Nous avons examiné la méthodologie retenue par le groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que pour l'évaluation des participations dans les entreprises mises en équivalence. Les travaux effectués ont essentiellement consisté en : - Une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ; - Le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes. - L'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives. - L'examen de la documentation étayant les sorties du périmètre ainsi que les conséquences comptables de ces sorties. Enfin nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnaient une information complète et appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2025, nos deux cabinets étaient dans la 27ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons

identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Grant Thornton Audit
Frank Vanhal	Christophe Bonte

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

47, rue du Faubourg St Honoré

75008 PARIS Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées	
Risque identifié Les titres de participation représentent un poste important du bilan (177 M€ au 31 décembre 2025 comparé à 187 M€ au 31 décembre 2024) et sont détaillés au niveau des points 2.5 et 2.6 de la Note 2- Informations sur les postes du bilan. Leur évaluation est une zone d'estimation significative. Comme indiqué dans la Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage. L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels). Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.	**Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque** Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage. Pour les évaluations reposant sur des données historiques : ▪ Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées; Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels : ▪ Nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées, ▪ Nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué nº 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2025, nos deux cabinets étaient dans la 27ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Grant Thornton Audit
Frank Vanhal	Christophe Bonte

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,99 % du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec

lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. Edmond de Rothschild (France) n'a pas reversé de montant au titre de l'exercice 2025.

Personnes concernées

Madame Cynthia Tobiano est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Philippe Cieutat est membre du conseil de surveillance de d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

Conventions réglementées conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée au cours de l'exercice 2025 :

Aucune convention réglementée conclue au cours d'exercices antérieurs ne s'est terminée au cours de l'exercice 2025.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Grant Thornton Audit
Frank Vanhal	Christophe Bonte

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 283 641 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 70 910 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2025	19.633.074,21
Report à nouveau précédent	38.844.665,48
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	58.477.739,69

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 3,81 euros par action

Soit : 21 101 258,28 euros

Report à nouveau : 37 376 481.41 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende versé en numéraire est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2024	2023	2022
Dividende par action	13,73	9,94	17,16
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du CGI	40%	40%	40%

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Ariane de Rothschild, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de son lien familial avec l'actionnaire indirect de référence, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Ariane de Rothschild pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Roch Burgard, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Roch Burgard pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Ehrmann, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Ehrmann pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Varin, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Varin pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Josepha Wohnrau, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses anciennes fonctions de salarié exercées au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Josepha Wohnrau pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 6 744 118 euros versées durant l'exercice 2025 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier pour Edmond de Rothschild (France).

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

a) Tous les membres de l'organe de direction et la direction générale, ainsi que ceux de la fonction de surveillance et les « dirigeants effectifs » ;

b) Les membres du personnel ayant des responsabilités dirigeantes sur les fonctions de contrôle de l'établissement ou sur les unités opérationnelles importantes ;

c) Les membres du personnel ayant eu droit à une rémunération significative au cours de l'exercice précédent, à condition que les conditions suivantes soient réunies :

i) la rémunération du membre du personnel en question est supérieure ou égale à 500 000 EUR et supérieure ou égale à la rémunération moyenne accordée aux membres de l'organe de direction et de la direction générale de l'établissement visés au point a) ;

ii) le membre du personnel en question exerce les activités professionnelles dans une unité opérationnelle importante et lesdites activités sont de nature à avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'unité opérationnelle en question.